

Organisme Mixte de Gestion Agréé par
l'Administration Fiscale n°210350

STATISTIQUES 2023

SPÉCIFIQUES BNC / + DE 100 PROFESSIONS
2035 MOYENNES / REVENUS 2022

Édition Septembre 2023



ARCOLIB

ORGANISME DE GESTION AGRÉÉ AU SERVICE
DES AGRICULTEURS, ARTISANS, COMMERÇANTS
ET PROFESSIONS LIBÉRALES
www.arcolib.fr

 02 23 300 600

 contact@arcolib.fr

 www.arcolib.fr

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

PRÉAMBULE

Nous avons le plaisir de vous présenter la présente brochure, réalisée à partir des déclarations n°2035 de l'exercice **2022** de nos Adhérents BNC.

Seuls des dossiers non assujettis à TVA, ou traités H.T, vous sont ici présentés.

Spécial Études Notariales : Retrouvez les nombres moyens d'actes réalisés, et l'effectif CRPCEN moyen des études adhérentes d'ARCOLIB.

Spécial Chirurgiens-Dentistes : Nous vous présentons également le « taux de charges de structure » moyen, tel qu'il a été défini dans le cadre du devis prothétique.

Ces statistiques « 2035 MOYENNES » sont reprises dans nos Dossiers de Gestion et d'Analyse Économique, mis à disposition de tous nos Adhérents, et dans diverses statistiques disponibles sur notre site Internet (sur 10 ans, par tranches, sur 20 ans, ...).

**Retrouvez ces statistiques sur notre site web www.arcolib.fr,
rubrique Documentation.**

**Ce document ne représente qu'un outil de réflexion à fins de comparaison et de projection.
En aucun cas il ne saurait être interprété comme une norme et doit être examiné avec les
précautions d'usage.**

SOMMAIRE

A

ACUPUNCTEUR	1
AGENT COMMERCIAL	3
AGENT COMMERCIAL EN IMMOBILIER	5
AGENT D'ASSURANCE	7
ANESTHÉSISTE	9
ANGIOLOGUE	11
ARCHITECTE	13
ARCHITECTE D'INTÉRIEUR	15
ARTISTE PEINTRE	17
AUTEUR – DROITS D'AUTEUR	19
AUTO-ÉCOLE	21
AUTRES ARTISTES	23
AUTRES SOINS CORPORELS	25
AVOCAT	27

B

BUREAU D'ÉTUDE	29
----------------	----

C

CARDIOLOGUE	31
CHIROPRACTEUR	33
CHIRURGIEN	35
CHIRURGIEN DENTISTE	37
CHIRURGIEN DENTISTE COLLABORATEUR	39
CHIRURGIEN DENTISTE REMPLAÇANT	41
COACHING – DÉVELOPPEMENT PERSONNEL	43
COMMISSAIRE AUX COMPTES	45
CONSEIL D'ENTREPRISE	47
CONSEIL DIVERS	49
CONSEIL EN COMMUNICATION	51
CONSEIL EN FORMATIONS	53
CONSEIL EN GESTION	55
CONSEIL EN INFORMATIQUE	57
CONSEIL EN MANAGEMENT	59
CONSULTANT	61

D

DERMATOLOGUE	63
--------------	----

DESSINATEUR - ILLUSTRATEUR	65
DIÉTÉTICIEN(NE)	67

E

ÉLEVEUR SANS SOL	69
ENDOCRINOLOGUE	71
ENSEIGNEMENT - FORMATIONS DIVERSES	73
ERGOTHÉRAPEUTE	75
ÉTIOPATHE	77
EXPERT-COMPTABLE	79
EXPERT DIVERS	81
EXPERT JUDICIAIRE	83

F

FORMATEUR	85
-----------	----

G

GASTRO ENTÉROLOGUE	87
GÉOMÈTRE EXPERT	89
GRAPHISTE	91
GYNÉCOLOGUE	93

H

HUISSIER DE JUSTICE	95
---------------------	----

I

INFIRMIER(E)	97
INFIRMIER(E) COLLABORATEUR(TRICE)	99
INFIRMIER(E) REMPLAÇANT(E)	101
INFORMATICIEN	103
INGÉNIEUR CONSEIL	105

J

JOCKEY	107
JOURNALISTE - ÉCRIVAIN	109

L

M

MAGNÉTISEUR RADIESTHÉSISTE	113
MAITRE D'ŒUVRE	115
MANDATAIRE JUDICIAIRE	117
MANDATAIRE JUDICIAIRE PROTECTION DES MAJEURS	119
MASSEUR KINÉSITHÉRAPEUTE	121
MASSEUR KINÉSITHÉRAPEUTE COLLABORATEUR	123
MASSEUR KINÉSITHÉRAPEUTE REMPLAÇANT	125
MÉDECIN GÉNÉRALISTE	127
MÉDECIN GÉNÉRALISTE COLLABORATEUR	129
MÉDECIN GÉNÉRALISTE REMPLAÇANT	131
MÉDECIN SPÉCIALISTE	133

N

NATUROPATHE	135
NEUROLOGUE	137
NOTAIRE	139

O

OPHTALMOLOGISTE	141
O . R . L .	143
ORTHOPHONISTE	145
ORTHOPTISTE	147
OSTÉOPATHE	149
OSTÉOPATHE ANIMALIER	151

P

PARAPSYCHOLOGUE	153
PÉDIATRE	155
PÉDICURE BOVIN	157
PÉDICURE PODOLOGUE	159
PHOTOGRAPHE AUTEUR	161
PNEUMOLOGUE	163
PROFESSEUR DE DANSE	165
PROFESSEUR DE GOLF	167
PROFESSEUR DE MUSIQUE	169
PROFESSEUR DE SPORT	171
PROFESSEUR DE YOGA	173
PSYCHANALYSTE	175

PSYCHIATRE	177
PSYCHOLOGUE	179
PSYCHOMOTRICIEN	181
PSYCHOTHÉRAPEUTE	183

R

RADIOLOGUE	185
RÉALISATEUR - COMPOSITEUR	187
REFLEXOLOGUE	189
RHUMATOLOGUE	191

S

SAGE-FEMME	193
SCULPTEUR	195
SOPHROLOGUE	197
STYLISTE - DESIGNER	199

T

TATOUEUR	201
THÉRAPEUTE	203
TRADUCTEUR INTERPRÈTE	205

V

VÉTÉRINAIRE	207
VÉTÉRINAIRE COLLABORATEUR	209

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		ACUPUNCTEUR														
Nature de l'activité (1)		14 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR						
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	43 686 100,00 %					
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC						
	4	Montant net des recettes										AD	43 686 100,00 %					
	5	Produits financiers (4)										AE						
	6	Gains divers (5)										AF	86 0,20 %					
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	43 772 100,20 %					
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	855 1,96 %					
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	76 0,17 %					
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	111 0,25 %					
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	584 1,34 %					
	13			Autres impôts								BS	964 2,21 %					
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	1 536 3,52 %					
	15	Loyer et charges locatives										BF	7 323 16,76 %					
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	218 0,50 %					
	17	Entretien et réparations										1 222 2,80 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs	BH	4 525 10,36 %		
	18	Personnel intérimaire																
	19	Petit outillage (11)										568 1,30 %						
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité										624 1,43 %						
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)										1 421 3,25 %						
	22	Primes d'assurances										689 1,58 %						
	23	Frais de véhicules (12)										3 026 6,93 %						
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...												Total : Transport et déplacements	BJ	3 425 7,84 %		
24	Autres frais de déplacements (voyages...)...										400 0,92 %							
25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires					BT	7 228					BK	8 197 18,76 %			
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	969			dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU							
26	Frais de réception, de représentation et de congrès										395 0,90 %		Total : Frais divers de gestion	BM	2 397 5,49 %			
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone										862 1,97 %							
28	Frais d'actes et de contentieux										6 0,01 %							
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	253 0,58 %						
30	Autres frais divers de gestion										881 2,02 %							
31	Frais financiers (14)										BN	82 0,19 %						
32	Pertes diverses (15)										BP							
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	30 293 69,34 %						

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **ACUPUNCTEUR**

N° SIRET

14 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	13 479 30,85 %				
		35	Plus-values à court terme (16)					CB					
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	381 0,87 %				
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD					
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	13 860 31,73 %				
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF					
		40	Frais d'établissement (19)					CG					
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	376 0,86 %				
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE					
		42	Moins-value à court terme					CK					
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT					
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO					
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ					
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ					
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM						
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	376 0,86 %					
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	13 484 30,87 %					
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR						
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	3 650				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	671				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ	811				
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU					
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
		Modèle(s)	Type (1)										
			T		X				9 026				
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		AGENT COMMERCIAL														
Nature de l'activité (1)		340 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	2	1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	97 340	101,16 %				
		2	À déduire Débourss payés pour le compte des clients (2)										AB	69	0,07 %			
		3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	1 047	1,09 %			
		4	Montant net des recettes										AD	96 224	100,00 %			
		5	Produits financiers (4)										AE	94	0,10 %			
		6	Gains divers (5)										AF	802	0,83 %			
		7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	97 121	100,93 %			
	D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8	Achats (6)										BA	841	0,87 %		
		9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	3 151	3,27 %	
		10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	1 779	1,85 %	
		11			Taxe sur la valeur ajoutée										BD			
		12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale										JY	409	0,43 %	
		13			Autres impôts										BS	763	0,79 %	
		14			(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	3 887	4,04 %	
		15	Loyer et charges locatives										BF	1 442	1,50 %			
		16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)					BW	5						BG	456	0,47 %	
		17	Entretien et réparations						346	0,36 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs					BH	3 964	4,12 %
		18	Personnel intérimaire						50	0,05 %								
		19	Petit outillage (11)						632	0,66 %								
		20	Chauffage, eau, gaz, électricité						277	0,29 %								
		21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)						2 369	2,46 %								
		22	Primes d'assurances						289	0,30 %								
		23	Frais de véhicules (12)						10 712	11,13 %								
			(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...								Total : Transport et déplacements					BJ	13 633	14,17 %
		24	Autres frais de déplacements (voyages...)...						2 921	3,04 %								
		25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires					BT	14 452					BK	16 868	17,53 %
					dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 954	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	462						
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès						1 576	1,64 %	Total : Frais divers de gestion					BM	6 211	6,45 %	
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone						1 348	1,40 %									
	28	Frais d'actes et de contentieux						27	0,03 %									
	29	Cotisations syndicales et professionnelles					BY	315	0,33 %									
	30	Autres frais divers de gestion						2 944	3,06 %									
	31	Frais financiers (14)								BN	227	0,24 %						
	32	Pertes diverses (15)								BP	139	0,14 %						
	33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	53 772	55,88 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	AGENT COMMERCIAL
--------------------------------	-------------------------

N° SIRET	
----------	--

340 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)						CA	43 349 45,05 %	
		35	Plus-values à court terme (16)						CB	101 0,10 %	
		36	Divers à réintégrer (17)						CC	1 295 1,35 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)						CD		
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)						CE	44 744 46,50 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)						CF		
		40	Frais d'établissement (19)						CG	1	
		41	Dotation aux amortissements (20)						CH	1 084 1,13 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)						BE		
		42	Moins-value à court terme						CK	23 0,02 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	113	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	149	CL	553 0,57 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ	13		
		44	Déficit Société civile de moyens (18)						CM		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)						CN	1 661 1,73 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)						CP	43 084 44,77 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)						CR			
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :						CX	13 216	
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :						CY	1 716	
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :						CZ	64	
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :						AU	246	
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)									
		(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.									
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiques à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
				X				27 537			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		AGENT COMMERCIAL EN IMMOBILIER														
Nature de l'activité (1)		258 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT							
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	78 188		101,02 %			
	2	À déduire Débourx payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	787		1,02 %			
	4	Montant net des recettes										AD	77 401		100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE	4		0,01 %			
	6	Gains divers (5)										AF	1 542		1,99 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	78 948		102,00 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8 Achats (6)										BA	359		0,46 %			
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	612		0,79 %			
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	178		0,23 %			
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	346		0,45 %			
	13			Autres impôts								BS	996		1,29 %			
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	3 246		4,19 %			
	15	Loyer et charges locatives										BF	1 044		1,35 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	23		BG	1 057		1,37 %
	17	Entretien et réparations												268		0,35 %		
	18	Personnel intérimaire												481		0,62 %		
	19	Petit outillage (11)												455		0,59 %		
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité												239		0,31 %		
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)												3 039		3,93 %		
	22	Primes d'assurances												254		0,33 %		
	23	Frais de véhicules (12)												6 887		8,90 %		
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...												1 158		1,50 %		
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	13 941						BK	15 809	20,42 %	
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 385		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	483						
26	Frais de réception, de représentation et de congrès												1 260		1,63 %			
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone												1 048		1,35 %			
28	Frais d'actes et de contentieux												32		0,04 %			
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	422		0,55 %				
30	Autres frais divers de gestion												3 884		5,02 %			
31	Frais financiers (14)										BN	144		0,19 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	110		0,14 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	43 333		55,99 %				

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2022 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **AGENT COMMERCIAL EN IMMOBILIER**

N° SIRET

258 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	35 615	46.01 %				
		35	Plus-values à court terme (16)				CB	42	0.05 %				
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	876	1.13 %				
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD						
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	36 533	47.20 %				
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF						
		40	Frais d'établissement (19)				CG						
		41	Dotation aux amortissements (20)				CH	606	0.78 %				
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)				BE						
		42	Moins-value à court terme				CK	29	0.04 %				
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		1				
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW	dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO						
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ						
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ						
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM						
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	636	0.82 %				
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	35 897	46.38 %				
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR							
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	14 675					
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	1 979					
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :				CZ	99					
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU						
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
		Modèle(s)	Type (1)										
			T		X				17 241				
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

2035 moyenne, en Euros, issues des déclarations n° 2035 des revenus 2022 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		AGENT D'ASSURANCES														
Nature de l'activité (1)		284 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »						AK	d'après les règles « créances-dettes »						AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA						AT	<input checked="" type="checkbox"/>				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)											AA	280 769	100,08 %			
	2	À déduire Débourss payés pour le compte des clients (2)											AB	3				
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)											AC	231	0,08 %			
	4	Montant net des recettes											AD	280 535	100,00 %			
	5	Produits financiers (4)											AE	757	0,27 %			
	6	Gains divers (5)											AF	7 250	2,58 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)											AG	288 540	102,85 %			
	D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)											BA	466	0,17 %		
9		Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	40 304	14,37 %				
10				Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	23 512	8,38 %				
11				Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
12		Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	696	0,25 %				
13				Autres impôts								BS	6 876	2,45 %				
14				(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	7 870	2,81 %				
15		Loyer et charges locatives											BF	14 015	5,00 %			
16		Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)							BW	41	BG	3 354	1,20 %					
17		Entretien et réparations								2 355	0,84 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs						
18		Personnel intérimaire								1 056	0,38 %							
19		Petit outillage (11)								1 131	0,40 %							
20		Chauffage, eau, gaz, électricité								1 740	0,62 %							
21		Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)								5 676	2,02 %							
22		Primes d'assurances								2 398	0,85 %							
23		Frais de véhicules (12)								9 862	3,52 %	Total : Transport et déplacements						
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...											BJ	12 221	4,36 %			
24		Autres frais de déplacements (voyages...)...								2 358	0,84 %							
25		Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires					BT	33 493			BK	38 881	13,86 %			
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	4 662	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	727							
26	Frais de réception, de représentation et de congrès								3 332	1,19 %	Total : Frais divers de gestion							
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone								5 716	2,04 %								
28	Frais d'actes et de contentieux								117	0,04 %								
29	Cotisations syndicales et professionnelles							BY	1 503	0,54 %								
30	Autres frais divers de gestion								9 621	3,43 %								
31	Frais financiers (14)											BN	1 109	0,40 %				
32	Pertes diverses (15)											BP	964	0,34 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)											BR	184 916	65,92 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **AGENT D'ASSURANCES**

N° SIRET

284 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)						CA	103 623	36.94 %	
		35	Plus-values à court terme (16)						CB	1 761	0.63 %	
		36	Divers à réintégrer (17)						CC	4 232	1.51 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)						CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)						CE	109 616	39.07 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)						CF			
		40	Frais d'établissement (19)						CG	6		
		41	Dotation aux amortissements (20)						CH	2 174	0.77 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)						BE			
		42	Moins-value à court terme						CK	1 351	0.48 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	270	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	377		1 160	0.41 %
	dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »			AW	96	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO					
	dont exonération « jeunes entreprises innovantes »			CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ					
	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »			CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ					
	44	Déficit Société civile de moyens (18)						CM	36	0.01 %		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)						CN	4 727	1.68 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)						CP	104 890	37.39 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)						CR				
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :						CX			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :						CY			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :						CZ			
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :						AU			
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)										
		(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
	Modèle(s)	Type (1)										
								24 295				
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MEDECIN ANESTHESISTE														
Nature de l'activité (1)		73 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	2	1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	305 481		102,41 %			
		2 À déduire Débourx payés pour le compte des clients (2)										AB						
		3 Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	7 182		2,41 %			
		4 Montant net des recettes										AD	298 299		100,00%			
		5 Produits financiers (4)										AE	1					
		6 Gains divers (5)										AF	38 234		12,82 %			
		7 TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	336 534		112,82 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8 Achats (6)										BA	9 421		3,16 %			
		9 Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	15 652		5,25 %			
		10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	9 180		3,08 %			
		11		Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
		12 Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	898		0,30 %			
		13		Autres impôts								BS	3 310		1,11 %			
		14		(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	16 153		5,42 %			
		15 Loyer et charges locatives										BF	5 489		1,84 %			
		16 Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	129		BG	9 076		3,04 %
		17 Entretien et réparations		887		0,30 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs				BH		14 001		4,69 %		
		18 Personnel intérimaire		539		0,18 %												
		19 Petit outillage (11)		484		0,16 %												
		20 Chauffage, eau, gaz, électricité		155		0,05 %												
		21 Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		5 797		1,94 %												
		22 Primes d'assurances		6 139		2,06 %		Total : Transport et déplacements				BJ		5 132		1,72 %		
		23 Frais de véhicules (12)		4 154		1,39 %												
		(cocher la case si évaluation forfaitaire)		...														
		24 Autres frais de déplacements (voyages...)...											978		0,33 %			
		25 Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	41 456				BK		51 126		17,14 %	
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	6 991		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	2 679							
	26 Frais de réception, de représentation et de congrès		1 504		0,50 %		Total : Frais divers de gestion				BM		7 265		2,44 %			
	27 Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		2 120		0,71 %													
	28 Frais d'actes et de contentieux		14															
	29 Cotisations syndicales et professionnelles		BY	975		0,33 %												
	30 Autres frais divers de gestion		2 651		0,89 %													
	31 Frais financiers (14)										BN	387		0,13 %				
	32 Pertes diverses (15)										BP	25		0,01 %				
	33 TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	147 118		49,32 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MEDECIN ANESTHESISTE**

N° SIRET

73 Adhérents

DÉTÉRMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)						CA	189 415	63.50 %							
		35	Plus-values à court terme (16)						CB	40	0.01 %							
		36	Divers à réintégrer (17)						CC	19 098	6.40 %							
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)						CD	85	0.03 %							
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)						CE	208 639	69.94 %							
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)						CF									
		40	Frais d'établissement (19)						CG	11								
		41	Dotation aux amortissements (20)						CH	1 935	0.65 %							
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)						BE									
		42	Moins-value à court terme						CK	11								
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	830	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	65		6 740	2.26 %						
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO										
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	2 466									
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	91	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ										
	44	Déficit Société civile de moyens (18)						CM	40	0.01 %								
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)						CN	8 737	2.93 %								
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)						CP	199 902	67.01 %								
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)						CR										
	5	Taxe sur la valeur ajoutée						Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :			CX							
														Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :			CY	
	6	Contribution économique territoriale (23)						Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :			AU							
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)																
		(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.																
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)								
	Modèle(s)	Type (1)																
								7 949										
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->																	
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B							

2035 moyenne, en Euros, issues des déclarations n° 2035 des revenus 2022 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MEDECIN ANGIOLOGUE															
Nature de l'activité (1)		41 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux							
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS		
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »						AK	d'après les règles « créances-dettes »						AL				
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA						AT	<input checked="" type="checkbox"/>					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR						
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																	
R E C E T T E S	2	1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)											AA	218 747	103,81 %				
		2 À déduire Débourss payés pour le compte des clients (2)											AB						
		3 Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)											AC	8 036	3,81 %				
		4 Montant net des recettes											AD	210 711	100,00 %				
		5 Produits financiers (4)											AE	9					
		6 Gains divers (5)											AF	1 867	0,89 %				
		7 TOTAL (ligne 4 à 6)											AG	212 587	100,89 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8 Achats (6)											BA	1 775	0,84 %				
		9 Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)									BB	6 851	3,25 %				
		10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)									BC	4 367	2,07 %				
		11		Taxe sur la valeur ajoutée									BD						
		12		Contribution économique territoriale									JY	775	0,37 %				
		13		Autres impôts									BS	1 867	0,89 %				
		14		(9) Contribution sociale généralisée déductible									BV	9 288	4,41 %				
		15 Loyer et charges locatives											BF	15 826	7,51 %				
		16 Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)							BW	343	BG	15 001	7,12 %						
		17 Entretien et réparations			3 095			1,47 %			Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs		BH		11 639		5,52 %		
		18 Personnel intérimaire			1 890			0,90 %											
		19 Petit outillage (11)			1 198			0,57 %											
		20 Chauffage, eau, gaz, électricité			832			0,39 %											
		21 Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)			3 085			1,46 %											
		22 Primes d'assurances			1 538			0,73 %			Total : Transport et déplacements		BJ		4 620		2,19 %		
		23 Frais de véhicules (12)			4 170			1,98 %											
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																	
	24 Autres frais de déplacements (voyages...)...			450			0,21 %			BT		20 412		BK		28 434		13,49 %	
	25 Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				7 009		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										
	26 Frais de réception, de représentation et de congrès			964			0,46 %			Total : Frais divers de gestion		BM		7 171		3,40 %			
	27 Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone			3 199			1,52 %												
	28 Frais d'actes et de contentieux			14			0,01 %												
	29 Cotisations syndicales et professionnelles			BY	889			0,42 %											
	30 Autres frais divers de gestion			2 104			1,00 %												
	31 Frais financiers (14)											BN	378	0,18 %					
	32 Pertes diverses (15)											BP	115	0,05 %					
	33 TOTAL (lignes 8 à 32)											BR	108 111	51,31 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MEDECIN ANGIOLOGUE**

N° SIRET

41 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	104 476	49,58 %
		35	Plus-values à court terme (16)					CB		
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	1 463	0,69 %
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD		
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	105 939	50,28 %
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF		
		40	Frais d'établissement (19)					CG		
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	3 181	1,51 %
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE		
		42	Moins-value à court terme					CK	12	0,01 %
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	240	
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO		
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	3 835	
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ		
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	415	0,20 %	
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	11 464	5,44 %	
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	94 475	44,84 %	
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR			
5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX			
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY			
		dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)									
	(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.									
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Type (1)									
	T		X				8 309			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A	B	

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		ARCHITECTE														
Nature de l'activité (1)		235 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion						Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	100 473		104,35 %			
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	18		0,02 %			
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	4 174		4,34 %			
	4	Montant net des recettes										AD	96 281		100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE	9		0,01 %			
	6	Gains divers (5)										AF	1 292		1,34 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	97 582		101,35 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8 Achats (6)										BA	1 412		1,47 %			
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	11 353		11,79 %			
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	5 411		5,62 %			
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	464		0,48 %			
	13			Autres impôts								BS	1 000		1,04 %			
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	3 261		3,39 %			
	15	Loyer et charges locatives										BF	4 153		4,31 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	1		BG	643		0,67 %
	17	Entretien et réparations																
	18	Personnel intérimaire																
	19	Petit outillage (11)																
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité																
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)																
	22	Primes d'assurances																
	23	Frais de véhicules (12)																
	(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																	
24	Autres frais de déplacements (voyages...)...																	
25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires					BT	11 612									
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 782		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	263		BK	13 657 14,18 %				
26	Frais de réception, de représentation et de congrès																	
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone																	
28	Frais d'actes et de contentieux																	
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	917		0,95 %				
30	Autres frais divers de gestion																	
31	Frais financiers (14)										BN	232		0,24 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	162		0,17 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	65 751		68,29 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **ARCHITECTE**

N° SIRET **235 Adhérents**

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	31 831	33,06 %			
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	118	0,12 %			
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	3 214	3,34 %			
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD					
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	35 163	36,52 %			
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF					
		40	Frais d'établissement (19)					CG	34	0,04 %			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 680	1,74 %			
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE					
		42	Moins-value à court terme					CK	78	0,08 %			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	127	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	49	CL	1 075	1,12 %	
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW	290	dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO					
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ					
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ					
		44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM					
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	2 868	2,98 %				
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	32 295	33,54 %				
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR						
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	16 660				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	2 758				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ	278				
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU					
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
		Modèle(s)	Type (1)						13 569				
			T		X								
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

2035 moyenne, en Euros, issues des déclarations n° 2035 des revenus 2022 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		ARCHITECTE D'INTERIEUR														
Nature de l'activité (1)		32 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion						Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	77 797		102,56 %			
	2	À déduire Débourx payés pour le compte des clients (2)										AB	9		0,01 %			
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	1 931		2,55 %			
	4	Montant net des recettes										AD	75 857		100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE						
	6	Gains divers (5)										AF	268		0,35 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	76 125		100,35 %			
	D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	1 343		1,77 %		
9		Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	3 423		4,51 %			
10				Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	1 771		2,33 %			
11				Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
12		Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	337		0,44 %			
13				Autres impôts								BS	302		0,40 %			
14				(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	2 953		3,89 %			
15		Loyer et charges locatives										BF	4 522		5,96 %			
16		Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	444		0,59 %			
17		Entretien et réparations																
18		Personnel intérimaire																
19		Petit outillage (11)																
20		Chauffage, eau, gaz, électricité																
21		Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)																
22		Primes d'assurances																
23		Frais de véhicules (12)																
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																
24		Autres frais de déplacements (voyages...)...																
25		Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires					BT	10 324								
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 802		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			BU			BK	12 126 15,99 %		
26	Frais de réception, de représentation et de congrès																	
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone																	
28	Frais d'actes et de contentieux																	
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	187		0,25 %				
30	Autres frais divers de gestion																	
31	Frais financiers (14)										BN	243		0,32 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	44		0,06 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	46 381		61,14 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **ARCHITECTE D'INTERIEUR**

N° SIRET

32 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)						CA	29 744 39,21 %	
		35	Plus-values à court terme (16)						CB		
		36	Divers à réintégrer (17)						CC	477 0,63 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)						CD		
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)						CE	30 221 39,84 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)						CF		
		40	Frais d'établissement (19)						CG		
		41	Dotation aux amortissements (20)						CH	1 370 1,81 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)						BE		
		42	Moins-value à court terme						CK		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	1 380	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	75	CL	1 456 1,92 %
	dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »			AW		dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO				
	dont exonération « jeunes entreprises innovantes »			CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »			CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)						CM			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)						CN	2 826 3,73 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)						CP	27 395 36,11 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)						CR			
5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :						CX	11 033		
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :						CY	1 879		
		dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :						CZ	185		
6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :						AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)										
	(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
Modèle(s)	Type (1)										
	T		X				14 010				
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		ARTISTE PEINTRE												
Nature de l'activité (1)		136 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux				
N° SIRET		si exercice en société (2)										AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujéti à la TVA					AT				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA				
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	100 098	101,35 %		
	2	À déduire Débourx payés pour le compte des clients (2)										AB				
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	1 331	1,35 %		
	4	Montant net des recettes										AD	98 767	100,00 %		
	5	Produits financiers (4)										AE	34	0,03 %		
	6	Gains divers (5)										AF	690	0,70 %		
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	99 448	100,69 %		
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	6 914	7,00 %		
	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	795	0,80 %	
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	654	0,66 %	
	11		Taxe sur la valeur ajoutée										BD			
	12	Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale										JY	17	0,02 %	
	13		Autres impôts										BS	455	0,46 %	
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	3 792	3,84 %	
	15	Loyer et charges locatives										BF	4 162	4,21 %		
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW				
	17	Entretien et réparations											483	0,49 %		
	18	Personnel intérimaire											147	0,15 %		
	19	Petit outillage (11)											1 312	1,33 %		
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											760	0,77 %		
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											3 802	3,85 %		
	22	Primes d'assurances											491	0,50 %		
	23	Frais de véhicules (12)											2 329	2,36 %		
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...														
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...											2 493	2,52 %		
	25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires					BT	3 944					BK	4 428	4,48 %
			dont cotisations facultatives Madelin	BZ	484	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU									
26	Frais de réception, de représentation et de congrès											1 382	1,40 %			
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											1 185	1,20 %			
28	Frais d'actes et de contentieux											9	0,01 %			
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	179	0,18 %			
30	Autres frais divers de gestion											3 698	3,74 %			
31	Frais financiers (14)										BN	194	0,20 %			
32	Pertes diverses (15)										BP	8	0,01 %			
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	40 760	41,27 %			

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **ARTISTE PEINTRE**

N° SIRET

136 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	58 688	59,42 %		
		35	Plus-values à court terme (16)				CB	116	0,12 %		
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	1 249	1,26 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	60 054	60,80 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF				
		40	Frais d'établissement (19)				CG	5	0,01 %		
		41	Dotation aux amortissements (20)				CH	1 960	1,98 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)				BE				
		42	Moins-value à court terme				CK	2			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT				
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW	dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO	595			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ	1			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM					
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	3 389	3,43 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	56 665	57,37 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR					
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	4 278			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	2 706			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :				CZ	35			
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU	9 888			
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)									
		(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.									
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
				X				9 176			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		AUTEUR - DROITS D'AUTEUR														
Nature de l'activité (1)		48 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	75 688		100,10 %			
	2	À déduire Débourss payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	77		0,10 %			
	4	Montant net des recettes										AD	75 611		100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE						
	6	Gains divers (5)										AF	832		1,10 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	76 445		101,10 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	2 874		3,80 %			
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	415		0,55 %			
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	6		0,01 %			
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	65		0,09 %			
	13			Autres impôts								BS	958		1,27 %			
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	2 379		3,15 %			
	15	Loyer et charges locatives										BF	1 630		2,16 %			
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)					BW	140		BG	303		0,40 %			
	17			Entretien et réparations														
	18			Personnel intérimaire														
	19			Petit outillage (11)														
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité														
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)														
	22			Primes d'assurances														
	23			Frais de véhicules (12)														
				(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...														
	24			Autres frais de déplacements (voyages...)...														
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires					BT	4 628								
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 785		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	56		BK	6 469 8,56 %			
26			Frais de réception, de représentation et de congrès															
27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone															
28			Frais d'actes et de contentieux															
29			Cotisations syndicales et professionnelles					BY	122									
30			Autres frais divers de gestion															
31			Frais financiers (14)									BN	92 0,12 %					
32			Pertes diverses (15)									BP	56 0,07 %					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	25 983		34,36 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **AUTEUR - DROITS D'AUTEUR**

N° SIRET

48 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	50 461 66,74 %			
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	1 266 1,67 %			
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	382 0,51 %			
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	52 109 68,92 %			
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
		40	Frais d'établissement (19)					CG	1			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 773 2,34 %			
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE				
		42	Moins-value à court terme					CK	855 1,13 %			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT				
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO	1 031			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	1				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	4 074 5,39 %				
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	48 034 63,53 %				
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR					
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	5 752				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	1 164				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :				CZ	9				
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU	13 240				
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
		Modèle(s)	Type (1)									
			T		X				12 964			
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A	B

2035 moyenne, en Euros, issues des déclarations n° 2035 des revenus 2022 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		AUTO ECOLE												
Nature de l'activité (1)		133 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux				
N° SIRET		si exercice en société (2)										AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA				
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	136 242	100,12 %		
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	1			
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	160	0,12 %		
	4	Montant net des recettes										AD	136 081	100,00 %		
	5	Produits financiers (4)										AE	14	0,01 %		
	6	Gains divers (5)										AF	3 048	2,24 %		
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	139 144	102,25 %		
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	2 391	1,76 %		
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	29 229	21,48 %		
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	13 418	9,86 %		
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD				
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	637	0,47 %		
	13			Autres impôts								BS	1 264	0,93 %		
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	2 449	1,80 %		
	15	Loyer et charges locatives										BF	9 679	7,11 %		
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	85			
	17	Entretien et réparations											2 428	1,78 %		
	18	Personnel intérimaire											194	0,14 %		
	19	Petit outillage (11)											1 142	0,84 %		
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											2 053	1,51 %		
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											3 014	2,21 %		
	22	Primes d'assurances											2 341	1,72 %		
	23	Frais de véhicules (12)											18 364	13,49 %		
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...														
24	Autres frais de déplacements (voyages...)...											2 156	1,58 %			
25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires					BT	10 053			BK	12 289	9,03 %		
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	2 020	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	215						
26	Frais de réception, de représentation et de congrès											452	0,33 %			
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											2 378	1,75 %			
28	Frais d'actes et de contentieux											86	0,06 %			
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	441	0,32 %			
30	Autres frais divers de gestion											2 322	1,71 %			
31	Frais financiers (14)										BN	845	0,62 %			
32	Pertes diverses (15)										BP	45	0,03 %			
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	113 258	83,23 %			

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **AUTO ECOLE**

N° SIRET

133 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	25 886	19.02 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	1 777	1.31 %	
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	1 612	1.18 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	29 275	21.51 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG	2		
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	5 785	4.25 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK	277	0.20 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	127		
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW	35	dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
		44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM			
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	6 951	5.11 %	
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	22 324	16.40 %	
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
	5	Taxe sur la valeur ajoutée					Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :	CX	25 766		
							Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :	CY	6 163		
							dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :	CZ	10		
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU			
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.									
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
								78 876			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		AUTRES ARTISTES														
Nature de l'activité (1)		147 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	93 022	98,65 %				
	2	À déduire Débourss payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										(3)	AC					
	4	Montant net des recettes										AD	95 610	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE	2					
	6	Gains divers (5)										AF	1 748	1,83 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	97 360	101,83 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8	Achats (6)										BA	7 388	7,73 %			
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	1 241	1,30 %		
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	407	0,43 %		
	11			Taxe sur la valeur ajoutée										BD				
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale										JY	65	0,07 %		
	13			Autres impôts										BS	1 494	1,56 %		
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	3 793	3,97 %		
	15			Loyer et charges locatives										BF	3 052	3,19 %		
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)					BW	205	BG	761	0,80 %					
	17			Entretien et réparations						199	0,21 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs	BH	8 833	9,24 %			
	18			Personnel intérimaire						17	0,02 %							
	19			Petit outillage (11)						1 866	1,95 %							
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité						418	0,44 %							
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)						5 843	6,11 %							
	22			Primes d'assurances						490	0,51 %							
	23			Frais de véhicules (12)						1 341	1,40 %							
				(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...								Total : Transport et déplacements	BJ	3 700	3,87 %			
	24			Autres frais de déplacements (voyages...)...						2 358	2,47 %							
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires					BT	4 760			BK	5 455	5,71 %			
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	657	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	38							
26			Frais de réception, de représentation et de congrès						1 294	1,35 %	Total : Frais divers de gestion	BM	4 560	4,77 %				
27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone						1 583	1,66 %								
28			Frais d'actes et de contentieux						13	0,01 %								
29			Cotisations syndicales et professionnelles					BY	153	0,16 %								
30			Autres frais divers de gestion						1 516	1,59 %								
31			Frais financiers (14)								BN	147	0,15 %					
32			Pertes diverses (15)								BP	481	0,50 %					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	41 377	43,28 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **AUTRES ARTISTES**

N° SIRET

147 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	55 983	58,55 %			
		35	Plus-values à court terme (16)				CB					
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	2 061	2,16 %			
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD					
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	58 044	60,71 %			
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF					
		40	Frais d'établissement (19)				CG	6	0,01 %			
		41	Dotation aux amortissements (20)				CH	1 659	1,74 %			
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)				BE					
		42	Moins-value à court terme				CK	26	0,03 %			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT					
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW	dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO	100				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ					
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ					
	44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM						
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	1 940	2,03 %				
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	56 104	58,68 %				
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR						
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	9 390				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	3 821				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :				CZ	37				
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU	42 189				
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
		Modèle(s)	Type (1)									
			T		X				7 997			
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A	B

2035 moyenne, en Euros, issues des déclarations n° 2035 des revenus 2022 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		AUTRES SOINS CORPORELS														
Nature de l'activité (1)		30 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	2	1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	32 868		100,00 %			
		2 À déduire Débourss payés pour le compte des clients (2)										AB						
		3 Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC						
		4 Montant net des recettes										AD	32 868		100,00 %			
		5 Produits financiers (4)										AE	7		0,02 %			
		6 Gains divers (5)										AF	783		2,38 %			
		7 TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	33 659		102,41 %			
	D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8 Achats (6)										BA	353		1,07 %		
		9 Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	1 408		4,28 %			
		10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	232		0,71 %			
		11		Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
		12		Contribution économique territoriale								JY	376		1,14 %			
		13		Autres impôts								BS	517		1,57 %			
		14		(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	931		2,83 %			
		15 Loyer et charges locatives										BF	6 169		18,77 %			
		16 Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	130		0,40 %			
		17 Entretien et réparations																
		18 Personnel intérimaire																
		19 Petit outillage (11)																
		20 Chauffage, eau, gaz, électricité																
		21 Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)																
		22 Primes d'assurances																
		23 Frais de véhicules (12)																
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																
		24 Autres frais de déplacements (voyages...)...																
		25 Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires					BT	3 302								
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 048		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			BU	124		4 474 13,61 %			
	26 Frais de réception, de représentation et de congrès																	
	27 Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone																	
	28 Frais d'actes et de contentieux																	
	29 Cotisations syndicales et professionnelles										BY	247		0,75 %				
	30 Autres frais divers de gestion																	
	31 Frais financiers (14)										BN	222		0,68 %				
	32 Pertes diverses (15)										BP	6		0,02 %				
	33 TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	24 861		75,64 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **AUTRES SOINS CORPORELS**

N° SIRET

30 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	8 798 26,77 %				
		35	Plus-values à court terme (16)				CB					
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	1 365 4,15 %				
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD					
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	10 163 30,92 %				
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF					
		40	Frais d'établissement (19)				CG	12 0,04 %				
		41	Dotation aux amortissements (20) dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)				CH	1 624 4,94 %				
		42	Moins-value à court terme				CK					
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	CL				
	dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »			AW	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO						
	dont exonération « jeunes entreprises innovantes »			CU	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ						
	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »			CI	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ						
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM					
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	1 637 4,98 %					
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	8 526 25,94 %					
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR						
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	3 408				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	670				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :				CZ					
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU					
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiques à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
		Modèle(s)	Type (1)									
			T		X				4 783			
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A	B

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		AVOCAT														
Nature de l'activité (1)		704 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujéti à la TVA					AT						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	117 258	102,70 %				
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	516	0,45 %				
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	2 568	2,25 %				
	4	Montant net des recettes										AD	114 174	100,00%				
	5	Produits financiers (4)										AE	11	0,01 %				
	6	Gains divers (5)										AF	1 210	1,06 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	115 395	101,07 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	718	0,63 %				
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	6 025	5,28 %				
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	1 651	1,45 %				
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	395	0,35 %				
	13			Autres impôts								BS	796	0,70 %				
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	4 406	3,86 %				
	15	Loyer et charges locatives										BF	5 449	4,77 %				
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)						BW	119	BG	673	0,59 %						
	17	Entretien et réparations				579	0,51 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs				BH		5 933	5,20 %			
	18	Personnel intérimaire				934	0,82 %											
	19	Petit outillage (11)				643	0,56 %											
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité				299	0,26 %											
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)				2 554	2,24 %											
	22	Primes d'assurances				922	0,81 %	Total : Transport et déplacements				BJ		5 248	4,60 %			
	23	Frais de véhicules (12) (cocher la case si évaluation forfaitaire) ...				2 911	2,55 %											
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...				2 336	2,05 %	Total : Frais divers de gestion				BM		7 874	6,90 %			
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires												BT	12 487	
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 871	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	492							
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès				1 864	1,63 %					BN		158	0,14 %			
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone				2 102	1,84 %												
28	Frais d'actes et de contentieux				172	0,15 %												
29	Cotisations syndicales et professionnelles				BY	2 328	2,04 %											
30	Autres frais divers de gestion				1 408	1,23 %												
31	Frais financiers (14)										BN	158	0,14 %					
32	Pertes diverses (15)										BP	35	0,03 %					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	54 212	47,48 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **AVOCAT**

N° SIRET

704 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	61 182	53.59 %			
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	47	0.04 %			
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	3 923	3.44 %			
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	4				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	65 157	57.07 %			
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF					
		40	Frais d'établissement (19)					CG	5				
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	746	0.65 %			
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE					
		42	Moins-value à court terme					CK	9	0.01 %			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	476	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	34	CL	1 642	1.44 %	
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	400	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO					
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ					
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ					
		44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	6	0.01 %			
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	2 407	2.11 %			
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	62 750	54.96 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR						
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	20 189				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	2 627				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ	237				
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU	23				
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
		Modèle(s)	Type (1)						11 512				
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

2035 moyenne, en Euros, issues des déclarations n° 2035 des revenus 2022 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		BUREAU D'ETUDE														
Nature de l'activité (1)		25 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	2	1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	90 498		100,00 %			
		2 À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
		3 Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC						
		4 Montant net des recettes										AD	90 498		100,00 %			
		5 Produits financiers (4)										AE	14		0,02 %			
		6 Gains divers (5)										AF	526		0,58 %			
		7 TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	91 039		100,60 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8 Achats (6)										BA	1 094		1,21 %			
		9 Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	7 817		8,64 %			
		10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	21		0,02 %			
		11		Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
		12 Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	467		0,52 %			
		13		Autres impôts								BS	1 390		1,54 %			
		14		(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	4 246		4,69 %			
		15		Loyer et charges locatives								BF	2 422		2,68 %			
		16		Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)				BW					BG	751		0,83 %		
		17		Entretien et réparations				1 106				1,22 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs				
		18		Personnel intérimaire														
		19		Petit outillage (11)				1 209				1,34 %						
		20		Chauffage, eau, gaz, électricité				450				0,50 %						
		21		Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)				2 374				2,62 %						
		22		Primes d'assurances				4 333				4,79 %						
		23		Frais de véhicules (12) (cocher la case si évaluation forfaitaire) ...				4 004				4,42 %						
		24		Autres frais de déplacements (voyages...)...				444				0,49 %		Total : Transport et déplacements	BJ	4 448		4,92 %
	25		Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	15 593				BK	18 412		20,35 %	
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	2 794		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	24							
	26		Frais de réception, de représentation et de congrès				553				0,61 %		Total : Frais divers de gestion					
	27		Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone				2 170				2,40 %							
	28		Frais d'actes et de contentieux				39				0,04 %							
	29		Cotisations syndicales et professionnelles				BY	223		0,25 %								
	30		Autres frais divers de gestion				1 430				1,58 %							
	31		Frais financiers (14)								BN	173		0,19 %				
	32		Pertes diverses (15)								BP	155		0,17 %				
	33		TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	55 285		61,09 %		

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **BUREAU D'ETUDE**

N° SIRET

25 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	35 754	32,51 %		
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	706	0,78 %		
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	8 345	9,22 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	44 805	49,51 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
		40	Frais d'établissement (19)					CG	68	0,08 %		
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 454	1,61 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE				
		42	Moins-value à court terme					CK				
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		1 232	1,36 %	
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	1 026	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM					
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	2 754	3,04 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	42 051	46,47 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR					
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	16 651			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	2 152			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ				
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU				
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiques à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
		Modèle(s)	Type (1)									
			T		X				8 591			
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035										
									A		B	

2035 moyenne, en Euros, issues des déclarations n° 2035 des revenus 2022 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MEDECIN CARDIOLOGUE														
Nature de l'activité (1)		137 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »						AK	d'après les règles « créances-dettes »						AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA						AT	<input checked="" type="checkbox"/>				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)											AA	223 539	101,85 %			
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)											AB					
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)											AC	4 050	1,85 %			
	4	Montant net des recettes											AD	219 489	100,00 %			
	5	Produits financiers (4)											AE	1				
	6	Gains divers (5)											AF	4 114	1,87 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)											AG	223 604	101,87 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)											BA	721	0,33 %			
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)									BB	11 776	5,37 %			
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)									BC	4 857	2,21 %			
	11			Taxe sur la valeur ajoutée									BD					
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale									JY	668	0,30 %			
	13			Autres impôts									BS	2 218	1,01 %			
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible									BV	9 665	4,40 %			
	15	Loyer et charges locatives											BF	8 270	3,77 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)							BW	1 855	BG	18 241	8,31 %					
	17	Entretien et réparations								1 806	0,82 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs	BH	8 927	4,07 %			
	18	Personnel intérimaire								1 960	0,89 %							
	19	Petit outillage (11)								857	0,39 %							
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité								382	0,17 %							
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)								2 647	1,21 %							
	22	Primes d'assurances								1 274	0,58 %							
	23	Frais de véhicules (12)								3 421	1,56 %							
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...										Total : Transport et déplacements	BJ	3 925	1,79 %			
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...								504	0,23 %							
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires					BT	21 604			BK	27 270	12,42 %			
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	3 629	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	2 037							
26	Frais de réception, de représentation et de congrès								512	0,23 %	Total : Frais divers de gestion	BM	5 107	2,33 %				
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone								2 636	1,20 %								
28	Frais d'actes et de contentieux								9									
29	Cotisations syndicales et professionnelles							BY	828	0,38 %								
30	Autres frais divers de gestion								1 121	0,51 %								
31	Frais financiers (14)											BN	247	0,11 %				
32	Pertes diverses (15)											BP	150	0,07 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)											BR	102 043	46,49 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MEDECIN CARDIOLOGUE**

N° SIRET

137 Adhérents

DÉTÉRMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	121 561	55,38 %		
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	18	0,01 %		
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	4 768	2,17 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	26	0,01 %		
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	126 372	57,58 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
		40	Frais d'établissement (19)					CG				
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	2 257	1,03 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE				
		42	Moins-value à court terme					CK	31	0,01 %		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	1 416	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	223	CL	16 832	7,67 %
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW	9 735	dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	4 820			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	423	0,19 %			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	19 543	8,90 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	106 829	48,67 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR					
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ				
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU				
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)										
		(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
	Modèle(s)	Type (1)										
								8 213				
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

2035 moyenne, en Euros, issues des déclarations n° 2035 des revenus 2022 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		CHIROPRACTEUR														
Nature de l'activité (1)		54 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »						AK	d'après les règles « créances-dettes »						AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA						AT	<input checked="" type="checkbox"/>				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)											AA	80 411	108,72 %			
	2	À déduire Débourss payés pour le compte des clients (2)											AB					
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)											AC	6 447	8,72 %			
	4	Montant net des recettes											AD	73 964	100,00 %			
	5	Produits financiers (4)											AE					
	6	Gains divers (5)											AF	2 276	3,08 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)											AG	76 240	103,08 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)											BA	368	0,50 %			
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	549	0,74 %				
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	198	0,27 %				
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	476	0,64 %				
	13			Autres impôts								BS	819	1,11 %				
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	3 170	4,29 %				
	15	Loyer et charges locatives											BF	10 916	14,76 %			
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)		BW	440	BG	1 047	1,42 %								
	17			Entretien et réparations			1 958	2,65 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs	BH	6 132	8,29 %						
	18			Personnel intérimaire			230	0,31 %										
	19			Petit outillage (11)			1 078	1,46 %										
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité			558	0,75 %										
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)			1 667	2,25 %										
	22			Primes d'assurances			640	0,87 %										
	23			Frais de véhicules (12)			3 104	4,20 %										
				(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...					Total : Transport et déplacements	BJ	3 929	5,31 %						
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...												825	1,12 %			
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	10 915				BK	13 774	18,62 %			
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	2 689	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	170							
26			Frais de réception, de représentation et de congrès			1 396	1,89 %	Total : Frais divers de gestion	BM	5 843	7,90 %							
27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone			2 280	3,08 %											
28			Frais d'actes et de contentieux			20	0,03 %											
29			Cotisations syndicales et professionnelles		BY	876	1,18 %											
30			Autres frais divers de gestion			1 271	1,72 %											
31	Frais financiers (14)											BN	321	0,43 %				
32	Pertes diverses (15)											BP	26	0,04 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)											BR	47 569	64,31 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **CHIROPRACTEUR**

N° SIRET

54 Adhérents

D É T E R M I N A T I O N D U R É S U L T A T	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)						CA	28 671 38,76 %		
		35	Plus-values à court terme (16)						CB			
		36	Divers à réintégrer (17)						CC	634 0,86 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)						CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)						CE	29 305 39,62 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)						CF			
		40	Frais d'établissement (19)						CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)						CH	2 047 2,77 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)						BE			
		42	Moins-value à court terme						CK	336 0,45 %		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	73	CL	482 0,65 %	
	dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »			AW	62	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO					
	dont exonération « jeunes entreprises innovantes »			CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ					
	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »			CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ					
	44	Déficit Société civile de moyens (18)						CM				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)						CN	2 865 3,87 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)						CP	26 440 35,75 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)						CR				
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :						CX			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :						CY			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :						CZ			
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :						AU			
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiques à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
		Modèle(s)	Type (1)						6 365			
			T		X							
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B	

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		CHIRURGIEN														
Nature de l'activité (1)		136 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »						AK	d'après les règles « créances-dettes »						AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV	Taxe incluse		CW	Non assujéti à la TVA						AT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	2	1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	253 928		100,18 %			
		2	À déduire Débourx payés pour le compte des clients (2)										AB					
		3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										(3)	AC	453		0,18 %	
		4	Montant net des recettes										AD	253 475		100,00 %		
		5	Produits financiers (4)										AE	1				
		6	Gains divers (5)										AF	5 379		2,12 %		
		7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	258 856		102,12 %		
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8 Achats (6)										BA	3 251		1,28 %			
		9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)						BB	10 181		4,02 %				
		10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)						BC	6 151		2,43 %				
		11			Taxe sur la valeur ajoutée						BD							
		12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale						JY	654		0,26 %				
		13			Autres impôts						BS	2 928		1,16 %				
		14			(9) Contribution sociale généralisée déductible						BV	10 661		4,21 %				
		15	Loyer et charges locatives										BF	9 310		3,67 %		
		16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)						BW	1 799		BG	13 256		5,23 %			
		17	Entretien et réparations						1 068		0,42 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs	BH	12 535		4,95 %		
		18	Personnel intérimaire						777		0,31 %							
		19	Petit outillage (11)						606		0,24 %							
		20	Chauffage, eau, gaz, électricité						165		0,07 %							
		21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)						2 962		1,17 %							
		22	Primes d'assurances						6 957		2,74 %							
		23	Frais de véhicules (12)						3 852		1,52 %	Total : Transport et déplacements	BJ	5 495		2,17 %		
			(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...															
		24	Autres frais de déplacements (voyages...)...						1 643		0,65 %							
		25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	32 991		BK	40 374		15,93 %			
					dont cotisations facultatives Madelin		BZ	5 040		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						BU	2 344	
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès						1 771		0,70 %	Total : Frais divers de gestion	BM	8 640		3,41 %			
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone						1 738		0,69 %								
	28	Frais d'actes et de contentieux						23		0,01 %								
	29	Cotisations syndicales et professionnelles						BY	1 004							0,40 %		
	30	Autres frais divers de gestion						4 104		1,62 %								
	31	Frais financiers (14)										BN	342		0,13 %			
	32	Pertes diverses (15)										BP	220		0,09 %			
	33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	124 001		48,92 %			

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **CHIRURGIEN**

N° SIRET

136 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	134 855	53,20 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	93	0,04 %	
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	861	0,34 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	135 809	53,58 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG	156	0,06 %	
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 828	0,72 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK	8		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	1 847	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	562		
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	3 222	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	1 622		
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	38	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	586	0,23 %		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	11 320	4,47 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	124 488	49,11 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ			
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU			
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)									
		(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.									
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
				X				9 683			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		CHIRURGIEN-DENTISTE														
Nature de l'activité (1)		763 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	2	1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	326 861	100,87 %				
		2 À déduire Débourx payés pour le compte des clients (2)										AB	92	0,03 %				
		3 Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	2 713	0,84 %				
		4 Montant net des recettes										AD	324 056	100,00%				
		5 Produits financiers (4)										AE	6					
		6 Gains divers (5)										AF	7 785	2,40 %				
		TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	331 847	102,40 %				
	D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8 Achats (6)										BA	66 751	20,60 %			
		9 Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	24 576	7,58 %				
		10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	14 761	4,56 %				
		11		Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
		12 Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	774	0,24 %				
		13		Autres impôts								BS	3 769	1,16 %				
		14		(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	10 760	3,32 %				
		15		Loyer et charges locatives								BF	14 252	4,40 %				
		16		Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)				BW	1 271	BG	7 925	2,45 %						
		17		Entretien et réparations		7 385	2,28 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs			BH		17 867	5,51 %				
		18		Personnel intérimaire		472	0,15 %											
		19		Petit outillage (11)		2 422	0,75 %											
		20		Chauffage, eau, gaz, électricité		1 684	0,52 %											
		21		Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		4 081	1,26 %											
		22		Primes d'assurances		1 821	0,56 %											
		23		Frais de véhicules (12)		3 430	1,06 %											
				(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...				Total : Transport et déplacements			BJ		4 504	1,39 %				
	24		Autres frais de déplacements (voyages...)...		1 074	0,33 %												
	25		Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires			BT	30 003			BK		36 618	11,30 %			
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	5 430	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	1 185								
	26		Frais de réception, de représentation et de congrès		1 966	0,61 %	Total : Frais divers de gestion			BM		9 218	2,84 %					
	27		Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		2 675	0,83 %												
	28		Frais d'actes et de contentieux		33	0,01 %												
	29		Cotisations syndicales et professionnelles		BY	1 010								0,31 %				
	30		Autres frais divers de gestion		3 534	1,09 %												
	31		Frais financiers (14)					BN	847	0,26 %								
	32		Pertes diverses (15)					BP	420	0,13 %								
	33		TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	213 043	65,74 %			

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2022 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **CHIRURGIEN-DENTISTE**

N° SIRET **763 Adhérents**

DÉTÉRMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	118 804	36,66 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	326	0,10 %	
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	3 881	1,20 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	138	0,04 %	
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	123 149	38,00 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG	7		
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	7 228	2,23 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK	45	0,01 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	557	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	861	8 854 2,73 %	
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	6 612	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
		44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	788	0,24 %	
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	16 923	5,22 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	106 226	32,78 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	727		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	45		
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ	13		
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU			
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)									
		(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.									
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
								7 117			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B

2035 moyenne, en Euros, issues des déclarations n° 2035 des revenus 2022 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		CHIRURGIEN-DENTISTE COLLABORATEUR															
Nature de l'activité (1)		269 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux							
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS		
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL						
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA							
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	213 342	103,52 %					
	2	À déduire Débourss payés pour le compte des clients (2)										AB							
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	7 257	3,52 %					
	4	Montant net des recettes										AD	206 085	100,00 %					
	5	Produits financiers (4)										AE	1						
	6	Gains divers (5)										AF	1 480	0,72 %					
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	207 565	100,72 %					
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8	Achats (6)										BA	29 917	14,52 %				
	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	2 791	1,35 %				
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	1 200	0,58 %				
	11	Impôts et taxes (8)	Taxe sur la valeur ajoutée										BD						
	12		Contribution économique territoriale										JY	400	0,19 %				
	13		Autres impôts										BS	1 278	0,62 %				
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	5 818	2,82 %				
	15	Loyer et charges locatives										BF	4 829	2,34 %					
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	49 788		BG	59 236	28,74 %		
	17	Entretien et réparations											2 003	0,97 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs				
	18	Personnel intérimaire											546	0,26 %					
	19	Petit outillage (11)											1 093	0,53 %			BH	6 723	3,26 %
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											117	0,06 %					
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											2 428	1,18 %					
	22	Primes d'assurances											536	0,26 %					
	23	Frais de véhicules (12) (cocher la case si évaluation forfaitaire) ...											3 283	1,59 %			BJ	4 341	2,11 %
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...											1 058	0,51 %					
25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires					BT	17 000					BK	19 610	9,52 %				
		dont cotisations facultatives Madelin	BZ	1 680		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU	930											
26	Frais de réception, de représentation et de congrès											1 967	0,95 %	Total : Frais divers de gestion					
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											857	0,42 %						
28	Frais d'actes et de contentieux											50	0,02 %			BM	5 158	2,50 %	
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	1 140	0,55 %						
30	Autres frais divers de gestion											1 145	0,56 %						
31	Frais financiers (14)										BN	306	0,15 %						
32	Pertes diverses (15)										BP	32	0,02 %						
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	141 641	68,73 %						

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **CHIRURGIEN-DENTISTE COLLABORATEUR**

N° SIRET

269 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)						CA	65 924 31,99 %			
			35	Plus-values à court terme (16)						CB	28 0,01 %		
			36	Divers à réintégrer (17)						CC	811 0,39 %		
			37	Bénéfice Société civile de moyen (18)						CD	65 0,03 %		
			38	TOTAL (ligne 34 à 37)						CE	66 829 32,43 %		
			39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)						CF			
			40	Frais d'établissement (19)						CG	5		
			41	Dotation aux amortissements (20)						CH	1 475 0,72 %		
				dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)						BE			
			42	Moins-value à court terme						CK	1		
			43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	199	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	24	CL	3 478 1,69 %	
					dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW	2 314	dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO				
					dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	54			
					dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
		44	Déficit Société civile de moyens (18)						CM	76 0,04 %			
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)						CN	5 034 2,44 %			
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)						CP	61 795 29,99 %			
		47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)						CR				
	5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :						CX			
				Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :						CY			
				dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :						CZ			
	6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :						AU	1 074		
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
		Modèle(s)	Type (1)										
					X				7 335				
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

2035 moyenne, en Euros, issues des déclarations n° 2035 des revenus 2022 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		CHIRURGIEN-DENTISTE REMPLACANT														
Nature de l'activité (1)		24 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »						AK	d'après les règles « créances-dettes »						AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA						AT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	95 464		105,80 %			
	2	À déduire Débourss payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										(3)	AC	5 235		5,80 %		
	4	Montant net des recettes										AD	90 229		100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE						
	6	Gains divers (5)										AF	1 611		1,79 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	91 840		101,79 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8	Achats (6)										BA	9 286		10,29 %		
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	4 185		4,64 %	
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	2 193		2,43 %	
	11			Taxe sur la valeur ajoutée										BD				
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale										JY	227		0,25 %	
	13			Autres impôts										BS	708		0,78 %	
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	2 509		2,78 %	
	15			Loyer et charges locatives										BF	4 468		4,95 %	
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)						BW	3 374		BG	3 834		4,25 %		
	17			Entretien et réparations						1 330		1,47 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs					
	18			Personnel intérimaire						36		0,04 %						
	19			Petit outillage (11)						557		0,62 %						
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité						176		0,20 %						
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)						1 291		1,43 %						
	22			Primes d'assurances						399		0,44 %						
	23			Frais de véhicules (12)						2 474		2,74 %						
				(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...														
	24			Autres frais de déplacements (voyages...)...						552		0,61 %	Total : Transport et déplacements		BJ	3 026		3,35 %
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires						BT	7 696		BK	8 491		9,41 %		
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	467		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	328						
26			Frais de réception, de représentation et de congrès						995		1,10 %	Total : Frais divers de gestion						
27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone						345		0,38 %							
28			Frais d'actes et de contentieux						330		0,37 %							
29			Cotisations syndicales et professionnelles						BY	412			0,46 %					
30			Autres frais divers de gestion						974		1,08 %							
31			Frais financiers (14)									BN	159		0,18 %			
32			Pertes diverses (15)									BP	309		0,34 %			
33			TOTAL (lignes 8 à 32)									BR	46 242		51,25 %			

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **CHIRURGIEN-DENTISTE REMPLACANT**

N° SIRET

24 Adhérents

DÉTÉRMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)						CA	45 597 50,53 %		
		35	Plus-values à court terme (16)						CB			
		36	Divers à réintégrer (17)						CC	106 0,12 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)						CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)						CE	45 704 50,65 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)						CF			
		40	Frais d'établissement (19)						CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)						CH	709 0,79 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)						BE			
		42	Moins-value à court terme						CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		1 865 2,07 %		
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW	1 865	dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)						CM	169 0,19 %			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)						CN	2 743 3,04 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)						CP	42 960 47,61 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)						CR				
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :						CX			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :						CY			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :						CZ			
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :						AU			
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
		Modèle(s)	Type (1)						13 989			
			T		X							
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B	

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		COACHING - DEVELOPPEMENT PERSONNEL														
Nature de l'activité (1)		38 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	44 768		102,05 %			
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										AC	898		2,05 %			
	4	Montant net des recettes										AD	43 870		100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE	6		0,01 %			
	6	Gains divers (5)										AF	1 879		4,28 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	45 754		104,29 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	4 440		10,12 %			
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	3 051		6,95 %			
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	118		0,27 %			
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	314		0,72 %			
	13			Autres impôts								BS	604		1,38 %			
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	931		2,12 %			
	15	Loyer et charges locatives										BF	5 108		11,64 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	357		0,81 %			
	17	Entretien et réparations																
	18	Personnel intérimaire																
	19	Petit outillage (11)																
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité																
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)																
	22	Primes d'assurances																
	23	Frais de véhicules (12)																
	(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																	
24	Autres frais de déplacements (voyages...)...																	
25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires					BT	4 195									
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	877		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	37		5 109 11,65 %					
26	Frais de réception, de représentation et de congrès																	
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone																	
28	Frais d'actes et de contentieux																	
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	252		0,57 %				
30	Autres frais divers de gestion																	
31	Frais financiers (14)										BN	144		0,33 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	137		0,31 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	33 883		77,24 %				

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2022 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

COACHING - DEVELOPPEMENT PERSONNEL

N° SIRET

38 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	11 871 27,06 %				
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	8 0,02 %				
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	1 445 3,29 %				
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD					
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	13 325 30,37 %				
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF					
		40	Frais d'établissement (19)					CG					
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 280 2,92 %				
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE					
		42	Moins-value à court terme					CK					
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	11 0,03 %				
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO					
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ					
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ					
		44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM					
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	1 292 2,95 %				
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	12 033 27,43 %				
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR						
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	4 269				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	1 575				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ					
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU					
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
		Modèle(s)	Type (1)										
			T		X				6 360				
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		COMMISSAIRE AUX COMPTES														
Nature de l'activité (1)		37 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	56 897		108,21 %			
	2	À déduire Débourx payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										(3)	AC	4 316		8,21 %		
	4	Montant net des recettes										AD	52 581		100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE						
	6	Gains divers (5)										AF	341		0,65 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	52 922		100,65 %			
	D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8	Achats (6)										BA	7 932		15,09 %	
9		Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	985		1,87 %		
10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	579		1,10 %		
11			Taxe sur la valeur ajoutée										BD					
12		Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale										JY	362		0,69 %		
13			Autres impôts										BS	509		0,97 %		
14			(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	785		1,49 %		
15		Loyer et charges locatives										BF	2 033		3,87 %			
16		Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	267		0,51 %			
17		Entretien et réparations																
18		Personnel intérimaire																
19		Petit outillage (11)																
20		Chauffage, eau, gaz, électricité																
21		Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)																
22		Primes d'assurances																
23		Frais de véhicules (12)																
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																
24		Autres frais de déplacements (voyages...)...																
25		Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires					BT	3 851									
			dont cotisations facultatives Madelin	BZ	275			dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU						BK	4 126		7,85 %
26	Frais de réception, de représentation et de congrès																	
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone																	
28	Frais d'actes et de contentieux																	
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	1 376		2,62 %				
30	Autres frais divers de gestion																	
31	Frais financiers (14)										BN	165		0,31 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	6 640		12,63 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	42 071		80,01 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **COMMISSAIRE AUX COMPTES**

N° SIRET

37 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	10 851	20.64 %			
		35	Plus-values à court terme (16)				CB	24	0.05 %			
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	7 015	13.34 %			
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD	14	0.03 %			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	17 904	34.05 %			
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF					
		40	Frais d'établissement (19)				CG					
		41	Dotation aux amortissements (20)				CH	1 070	2.03 %			
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)				BE					
		42	Moins-value à court terme				CK					
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT					
	dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »			AW	dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO						
	dont exonération « jeunes entreprises innovantes »			CU	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ						
	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »			CI	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ						
	44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM						
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	1 070	2.03 %				
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	16 834	32.02 %				
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR						
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	10 590				
Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	5 112							
dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ	554							
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU					
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
		Modèle(s)	Type (1)									
			T		X				4 503			
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B

2035 moyenne, en Euros, issues des déclarations n° 2035 des revenus 2022 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		CONSEIL D'ENTREPRISE														
Nature de l'activité (1)		56 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »						AK	d'après les règles « créances-dettes »						AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA						AT					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	2	1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	89 729		122,03 %			
		2 À déduire Débourss payés pour le compte des clients (2)										AB						
		3 Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										AC	16 197		22,03 %			
		4 Montant net des recettes										AD	73 532		100,00 %			
		5 Produits financiers (4)										AE	5		0,01 %			
		6 Gains divers (5)										AF	1 305		1,77 %			
		7 TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	74 842		101,78 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8 Achats (6)										BA	797		1,08 %			
		9 Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	3 585		4,88 %			
		10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	179		0,24 %			
		11		Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
		12		Contribution économique territoriale								JY	348		0,47 %			
		13		Autres impôts								BS	586		0,80 %			
		14		(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	2 622		3,57 %			
		15 Loyer et charges locatives										BF	1 817		2,47 %			
		16 Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	628		0,85 %			
		17 Entretien et réparations																
		18 Personnel intérimaire																
		19 Petit outillage (11)																
		20 Chauffage, eau, gaz, électricité																
		21 Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)																
		22 Primes d'assurances																
		23 Frais de véhicules (12)																
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																
		24 Autres frais de déplacements (voyages...)...																
		25 Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires						BT	10 423							
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 077		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	278		BK		11 778	16,02 %	
	26 Frais de réception, de représentation et de congrès																	
	27 Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone																	
	28 Frais d'actes et de contentieux																	
	29 Cotisations syndicales et professionnelles										BY	229		0,31 %				
	30 Autres frais divers de gestion																	
	31 Frais financiers (14)										BN	148		0,20 %				
	32 Pertes diverses (15)										BP	92		0,13 %				
	33 TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	35 536		48,33 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **CONSEIL D'ENTREPRISE**

N° SIRET

56 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	39 306	53,45 %		
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	269	0,37 %		
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	3 343	4,55 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	42 919	58,37 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
		40	Frais d'établissement (19)					CG	44	0,06 %		
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 040	1,41 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE				
		42	Moins-value à court terme					CK	26	0,04 %		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	273	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		1 247	1,70 %	
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	976	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM					
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	2 356	3,20 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	40 563	55,16 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR					
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	11 452			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	1 973			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ	1 103			
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU				
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
		Modèle(s)	Type (1)						12 095			
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		CONSEIL DIVERS														
Nature de l'activité (1)		76 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion						Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	92 905		101,41 %			
	2	À déduire Débourss payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	1 290		1,41 %			
	4	Montant net des recettes										AD	91 615		100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE	9		0,01 %			
	6	Gains divers (5)										AF	412		0,45 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	92 036		100,46 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8	Achats (6)										BA	2 131		2,33 %		
	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	5 183		5,66 %		
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	1 238		1,35 %		
	11		Taxe sur la valeur ajoutée										BD					
	12	Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale										JY	361		0,39 %		
	13		Autres impôts										BS	1 057		1,15 %		
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	3 300		3,60 %		
	15	Loyer et charges locatives										BF	2 243		2,45 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	5		0,00 %			
	17	Entretien et réparations																
	18	Personnel intérimaire																
	19	Petit outillage (11)																
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité																
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)																
	22	Primes d'assurances																
	23	Frais de véhicules (12)																
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...																
	25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires					BT	13 131									
			dont cotisations facultatives Madelin	BZ	1 721		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU	651				15 503		16,92 %			
26	Frais de réception, de représentation et de congrès																	
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone																	
28	Frais d'actes et de contentieux																	
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	424		0,46 %				
30	Autres frais divers de gestion																	
31	Frais financiers (14)										BN	206		0,22 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	70		0,08 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	50 755		55,40 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **CONSEIL DIVERS**

N° SIRET

76 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	41 280	45,06 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	9	0,01 %	
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	2 595	2,83 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	43 884	47,90 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	873	0,95 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK	9	0,01 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT			
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	32		
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	934	1,02 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	42 950	46,88 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	15 459		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	1 539		
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ	15		
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU	2 145		
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)									
		(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.									
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
				X				18 022			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		CONSEIL EN COMMUNICATION														
Nature de l'activité (1)		30 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	2	1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	68 545		108,28 %			
		2 À déduire Débourx payés pour le compte des clients (2)										AB						
		3 Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	5 243		8,28 %			
		4 Montant net des recettes										AD	63 302		100,00 %			
		5 Produits financiers (4)										AE	3					
		6 Gains divers (5)										AF	1 519		2,40 %			
		7 TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	64 825		102,41 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8 Achats (6)										BA	3 316		5,24 %			
		9 Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	2 142		3,38 %			
			10 Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)									BC	409		0,65 %			
			11 Taxe sur la valeur ajoutée										BD					
			12 Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	407		0,64 %		
				13 Autres impôts									BS	731		1,15 %		
				(9) Contribution sociale généralisée déductible									BV	1 580		2,50 %		
			15 Loyer et charges locatives										BF	2 308		3,65 %		
			16 Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)					BW						BG	520		0,82 %	
			17 Entretien et réparations		416			0,66 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs			BH		4 552		7,19 %	
			18 Personnel intérimaire		411			0,65 %										
			19 Petit outillage (11)		753			1,19 %										
			20 Chauffage, eau, gaz, électricité		353			0,56 %										
			21 Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		2 231			3,52 %										
			22 Primes d'assurances		388			0,61 %		Total : Transport et déplacements			BJ		6 798		10,74 %	
			23 Frais de véhicules (12)		3 665			5,79 %										
			(cocher la case si évaluation forfaitaire)		...													
			24 Autres frais de déplacements (voyages...)...		3 133			4,95 %										
			25 Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires			BT		6 828			BK		8 650		13,66 %	
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 762		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	60						
		26 Frais de réception, de représentation et de congrès		1 275			2,01 %		Total : Frais divers de gestion			BM		5 141		8,12 %		
		27 Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		1 557			2,46 %											
		28 Frais d'actes et de contentieux		24			0,04 %											
		29 Cotisations syndicales et professionnelles		BY	110		0,17 %											
		30 Autres frais divers de gestion		2 174			3,43 %											
		31 Frais financiers (14)										BN	235		0,37 %			
		32 Pertes diverses (15)										BP	15		0,02 %			
		33 TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	36 805		58,14 %			

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **CONSEIL EN COMMUNICATION**

N° SIRET

30 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	28 020 44,26 %			
		35	Plus-values à court terme (16)					CB				
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	2 062 3,26 %			
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	30 082 47,52 %			
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
		40	Frais d'établissement (19)					CG	67 0,11 %			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 118 1,77 %			
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE				
		42	Moins-value à court terme					CK				
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	250 0,39 %			
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM					
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	1 435 2,27 %				
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	28 647 45,25 %				
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR					
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	11 421			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	2 362			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ	553			
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU				
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
		Modèle(s)	Type (1)									
			T		X				10 240			
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A	B

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		CONSEIL EN FORMATIONS																
Nature de l'activité (1)		13 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux								
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS			
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »						AK	d'après les règles « créances-dettes »						AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA						AT							
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR						
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA								
R E C E T T E S	2	1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	71 605		102,30 %					
		2	À déduire Débourx payés pour le compte des clients (2)										AB							
		3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	1 607		2,30 %				
		4	Montant net des recettes										AD	69 998		100,00 %				
		5	Produits financiers (4)										AE	2						
		6	Gains divers (5)										AF	731		1,04 %				
		7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	70 732		101,05 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8	Achats (6)										BA	243		0,35 %				
		9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)										BB					
		10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC					
		11			Taxe sur la valeur ajoutée										BD					
		12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale										JY	255		0,36 %		
		13			Autres impôts										BS	1 218		1,74 %		
		14			(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	1 950		2,79 %		
		15	Loyer et charges locatives										BF	2 311		3,30 %				
		16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	222		0,32 %				
		17	Entretien et réparations		212		0,30 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs						BH		5 144		7,35 %	
		18	Personnel intérimaire		75		0,11 %													
		19	Petit outillage (11)		960		1,37 %													
		20	Chauffage, eau, gaz, électricité		132		0,19 %													
		21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		3 480		4,97 %													
		22	Primes d'assurances		285		0,41 %		Total : Transport et déplacements						BJ		9 887		14,12 %	
		23	Frais de véhicules (12)		4 872		6,96 %													
			(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																	
		24	Autres frais de déplacements (voyages...)...		5 015		7,16 %													
		25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	9 043				BK		11 818		16,88 %		
	dont cotisations facultatives Madelin				BZ	2 775		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU										
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès		1 178		1,68 %		Total : Frais divers de gestion						BM		3 814		5,45 %		
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		1 112		1,59 %														
	28	Frais d'actes et de contentieux																		
	29	Cotisations syndicales et professionnelles		BY	240		0,34 %													
	30	Autres frais divers de gestion		1 282		1,83 %														
	31	Frais financiers (14)												BN	124		0,18 %			
	32	Pertes diverses (15)												BP	137		0,20 %			
	33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	37 124		53,04 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **CONSEIL EN FORMATIONS**

N° SIRET

13 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	33 608 48.01 %			
		35	Plus-values à court terme (16)				CB				
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	706 1.01 %			
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	34 314 49.02 %			
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF				
		40	Frais d'établissement (19)				CG				
		41	Dotation aux amortissements (20)				CH	962 1.37 %			
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)				BE				
		42	Moins-value à court terme				CK				
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	65 0.09 %			
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM				
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	1 027 1.47 %			
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	33 287 47.55 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR					
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	8 203			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	817			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :				CZ	23			
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU				
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)									
		(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.									
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
		T		X				12 186			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		CONSEIL EN GESTION																	
Nature de l'activité (1)		68 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux									
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS				
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »						AK	d'après les règles « créances-dettes »						AL						
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA						AT								
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR							
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA									
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	85 558		103,45 %						
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB									
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										(3)	AC	2 855		3,45 %					
	4	Montant net des recettes										AD	82 703		100,00 %						
	5	Produits financiers (4)										AE	30		0,04 %						
	6	Gains divers (5)										AF	1 195		1,44 %						
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	83 928		101,48 %						
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8	Achats (6)										BA	867		1,05 %					
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	1 284		1,55 %				
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	250		0,30 %				
	11			Taxe sur la valeur ajoutée										BD							
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale										JY	316		0,38 %				
	13			Autres impôts										BS	1 054		1,27 %				
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	1 719		2,08 %				
	15			Loyer et charges locatives										BF	1 686		2,04 %				
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)						BW						BG	269		0,33 %		
	17			Entretien et réparations						457		0,55 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs							
	18			Personnel intérimaire																	
	19			Petit outillage (11)						844		1,02 %									
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité						117		0,14 %									
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)						2 521		3,05 %									
	22			Primes d'assurances						263		0,32 %		Total : Transport et déplacements							
	23			Frais de véhicules (12)						3 117		3,77 %									
				(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																	
	24			Autres frais de déplacements (voyages...)...						3 018		3,65 %		BJ			6 135		7,42 %		
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires						BT	8 327					BK			9 671		11,69 %
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 224		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			BU	120								
26			Frais de réception, de représentation et de congrès						1 625		1,96 %		Total : Frais divers de gestion			BM			4 783		5,78 %
27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone						1 157		1,40 %										
28			Frais d'actes et de contentieux						10		0,01 %										
29			Cotisations syndicales et professionnelles						BY	125		0,15 %									
30			Autres frais divers de gestion						1 866		2,26 %										
31			Frais financiers (14)										BN			137		0,17 %			
32			Pertes diverses (15)										BP			32		0,04 %			
33			TOTAL (lignes 8 à 32)										BR			32 406		39,18 %			

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **CONSEIL EN GESTION**

N° SIRET

68 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	51 522 62,30 %					
		35	Plus-values à court terme (16)				CB						
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	886 1,07 %					
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD	13 0,02 %					
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	52 421 63,38 %					
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF						
		40	Frais d'établissement (19)				CG						
		41	Dotation aux amortissements (20)				CH	1 460 1,77 %					
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)				BE						
		42	Moins-value à court terme				CK	82 0,10 %					
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	1 588 1,92 %					
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW	dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO						
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ						
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ						
	44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM							
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	3 130 3,78 %						
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	49 291 59,60 %						
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR							
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	12 174					
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	1 874					
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :				CZ	213					
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU						
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
		Modèle(s)	Type (1)										
			T		X				9 880				
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		CONSEIL EN INFORMATIQUE														
Nature de l'activité (1)		130 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT							
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	112 221		103,16 %			
	2	À déduire Débourx payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										(3)	AC	3 435		3,16 %		
	4	Montant net des recettes										AD	108 786		100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE	7		0,01 %			
	6	Gains divers (5)										AF	260		0,24 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	109 053		100,25 %			
	D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	2 145		1,97 %		
9		Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	6 032		5,54 %			
10				Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	2 045		1,88 %			
11				Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
12		Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	511		0,47 %			
13				Autres impôts								BS	1 133		1,04 %			
14				(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	4 031		3,71 %			
15		Loyer et charges locatives										BF	1 965		1,81 %			
16		Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	335		0,31 %			
17		Entretien et réparations																
18		Personnel intérimaire																
19		Petit outillage (11)																
20		Chauffage, eau, gaz, électricité																
21		Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)																
22		Primes d'assurances																
23		Frais de véhicules (12)																
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																
24		Autres frais de déplacements (voyages...)...																
25		Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	15 978									
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 385		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	161				17 524 16,11 %		
26	Frais de réception, de représentation et de congrès																	
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone																	
28	Frais d'actes et de contentieux																	
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	104		0,10 %				
30	Autres frais divers de gestion																	
31	Frais financiers (14)										BN	97		0,09 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	422		0,39 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	48 647		44,72 %				

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2022 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **CONSEIL EN INFORMATIQUE**

N° SIRET

130 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	60 406	55,53 %			
		35	Plus-values à court terme (16)				CB	20	0,02 %			
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	4 003	3,68 %			
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD	604	0,56 %			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	65 032	59,78 %			
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF					
		40	Frais d'établissement (19)				CG					
		41	Dotation aux amortissements (20)				CH	1 229	1,13 %			
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)				BE					
		42	Moins-value à court terme				CK	53	0,05 %			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	339	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	415	0,38 %		
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM					
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	1 697	1,56 %			
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	63 335	58,22 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR						
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	18 433				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	1 850				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :				CZ					
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU					
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiques à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
		Modèle(s)	Type (1)						13 250			
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A	B

2035 moyenne, en Euros, issues des déclarations n° 2035 des revenus 2022 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		CONSEIL EN MANAGEMENT														
Nature de l'activité (1)		14 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »						AK	d'après les règles « créances-dettes »						AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA						AT					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	2	1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	99 660		100,00 %			
		2	À déduire Débourss payés pour le compte des clients (2)										AB					
		3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										(3)	AC				
		4	Montant net des recettes										AD	99 660		100,00 %		
		5	Produits financiers (4)										AE	1				
		6	Gains divers (5)										AF	1 922		1,93 %		
		7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	101 583		101,93 %		
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8	Achats (6)										BA	139		0,14 %		
		9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB					
		10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	171		0,17 %		
		11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD					
		12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	355		0,36 %		
		13			Autres impôts								BS	171		0,17 %		
		14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	2 977		2,99 %		
		15	Loyer et charges locatives										BF	2 606		2,61 %		
		16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	216		0,22 %		
		17	Entretien et réparations										Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs					
		18	Personnel intérimaire															
		19	Petit outillage (11)															
		20	Chauffage, eau, gaz, électricité															
		21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)										Total : Transport et déplacements					
		22	Primes d'assurances															
		23	Frais de véhicules (12)										Total : Transport et déplacements					
			(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...															
		24	Autres frais de déplacements (voyages...)...												8 632		8,66 %	
		25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	17 792				Total : Frais divers de gestion				
					dont cotisations facultatives Madelin		BZ	2 323		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU				20 114		20,18 %
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès										Total : Frais divers de gestion						
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone																
	28	Frais d'actes et de contentieux																
	29	Cotisations syndicales et professionnelles												BY	102		0,10 %	
	30	Autres frais divers de gestion														656		0,66 %
	31	Frais financiers (14)										BN	94		0,09 %			
	32	Pertes diverses (15)										BP	5		0,01 %			
	33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	41 676		41,82 %			

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

CONSEIL EN MANAGEMENT

N° SIRET

14 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	59 907 60.11 %				
		35	Plus-values à court terme (16)				CB					
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	523 0.52 %				
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD	166 0.17 %				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	60 597 60.80 %				
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF					
		40	Frais d'établissement (19)				CG					
		41	Dotation aux amortissements (20)				CH	1 008 1.01 %				
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)				BE					
		42	Moins-value à court terme				CK					
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	37 0.04 %				
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW	dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO					
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ					
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ					
	44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM						
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	1 045 1.05 %					
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	59 552 59.76 %					
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR						
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	16 083				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	916				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :				CZ					
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU					
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
		Modèle(s)	Type (1)									
			T		X				17 310			
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		CONSULTANT															
Nature de l'activité (1)		87 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux							
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS		
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »						AK	d'après les règles « créances-dettes »						AL				
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA						AT						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA							
R E C E T T E S	2	1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	82 748		101,03 %				
		2	À déduire Débourss payés pour le compte des clients (2)										AB						
		3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										AC	844		1,03 %			
		4	Montant net des recettes										AD	81 904		100,00 %			
		5	Produits financiers (4)										AE	5		0,01 %			
		6	Gains divers (5)										AF	508		0,62 %			
		7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	82 417		100,63 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8	Achats (6)										BA	1 264		1,54 %			
		9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	3 516		4,29 %			
		10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	465		0,57 %			
		11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
		12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	385		0,47 %			
		13			Autres impôts								BS	1 236		1,51 %			
		14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	3 123		3,81 %			
		15	Loyer et charges locatives										BF	2 018		2,46 %			
		16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)						BW							BG	422		0,52 %
		17	Entretien et réparations						194		0,24 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs						
		18	Personnel intérimaire						6		0,01 %								
		19	Petit outillage (11)						486		0,59 %								
		20	Chauffage, eau, gaz, électricité						243		0,30 %								
		21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)						2 846		3,47 %								
		22	Primes d'assurances						296		0,36 %		Total : Transport et déplacements						
		23	Frais de véhicules (12)						3 845		4,69 %								
			(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																
		24	Autres frais de déplacements (voyages...)...						2 786		3,40 %		BJ	6 630		8,09 %			
		25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	13 944				BK	15 743		19,22 %		
					dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 653		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	146						
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès						1 510		1,84 %		Total : Frais divers de gestion							
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone						1 126		1,37 %									
	28	Frais d'actes et de contentieux						9		0,01 %									
	29	Cotisations syndicales et professionnelles						BY	145		0,18 %								
	30	Autres frais divers de gestion						1 118		1,37 %									
	31	Frais financiers (14)										BN	185		0,23 %				
	32	Pertes diverses (15)										BP	36		0,04 %				
	33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	43 006		52,51 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **CONSULTANT**

N° SIRET

87 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	39 411	48.12 %		
		35	Plus-values à court terme (16)				CB	8	0.01 %		
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	3 511	4.29 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	42 930	52.42 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF				
		40	Frais d'établissement (19)				CG				
		41	Dotation aux amortissements (20)				CH	701	0.86 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)				BE				
		42	Moins-value à court terme				CK	22	0.03 %		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		5	0.01 %	
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW	dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM				
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	728	0.89 %		
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	42 202	51.53 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR					
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	8 745			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	1 285			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :				CZ	210			
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU	788			
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.									
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
				X				14 257			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B

2035 moyenne, en Euros, issues des déclarations n° 2035 des revenus 2022 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MEDECIN DERMATOLOGUE															
Nature de l'activité (1)		52 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux							
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV		Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL						
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA							
R E C E T T E S	2	1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	201 285	104,34 %					
		2 À déduire Débourx payés pour le compte des clients (2)										AB							
		3 Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	8 380	4,34 %					
		4 Montant net des recettes										AD	192 905	100,00%					
		5 Produits financiers (4)										AE	1						
		6 Gains divers (5)										AF	3 599	1,87 %					
		TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	196 504	101,87 %					
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8 Achats (6)										BA	6 946	3,60 %					
		9 Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	8 771	4,55 %					
			10 Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)									BC	4 104	2,13 %					
			11 Taxe sur la valeur ajoutée										BD						
			12 Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	629	0,33 %				
				Autres impôts									BS	2 318	1,20 %				
				(9) Contribution sociale généralisée déductible									BV	7 116	3,69 %				
			15 Loyer et charges locatives										BF	13 138	6,81 %				
			16 Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)							BW	1 078	BG	4 448	2,31 %					
			17 Entretien et réparations		3 734		1,94 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs				BH		11 782		6,11 %		
			18 Personnel intérimaire		343		0,18 %												
			19 Petit outillage (11)		1 174		0,61 %												
			20 Chauffage, eau, gaz, électricité		1 083		0,56 %												
			21 Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		3 947		2,05 %												
			22 Primes d'assurances		1 500		0,78 %		Total : Transport et déplacements				BJ		2 956		1,53 %		
			23 Frais de véhicules (12)		2 333		1,21 %												
			(cocher la case si évaluation forfaitaire)		...														
			24 Autres frais de déplacements (voyages...)...		623		0,32 %												
			25 Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	21 205				BK		27 450		14,23 %	
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	5 348		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	897								
		26 Frais de réception, de représentation et de congrès		990		0,51 %		Total : Frais divers de gestion				BM		6 032		3,13 %			
		27 Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		2 632		1,36 %													
		28 Frais d'actes et de contentieux		207		0,11 %													
		29 Cotisations syndicales et professionnelles		BY	1 044		0,54 %												
		30 Autres frais divers de gestion		1 159		0,60 %													
		31 Frais financiers (14)										BN	687	0,36 %					
		32 Pertes diverses (15)										BP	536	0,28 %					
		TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	96 916	50,24 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MEDECIN DERMATOLOGUE**

N° SIRET

52 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)						CA	99 588	51,63 %	
		35	Plus-values à court terme (16)						CB	55	0,03 %	
		36	Divers à réintégrer (17)						CC	704	0,36 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)						CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)						CE	100 348	52,02 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)						CF			
		40	Frais d'établissement (19)						CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)						CH	3 118	1,62 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)						BE			
		42	Moins-value à court terme						CK	64	0,03 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	128	CL	8 618	4,47 %
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW	796	dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	3 499			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	3 395	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)						CM	45	0,02 %		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)						CN	11 845	6,14 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)						CP	88 503	45,88 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)						CR				
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :						CX	1 675		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :						CY	445		
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :						CZ			
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :						AU			
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)										
		(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
	Modèle(s)	Type (1)										
				X				4 966				
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

2035 moyenne, en Euros, issues des déclarations n° 2035 des revenus 2022 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		DESSINATEUR-ILLUSTRATEUR														
Nature de l'activité (1)		39 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	62 197		100,41 %			
	2	À déduire Débourx payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										(3)	AC	256		0,41 %		
	4	Montant net des recettes										AD	61 941		100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE						
	6	Gains divers (5)										AF	375		0,61 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	62 316		100,61 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8 Achats (6)										BA	358		0,58 %			
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	4 070		6,57 %			
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	701		1,13 %			
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	199		0,32 %			
	13			Autres impôts								BS	234		0,38 %			
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	2 614		4,22 %			
	15	Loyer et charges locatives										BF	2 945		4,75 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	146		0,24 %			
	17	Entretien et réparations																
	18	Personnel intérimaire																
	19	Petit outillage (11)																
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité																
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)																
	22	Primes d'assurances																
	23	Frais de véhicules (12)																
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...																
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires					BT	6 452								
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 199		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	131		BK		7 782		12,56 %
26	Frais de réception, de représentation et de congrès																	
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone																	
28	Frais d'actes et de contentieux																	
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	102		0,16 %				
30	Autres frais divers de gestion																	
31	Frais financiers (14)										BN	207		0,33 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	67		0,11 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	29 299		47,30 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **DESSINATEUR-ILLUSTRATEUR**

N° SIRET

39 Adhérents

DÉTÉRMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	33 017 53,30 %				
		35	Plus-values à court terme (16)				CB					
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	2 694 4,35 %				
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD					
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	35 712 57,65 %				
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF					
		40	Frais d'établissement (19)				CG					
		41	Dotation aux amortissements (20)				CH	1 237 2,00 %				
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)				BE					
		42	Moins-value à court terme				CK					
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	3				
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW	dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO					
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ					
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ					
	44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM						
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	1 240 2,00 %					
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	34 471 55,65 %					
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR						
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	8 497				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	1 017				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :				CZ					
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU	4 276				
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
		Modèle(s)	Type (1)									
			T		X				6 260			
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A	B

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		DIETETICIEN(NE)														
Nature de l'activité (1)		60 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	39 460		100,38 %			
	2	À déduire Débourss payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	151		0,38 %			
	4	Montant net des recettes										AD	39 309		100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE						
	6	Gains divers (5)										AF	1 347		3,43 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	40 656		103,43 %			
	D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8	Achats (6)										BA	339		0,86 %	
9		Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	29		0,07 %		
10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	71		0,18 %		
11		Taxe sur la valeur ajoutée										BD						
12		Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale										JY	360		0,92 %		
13			Autres impôts										BS	497		1,26 %		
14			(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	1 371		3,49 %		
15		Loyer et charges locatives										BF	5 640		14,35 %			
16		Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	210		0,53 %			
17		Entretien et réparations																
18		Personnel intérimaire																
19		Petit outillage (11)																
20		Chauffage, eau, gaz, électricité																
21		Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)																
22		Primes d'assurances																
23		Frais de véhicules (12)																
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																
24		Autres frais de déplacements (voyages...)...																
25		Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires					BT	5 700									
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 538		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	238		BK	7 476		19,02 %		
26	Frais de réception, de représentation et de congrès																	
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone																	
28	Frais d'actes et de contentieux																	
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	201		0,51 %				
30	Autres frais divers de gestion																	
31	Frais financiers (14)										BN	133		0,34 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	15		0,04 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	26 151		66,53 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **DIETETICIEN(NE)**

N° SIRET

60 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	14 505 <small>36,90 %</small>				
		35	Plus-values à court terme (16)					CB					
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	511 <small>1,30 %</small>				
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD					
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	15 016 <small>38,20 %</small>				
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF					
		40	Frais d'établissement (19)					CG					
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	433 <small>1,10 %</small>				
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE					
		42	Moins-value à court terme					CK					
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	1				
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO					
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ					
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ					
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM						
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	434 <small>1,10 %</small>					
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	14 582 <small>37,10 %</small>					
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR						
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX					
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY					
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ					
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU					
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
		Modèle(s)	Type (1)										
			T		X				7 151				
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		ÉLEVEUR SANS SOL														
Nature de l'activité (1)		21 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujéti à la TVA					AT						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	72 082		100,12 %			
	2	À déduire Débourx payés pour le compte des clients (2)										AB	47		0,07 %			
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										(3)	AC	39		0,05 %		
	4	Montant net des recettes										AD	71 996		100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE	9		0,01 %			
	6	Gains divers (5)										AF	20 710		28,77 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	92 716		128,78 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8 Achats (6)										BA	78 658		109,25 %			
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB						
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	26		0,04 %			
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD						
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	72		0,10 %			
	13	Autres impôts										BS	73		0,10 %			
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	2					
	15	Loyer et charges locatives										BF	1 333		1,85 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	833		BG	862		1,20 %
	17	Entretien et réparations																
	18	Personnel intérimaire																
	19	Petit outillage (11)																
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité																
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)																
	22	Primes d'assurances																
	23	Frais de véhicules (12)																
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...																
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	127									
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU			BK		127	0,18 %				
26	Frais de réception, de représentation et de congrès																	
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone																	
28	Frais d'actes et de contentieux																	
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	3 706		5,15 %				
30	Autres frais divers de gestion																	
31	Frais financiers (14)										BN	227		0,32 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	438		0,61 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	120 086		166,80 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **ÉLEVEUR SANS SOL**

N° SIRET

21 Adhérents

DÉTÉRMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	-27 370				
		35	Plus-values à court terme (16)				CB	11 283 15,67 %				
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	6 192 8,60 %				
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD					
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	-9 896				
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF					
		40	Frais d'établissement (19)				CG					
		41	Dotation aux amortissements (20)				CH	29 734 41,30 %				
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)				BE					
		42	Moins-value à court terme				CK	3 440 4,78 %				
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	3 526 4,90 %				
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO					
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ					
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ					
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM					
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	36 700 50,98 %					
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	46 596					
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR						
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	2 327				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	15 231				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :				CZ					
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU	31 951				
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiques à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
		Modèle(s)	Type (1)									
			T		X				10 129			
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A	B

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MEDECIN ENDOCRINOLOGUE															
Nature de l'activité (1)		22 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux							
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV		Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL						
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA							
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	158 455	100,75 %					
	2	À déduire Débourss payés pour le compte des clients (2)										AB							
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	1 174	0,75 %					
	4	Montant net des recettes										AD	157 281	100,00%					
	5	Produits financiers (4)										AE	2						
	6	Gains divers (5)										AF	1 927	1,23 %					
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	159 209	101,23 %					
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8	Achats (6)										BA	905	0,58 %				
	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	9 076	5,77 %				
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	3 639	2,31 %				
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD							
	12	Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale										JY	578	0,37 %				
	13		Autres impôts										BS	1 607	1,02 %				
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	6 676	4,24 %				
	15	Loyer et charges locatives										BF	10 156	6,46 %					
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW			BG	1 527	0,97 %		
	17	Entretien et réparations											2 519	1,60 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs	BH	9 028	5,74 %	
	18	Personnel intérimaire											1 278	0,81 %					
	19	Petit outillage (11)											1 046	0,67 %					
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											762	0,48 %					
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											2 603	1,65 %					
	22	Primes d'assurances											820	0,52 %					
	23	Frais de véhicules (12) (cocher la case si évaluation forfaitaire) ...											4 080	2,59 %					
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...											978	0,62 %	Total : Transport et déplacements	BJ	5 057	3,22 %	
	25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires					BT	25 763					BK	28 685	18,24 %			
			dont cotisations facultatives Madelin	BZ	2 595		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU	327										
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès											790	0,50 %	Total : Frais divers de gestion	BM	7 903	5,02 %	
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											4 461	2,84 %						
28	Frais d'actes et de contentieux											198	0,13 %						
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	594	0,38 %						
30	Autres frais divers de gestion											1 859	1,18 %						
31	Frais financiers (14)										BN	322	0,20 %						
32	Pertes diverses (15)										BP								
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	85 161	54,15 %						

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MEDECIN ENDOCRINOLOGUE**

N° SIRET

22 Adhérents

DÉTÉRMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	74 048	47,08 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB			
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	3 213	2,04 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	17	0,01 %	
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	77 279	49,13 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	2 540	1,61 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	149		
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	3 676	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	444		
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	6 931	4,41 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	70 348	44,73 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ			
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU			
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)									
		(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.									
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
								8 634			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		ENSEIGNEMENT - FORMATIONS DIVERSES														
Nature de l'activité (1)		85 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujéti à la TVA					AT						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	50 147		102,22 %			
	2	À déduire Débourx payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										(3)	AC	1 089		2,22 %		
	4	Montant net des recettes										AD	49 058		100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE	5		0,01 %			
	6	Gains divers (5)										AF	649		1,32 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	49 712		101,33 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8 Achats (6)										BA	1 847		3,76 %			
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)							BB	598		1,22 %				
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)							BC	118		0,24 %				
	11			Taxe sur la valeur ajoutée							BD							
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale							JY	215		0,44 %				
	13			Autres impôts							BS	604		1,23 %				
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible							BV	1 008		2,05 %				
	15	Loyer et charges locatives										BF	4 463		9,10 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	95		BG	425		0,87 %
	17	Entretien et réparations																
	18	Personnel intérimaire																
	19	Petit outillage (11)																
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité																
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)																
	22	Primes d'assurances																
	23	Frais de véhicules (12)																
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...																
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires					BT	5 261								
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	648		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	82		BK		5 991		12,21 %	
26	Frais de réception, de représentation et de congrès																	
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone																	
28	Frais d'actes et de contentieux																	
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	185		0,38 %				
30	Autres frais divers de gestion																	
31	Frais financiers (14)										BN	167		0,34 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	72		0,15 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	29 363		59,85 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

ENSEIGNEMENT - FORMATIONS DIVERSES

N° SIRET

85 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	20 349	41,48 %		
		35	Plus-values à court terme (16)				CB	223	0,45 %		
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	634	1,29 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	21 206	43,23 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF				
		40	Frais d'établissement (19)				CG	7	0,01 %		
		41	Dotation aux amortissements (20)				CH	2 000	4,08 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)				BE				
		42	Moins-value à court terme				CK	19	0,04 %		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		121	0,25 %	
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM					
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	2 146	4,37 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	19 059	38,85 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR					
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :			CX	1 299				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :			CY	324				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :			CZ	15				
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :			AU	3 462				
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)									
		(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.									
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
				X				10 872			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B

2035 moyenne, en Euros, issues des déclarations n° 2035 des revenus 2022 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		ERGOTHÉRAPEUTE														
Nature de l'activité (1)		41 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse		CW	Non assujéti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	44 080		102,07 %			
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										(3)	AC	896		2,07 %		
	4	Montant net des recettes										AD	43 184		100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE	1					
	6	Gains divers (5)										AF	2 353		5,45 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	45 538		105,45 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8 Achats (6)										BA	82		0,19 %			
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	1 658		3,84 %			
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	20		0,05 %			
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	306		0,71 %			
	13			Autres impôts								BS	497		1,15 %			
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	1 944		4,50 %			
	15	Loyer et charges locatives										BF	4 468		10,35 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	245					
	17	Entretien et réparations											516		1,19 %			
	18	Personnel intérimaire											21		0,05 %			
	19	Petit outillage (11)											959		2,22 %			
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											265		0,61 %			
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											1 063		2,46 %			
	22	Primes d'assurances											401		0,93 %			
	23	Frais de véhicules (12)											5 010		11,60 %			
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...											424		0,98 %			
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	7 307				BK	8 573		19,85 %		
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 007		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	260						
26	Frais de réception, de représentation et de congrès											512		1,19 %				
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											1 081		2,50 %				
28	Frais d'actes et de contentieux											8		0,02 %				
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	256		0,59 %				
30	Autres frais divers de gestion											473		1,10 %				
31	Frais financiers (14)										BN	210		0,49 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	14		0,03 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	29 369		68,01 %				

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2022 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **ERGOTHÉRAPEUTE**

N° SIRET

41 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	16 169 37,44 %			
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	126 0,29 %			
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	2 441 5,65 %			
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	31 0,07 %			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	18 767 43,46 %			
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
		40	Frais d'établissement (19)					CG				
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 040 2,41 %			
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE				
		42	Moins-value à court terme					CK	24 0,06 %			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		CL	821 1,90 %	
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW	791	dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ	2			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	8 0,02 %				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	1 892 4,38 %				
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	16 875 39,08 %				
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR					
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ				
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU				
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
		Modèle(s)	Type (1)									
			T		X				11 488			
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A	B

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		ETIOPATHE														
Nature de l'activité (1)		117 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	2	1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	48 484		101,56 %			
		2	À déduire Débourss payés pour le compte des clients (2)										AB					
		3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	746		1,56 %		
		4	Montant net des recettes										AD	47 738		100,00 %		
		5	Produits financiers (4)										AE	1				
		6	Gains divers (5)										AF	1 300		2,72 %		
		7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	49 038		102,72 %		
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8 Achats (6)										BA	193		0,40 %			
		9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)						BB	361		0,76 %				
		10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)						BC	186		0,39 %				
		11			Taxe sur la valeur ajoutée						BD							
		12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale						JY	454		0,95 %				
		13			Autres impôts						BS	331		0,69 %				
		14			(9) Contribution sociale généralisée déductible						BV	1 886		3,95 %				
		15	Loyer et charges locatives										BF	6 477		13,57 %		
		16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)				BW	3				BG	243		0,51 %			
		17	Entretien et réparations				2 386		5,00 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs		BH		5 405		11,32 %	
		18	Personnel intérimaire				139		0,29 %									
		19	Petit outillage (11)				451		0,94 %									
		20	Chauffage, eau, gaz, électricité				647		1,36 %									
		21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)				1 235		2,59 %		Total : Transport et déplacements		BJ		3 671		7,69 %	
		22	Primes d'assurances				545		1,14 %									
		23	Frais de véhicules (12)				3 200		6,70 %		Total : Frais divers de gestion		BM		3 568		7,47 %	
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...				470		0,98 %		Total : Frais divers de gestion		BN		169		0,35 %		
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	6 304									BK
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 370		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	250						
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès				643		1,35 %		Total : Frais divers de gestion		BP		13		0,03 %		
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone				1 098		2,30 %										
	28	Frais d'actes et de contentieux				2												
	29	Cotisations syndicales et professionnelles				BY	663		1,39 %		Total : Frais divers de gestion		BR		30 883		64,69 %	
	30	Autres frais divers de gestion				1 162		2,43 %										
	31	Frais financiers (14)										BN	169		0,35 %			
	32	Pertes diverses (15)										BP	13		0,03 %			
	33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	30 883		64,69 %			

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **ETIOPATHE**

N° SIRET

117 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	18 155	38,03 %		
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	51	0,11 %		
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	498	1,04 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	18 704	39,18 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
		40	Frais d'établissement (19)					CG				
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 102	2,31 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE				
		42	Moins-value à court terme					CK	15	0,03 %		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	82	CL	135 0,28 %	
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	45	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
		44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	2			
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	1 254	2,63 %		
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	17 451	36,56 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR					
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	7 176			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	976			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ	9			
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU				
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
		Modèle(s)	Type (1)						7 463			
			T		X							
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B	

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		EXPERT COMPTABLE														
Nature de l'activité (1)		104 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujéti à la TVA					AT						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR						
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	2	1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	168 384		101,99 %			
		2	À déduire Débourss payés pour le compte des clients (2)										AB	55		0,03 %		
		3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	3 231		1,96 %		
		4	Montant net des recettes										AD	165 098		100,00 %		
		5	Produits financiers (4)										AE	24		0,01 %		
		6	Gains divers (5)										AF	6 022		3,65 %		
		7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	171 144		103,66 %		
	D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8	Achats (6)										BA	2 230		1,35 %	
		9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	27 204		16,48 %	
		10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	13 745		8,33 %	
		11		Taxe sur la valeur ajoutée										BD				
		12	Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale										JY	557		0,34 %	
		13		Autres impôts										BS	1 063		0,64 %	
		14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	5 537		3,35 %	
		15	Loyer et charges locatives										BF	7 367		4,46 %		
		16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)					BW	304		BG	1 774		1,07 %				
		17	Entretien et réparations					4 723		2,86 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs	BH	11 048		6,69 %			
		18	Personnel intérimaire					2										
		19	Petit outillage (11)					1 372		0,83 %								
		20	Chauffage, eau, gaz, électricité					549		0,33 %								
		21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)					2 985		1,81 %								
		22	Primes d'assurances					1 417		0,86 %	Total : Transport et déplacements	BJ	6 839		4,14 %			
		23	Frais de véhicules (12)					4 204		2,55 %								
			(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...															
		24	Autres frais de déplacements (voyages...)...					2 635		1,60 %								
		25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires				BT	21 345		BK	24 583		14,89 %				
				dont cotisations facultatives Madelin	BZ	2 695		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU	543								
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès					1 660		1,01 %	Total : Frais divers de gestion	BM	11 067		6,70 %				
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone					3 933		2,38 %									
	28	Frais d'actes et de contentieux					217		0,13 %									
	29	Cotisations syndicales et professionnelles					BY	1 684							1,02 %			
	30	Autres frais divers de gestion					3 572		2,16 %									
	31	Frais financiers (14)								BN	472		0,29 %					
	32	Pertes diverses (15)								BP	1 997		1,21 %					
	33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	115 484		69,95 %			

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **EXPERT COMPTABLE**

N° SIRET

104 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	55 659	33,71 %			
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	576	0,35 %			
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	3 858	2,34 %			
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD					
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	60 093	36,40 %			
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF					
		40	Frais d'établissement (19)					CG					
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	2 484	1,50 %			
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE					
		42	Moins-value à court terme					CK	17	0,01 %			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	2 813	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	190	CL	6 081	3,68 %	
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW	61	dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO					
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ					
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ					
		44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM					
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	8 582	5,20 %			
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	51 510	31,20 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR						
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	31 166				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	5 109				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ	297				
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU	1 381				
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
		Modèle(s)	Type (1)						10 668				
			T		X								
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

2035 moyenne, en Euros, issues des déclarations n° 2035 des revenus 2022 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		EXPERT DIVERS														
Nature de l'activité (1)		24 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »						AK	d'après les règles « créances-dettes »						AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA						AT					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	64 670		100,51 %			
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										(3)	AC	330		0,51 %		
	4	Montant net des recettes										AD	64 340		100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE	6		0,01 %			
	6	Gains divers (5)										AF	2 371		3,69 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	66 717		103,69 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	1 717		2,67 %			
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	2 598		4,04 %			
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	254		0,39 %			
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	311		0,48 %			
	13			Autres impôts								BS	382		0,59 %			
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	2 454		3,81 %			
	15	Loyer et charges locatives										BF	1 841		2,86 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	175		0,27 %			
	17	Entretien et réparations												547		0,85 %		
	18	Personnel intérimaire												1 735		2,70 %		
	19	Petit outillage (11)												666		1,04 %		
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité												234		0,36 %		
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)												1 879		2,92 %		
	22	Primes d'assurances												510		0,79 %		
	23	Frais de véhicules (12)												6 288		9,77 %		
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...												3 501		5,44 %		
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	9 544						BK	11 386	17,70 %	
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 588		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	254						
26	Frais de réception, de représentation et de congrès												1 259		1,96 %			
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone												1 937		3,01 %			
28	Frais d'actes et de contentieux												24		0,04 %			
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	398		0,62 %				
30	Autres frais divers de gestion												682		1,06 %			
31	Frais financiers (14)										BN	152		0,24 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	157		0,24 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	41 090		63,86 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **EXPERT DIVERS**

N° SIRET

24 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	25 627 39,83 %				
		35	Plus-values à court terme (16)					CB					
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	3 068 4,77 %				
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD					
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	28 696 44,60 %				
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF					
		40	Frais d'établissement (19)					CG	2				
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	769 1,20 %				
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE					
		42	Moins-value à court terme					CK	19 0,03 %				
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	16 0,02 %				
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO					
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ					
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ					
		44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM					
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	807 1,25 %				
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	27 889 43,35 %				
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR						
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	7 338					
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	1 614					
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :				CZ						
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU						
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiques à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
		Modèle(s)	Type (1)						17 265				
			T		X								
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

2035 moyenne, en Euros, issues des déclarations n° 2035 des revenus 2022 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		EXPERT JUDICIAIRE														
Nature de l'activité (1)		16 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion						Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	102 673		104,61 %			
	2	À déduire Débourx payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	4 525		4,61 %			
	4	Montant net des recettes										AD	98 148		100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE	1					
	6	Gains divers (5)										AF	423		0,43 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	98 572		100,43 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8 Achats (6)										BA	2 537		2,58 %			
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	3 305		3,37 %			
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	286		0,29 %			
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	406		0,41 %			
	13			Autres impôts								BS	623		0,63 %			
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	3 931		4,01 %			
	15	Loyer et charges locatives										BF	4 764		4,85 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	131		0,13 %			
	17	Entretien et réparations																
	18	Personnel intérimaire																
	19	Petit outillage (11)																
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité																
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)																
	22	Primes d'assurances																
	23	Frais de véhicules (12)																
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...																
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires					BT	12 562								
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	3 314			dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU						
26	Frais de réception, de représentation et de congrès																	
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone																	
28	Frais d'actes et de contentieux																	
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	603		0,61 %				
30	Autres frais divers de gestion																	
31	Frais financiers (14)										BN	62		0,06 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	5		0,01 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	51 750		52,73 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **EXPERT JUDICIAIRE**

N° SIRET

16 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	46 822 47.71 %				
		35	Plus-values à court terme (16)					CB					
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	3 990 4.07 %				
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD					
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	50 812 51.77 %				
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF					
		40	Frais d'établissement (19)					CG					
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	2 080 2.12 %				
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE					
		42	Moins-value à court terme					CK	208 0.21 %				
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	1 534	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	2 228 2.27 %				
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO					
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ					
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ					
		44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM					
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	4 516 4.60 %				
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	46 296 47.17 %				
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR						
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	17 755				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	2 294				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ	766				
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU	19				
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
		Modèle(s)	Type (1)										
			T		X				13 169				
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		FORMATEUR														
Nature de l'activité (1)		184 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »						AK	d'après les règles « créances-dettes »						AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA						AT					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	67 885		105,11 %			
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										(3)	AC	3 302		5,11 %		
	4	Montant net des recettes										AD	64 583		100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE	4		0,01 %			
	6	Gains divers (5)										AF	821		1,27 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	65 408		101,28 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8	Achats (6)										BA	1 788		2,77 %		
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	2 544		3,94 %	
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	754		1,17 %			
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale										JY	313		0,48 %	
	13	Autres impôts										BS	592		0,92 %			
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	2 399		3,71 %			
	15	Loyer et charges locatives										BF	2 288		3,54 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	712		1,10 %			
	17	Entretien et réparations																
	18	Personnel intérimaire																
	19	Petit outillage (11)																
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité																
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)																
	22	Primes d'assurances																
	23	Frais de véhicules (12)																
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...																
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires						BT	9 506							
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 446		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	240		BK		11 192 17,33 %		
26	Frais de réception, de représentation et de congrès																	
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone																	
28	Frais d'actes et de contentieux																	
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	168		0,26 %				
30	Autres frais divers de gestion																	
31	Frais financiers (14)										BN	150		0,23 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	28		0,04 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	41 089		63,62 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **FORMATEUR**

N° SIRET

184 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	24 318	37,65 %		
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	60	0,09 %		
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	1 656	2,56 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	281	0,44 %		
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	26 315	40,75 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
		40	Frais d'établissement (19)					CG	20	0,03 %		
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 061	1,64 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE				
		42	Moins-value à court terme					CK	8	0,01 %		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	145	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	15			
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	81	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	2				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	1 389	2,15 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	24 926	38,60 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR					
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	5 470			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	943			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ	114			
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU				
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
		Modèle(s)	Type (1)									
			T		X				15 823			
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MEDECIN GASTRO ENTEROLOGUE														
Nature de l'activité (1)		44 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	201 395 100,28 %					
	2	À déduire Débourss payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	556 0,28 %					
	4	Montant net des recettes										AD	200 839 100,00 %					
	5	Produits financiers (4)										AE	6					
	6	Gains divers (5)										AF	3 038 1,51 %					
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	203 883 101,52 %					
	D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	1 731 0,86 %				
9		Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	7 600 3,78 %					
10				Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	4 555 2,27 %					
11				Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
12		Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	542 0,27 %					
13				Autres impôts								BS	1 638 0,82 %					
14				(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	8 890 4,43 %					
15		Loyer et charges locatives										BF	8 955 4,46 %					
16		Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)						BW	1 252		BG	13 336 6,64 %						
17		Entretien et réparations						1 175 0,59 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Exterieurs		BH		8 111 4,04 %				
18		Personnel intérimaire						673 0,34 %										
19		Petit outillage (11)						961 0,48 %										
20		Chauffage, eau, gaz, électricité						174 0,09 %										
21		Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)						2 939 1,46 %										
22		Primes d'assurances						2 189 1,09 %		Total : Transport et déplacements		BJ		5 078 2,53 %				
23		Frais de véhicules (12) (cocher la case si évaluation forfaitaire) ...						4 646 2,31 %										
24		Autres frais de déplacements (voyages...)...						431 0,21 %										
25		Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	20 515		BK		26 080 12,99 %					
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	4 880		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						BU	686		
26		Frais de réception, de représentation et de congrès						638 0,32 %		Total : Frais divers de gestion		BM		4 977 2,48 %				
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone						2 664 1,33 %											
28	Frais d'actes et de contentieux						21 0,01 %											
29	Cotisations syndicales et professionnelles						BY	627 0,31 %										
30	Autres frais divers de gestion						1 027 0,51 %											
31	Frais financiers (14)										BN	339 0,17 %						
32	Pertes diverses (15)										BP	73 0,04 %						
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	91 908 45,76 %						

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MEDECIN GASTRO ENTEROLOGUE**

N° SIRET

44 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)						CA	111 975	55,75 %	
		35	Plus-values à court terme (16)						CB			
		36	Divers à réintégrer (17)						CC	336	0,17 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)						CD	16	0,01 %	
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)						CE	112 327	55,93 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)						CF			
		40	Frais d'établissement (19)						CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)						CH	1 787	0,89 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)						BE			
		42	Moins-value à court terme						CK	63	0,03 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	937	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	940		11 463	5,71 %
	dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »			AW	3 715	dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO					
	dont exonération « jeunes entreprises innovantes »			CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	4 431				
	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »			CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ					
	44	Déficit Société civile de moyens (18)						CM	88	0,04 %		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)						CN	13 402	6,67 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)						CP	98 925	49,26 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)						CR				
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :						CX			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :						CY			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :						CZ			
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :						AU			
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)										
		(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
	Modèle(s)	Type (1)										
								11 178				
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

2035 moyenne, en Euros, issues des déclarations n° 2035 des revenus 2022 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		GEOMETRE EXPERT														
Nature de l'activité (1)		12 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujéti à la TVA					AT						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	2	1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	160 602		100,67 %			
		2	À déduire Débourx payés pour le compte des clients (2)										AB					
		3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										AC	1 068		0,67 %		
		4	Montant net des recettes										AD	159 534		100,00 %		
		5	Produits financiers (4)										AE	15		0,01 %		
		6	Gains divers (5)										AF	918		0,58 %		
		7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	160 467		100,58 %		
	D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8	Achats (6)										BA	4 299		2,69 %	
		9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	24 461		15,33 %	
		10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	15 454		9,69 %	
		11		Taxe sur la valeur ajoutée										BD				
		12	Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale										JY	694		0,44 %	
		13		Autres impôts										BS	2 249		1,41 %	
		14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	4 544		2,85 %	
		15	Loyer et charges locatives										BF	6 163		3,86 %		
		16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	3 593		2,25 %		
		17	Entretien et réparations											1 822		1,14 %		
		18	Personnel intérimaire											92		0,06 %		
		19	Petit outillage (11)											934		0,59 %		
		20	Chauffage, eau, gaz, électricité											957		0,60 %		
		21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											2 456		1,54 %		
		22	Primes d'assurances											3 099		1,94 %		
		23	Frais de véhicules (12)											9 061		5,68 %		
			(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...															
		24	Autres frais de déplacements (voyages...)...											1 298		0,81 %		
		25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires					BT	20 982					BK	23 538		14,75 %
				dont cotisations facultatives Madelin	BZ	2 556		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU									
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès											1 183		0,74 %			
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											4 983		3,12 %			
	28	Frais d'actes et de contentieux											54		0,03 %			
	29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	2 066		1,30 %			
	30	Autres frais divers de gestion											1 790		1,12 %			
	31	Frais financiers (14)										BN	729		0,46 %			
	32	Pertes diverses (15)										BP	358		0,22 %			
	33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	115 882		72,64 %			

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **GEOMETRE EXPERT**

N° SIRET

12 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	44 584 27,95 %				
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	168 0,11 %				
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	1 680 1,05 %				
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD					
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	46 433 29,11 %				
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF					
		40	Frais d'établissement (19)					CG					
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	8 164 5,12 %				
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE					
		42	Moins-value à court terme					CK					
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT					
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW	1 503	dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO					
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ					
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ					
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM						
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	9 747 6,11 %					
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	36 686 23,00 %					
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR						
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	30 316				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	5 219				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ	78				
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU					
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
		Modèle(s)	Type (1)										
			T		X				38 350				
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		GRAPHISTE														
Nature de l'activité (1)		328 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	70 341	102,22 %				
	2	À déduire Débourss payés pour le compte des clients (2)										AB	18	0,03 %				
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	1 511	2,20 %				
	4	Montant net des recettes										AD	68 812	100,00%				
	5	Produits financiers (4)										AE	3					
	6	Gains divers (5)										AF	504	0,73 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	69 320	100,74 %				
	D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	2 070	3,01 %			
9		Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	739	1,07 %				
10				Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	75	0,11 %				
11				Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
12		Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	84	0,12 %				
13				Autres impôts								BS	793	1,15 %				
14				(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	2 466	3,58 %				
15		Loyer et charges locatives										BF	2 222	3,23 %				
16		Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)						BW	1	BG	475	0,69 %						
17		Entretien et réparations							365	0,53 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs	BH	5 213	7,58 %				
18		Personnel intérimaire							20	0,03 %								
19		Petit outillage (11)							1 065	1,55 %								
20		Chauffage, eau, gaz, électricité							290	0,42 %								
21		Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)							3 242	4,71 %								
22		Primes d'assurances							230	0,33 %								
23		Frais de véhicules (12) (cocher la case si évaluation forfaitaire) ...							1 411	2,05 %								
24		Autres frais de déplacements (voyages...)...							1 253	1,82 %	Total : Transport et déplacements	BJ	2 664	3,87 %				
25		Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	5 915			BK	7 433	10,80 %				
				dont cotisations facultatives Madelin	BZ	1 255	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU	263									
26		Frais de réception, de représentation et de congrès							1 000	1,45 %	Total : Frais divers de gestion	BM	3 065	4,45 %				
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone							1 198	1,74 %									
28	Frais d'actes et de contentieux							4	0,01 %									
29	Cotisations syndicales et professionnelles						BY	106	0,15 %									
30	Autres frais divers de gestion							756	1,10 %									
31	Frais financiers (14)										BN	154	0,22 %					
32	Pertes diverses (15)										BP	87	0,13 %					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	27 539	40,02 %					

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2022 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **GRAPHISTE**

N° SIRET

328 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	41 780 60.72 %			
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	574 0.83 %			
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	1 685 2.45 %			
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	44 039 64.00 %			
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
		40	Frais d'établissement (19)					CG	1			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 652 2.40 %			
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE				
		42	Moins-value à court terme					CK	298 0.43 %			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	90	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		876 1.27 %		
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO			25	
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM					
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	2 826 4.11 %				
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	41 212 59.89 %				
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR					
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	10 363				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	1 627				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :				CZ	289				
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU	18 529				
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
		Modèle(s)	Type (1)									
			T		X				6 338			
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MEDECIN GYNÉCOLOGUE														
Nature de l'activité (1)		129 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	2	1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	220 247		102,62 %			
		2 À déduire Débourss payés pour le compte des clients (2)										AB						
		3 Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	5 619		2,62 %			
		4 Montant net des recettes										AD	214 628		100,00 %			
		5 Produits financiers (4)										AE	3					
		6 Gains divers (5)										AF	4 394		2,05 %			
		7 TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	219 024		102,05 %			
	D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8 Achats (6)										BA	1 806		0,84 %		
		9 Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	8 828		4,11 %			
			10 Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	3 837		1,79 %				
		11		Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
		12 Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	659		0,31 %			
			13 Autres impôts								BS	1 876		0,87 %				
			14 (9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	8 312		3,87 %				
		15 Loyer et charges locatives										BF	12 132		5,65 %			
		16 Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)						BW	1 806		BG	11 827		5,51 %				
		17 Entretien et réparations		2 493		1,16 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs			BH		15 265		7,11 %			
		18 Personnel intérimaire		663		0,31 %												
		19 Petit outillage (11)		1 186		0,55 %												
		20 Chauffage, eau, gaz, électricité		422		0,20 %												
		21 Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		3 648		1,70 %												
		22 Primes d'assurances		6 852		3,19 %		Total : Transport et déplacements			BJ		3 801		1,77 %			
		23 Frais de véhicules (12) (cocher la case si évaluation forfaitaire) ...		2 757		1,28 %												
		24 Autres frais de déplacements (voyages...)...		1 044		0,49 %		Total : Charges sociales personnelles (13)			BK		33 944		15,82 %			
		25		dont obligatoires		BT											28 444	
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	4 135		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	1 364							
		26 Frais de réception, de représentation et de congrès		1 685		0,79 %		Total : Frais divers de gestion			BM		7 848		3,66 %			
	27 Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		2 851		1,33 %													
	28 Frais d'actes et de contentieux		83		0,04 %													
	29 Cotisations syndicales et professionnelles		BY	742		0,35 %												
	30 Autres frais divers de gestion		2 486		1,16 %													
	31 Frais financiers (14)										BN	417		0,19 %				
	32 Pertes diverses (15)										BP	81		0,04 %				
	33 TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	110 634		51,55 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	MEDECIN GYNÉCOLOGUE
--------------------------------	----------------------------

N° SIRET		129 Adhérents
----------	--	---------------

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)						CA	108 389	50,50 %	
			35	Plus-values à court terme (16)						CB	1 409	0,66 %
			36	Divers à réintégrer (17)						CC	1 567	0,73 %
			37	Bénéfice Société civile de moyen (18)						CD	121	0,06 %
			38	TOTAL (ligne 34 à 37)						CE	111 487	51,94 %
			39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)						CF		
			40	Frais d'établissement (19)						CG		
			41	Dotation aux amortissements (20)						CH	2 680	1,25 %
				dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)						BE		
			42	Moins-value à court terme						CK	99	0,05 %
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	1 706	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	166	CL	6 471	3,01 %
	dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »			AW	2 255	dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO					
	dont exonération « jeunes entreprises innovantes »			CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	1 049				
	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »			CI	107	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ					
		44	Déficit Société civile de moyens (18)						CM	62	0,03 %	
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)						CN	9 313	4,34 %	
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)						CP	102 174	47,61 %	
		47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)						CR			
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :						CX			
Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :						CY						
dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :						CZ						
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :						AU	3 010		
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
		Modèle(s)	Type (1)									
			T		X				6 587			
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		HUISSIER DE JUSTICE														
Nature de l'activité (1)		27 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT							
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	2	1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)											AA	230 628	101,07 %			
		2	À déduire Débourss payés pour le compte des clients (2)											AB	1 444	0,63 %		
		3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)											AC	1 004	0,44 %		
		4	Montant net des recettes											AD	228 180	100,00 %		
		5	Produits financiers (4)											AE	669	0,29 %		
		6	Gains divers (5)											AF	9 224	4,04 %		
		7	TOTAL (ligne 4 à 6)											AG	238 073	104,34 %		
	D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8 Achats (6)											BA	486	0,21 %		
		9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	49 782	21,82 %			
		10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	23 974	10,51 %			
		11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD					
		12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	646	0,28 %			
		13			Autres impôts								BS	1 911	0,84 %			
		14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	4 845	2,12 %			
		15	Loyer et charges locatives											BF	14 346	6,29 %		
		16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)											BW	3 316	1,45 %		
		17	Entretien et réparations		5 169				2,27 %				Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs	BH	15 390	6,74 %		
		18	Personnel intérimaire		1 113				0,49 %									
		19	Petit outillage (11)		410				0,18 %									
		20	Chauffage, eau, gaz, électricité		1 210				0,53 %									
		21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		5 046				2,21 %									
		22	Primes d'assurances		2 439				1,07 %									
		23	Frais de véhicules (12)		12 412				5,44 %									
			(cocher la case si évaluation forfaitaire)		...						Total : Transport et déplacements		BJ	13 258	5,81 %			
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...												846	0,37 %			
	25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires				BT	16 891				BK	21 099	9,25 %				
			dont cotisations facultatives Madelin	BZ	4 119		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU	89									
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès												1 073	0,47 %			
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone												8 134	3,56 %			
	28	Frais d'actes et de contentieux												100	0,04 %			
	29	Cotisations syndicales et professionnelles											BY	4 538	1,99 %			
	30	Autres frais divers de gestion												2 531	1,11 %			
	31	Frais financiers (14)											BN	722	0,32 %			
	32	Pertes diverses (15)											BP	1 334	0,58 %			
	33	TOTAL (lignes 8 à 32)											BR	167 488	73,40 %			

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **HUISSIER DE JUSTICE**

N° SIRET

27 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	70 585	30,93 %		
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	203	0,09 %		
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	25 588	11,21 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	96 375	42,24 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
		40	Frais d'établissement (19)					CG				
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	4 670	2,05 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE				
		42	Moins-value à court terme					CK				
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		21 179	9,28 %	
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	56	0,02 %			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	25 905	11,35 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	70 470	30,88 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR					
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	51 600			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	6 798			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ				
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU				
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
		Modèle(s)	Type (1)									
			T		X				48 663			
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B

2035 moyenne, en Euros, issues des déclarations n° 2035 des revenus 2022 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		INFIRMIER(E)																	
Nature de l'activité (1)		4638 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux									
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS				
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »						AK	d'après les règles « créances-dettes »						AL						
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA						AT	<input checked="" type="checkbox"/>						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR						
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																			
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	98 562		117,81 %						
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	101		0,12 %						
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										(3)	AC	14 801		17,69 %					
	4	Montant net des recettes										AD	83 660		100,00%						
	5	Produits financiers (4)										AE	4								
	6	Gains divers (5)										AF	2 505		2,99 %						
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	86 170		103,00 %						
	D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	515		0,62 %					
9		Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	555		0,66 %						
10				Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	154		0,18 %						
11				Taxe sur la valeur ajoutée								BD									
12		Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	430		0,51 %						
13				Autres impôts								BS	592		0,71 %						
14				(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	4 064		4,86 %						
15		Loyer et charges locatives										BF	2 407		2,88 %						
16		Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	82		BG	634		0,76 %			
17		Entretien et réparations																			
18		Personnel intérimaire																			
19		Petit outillage (11)														BH	3 989		4,77 %		
20		Chauffage, eau, gaz, électricité																			
21		Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)																			
22		Primes d'assurances																			
23		Frais de véhicules (12)																			
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																			
24		Autres frais de déplacements (voyages...)...														BJ	9 242		11,05 %		
25		Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires						BT	9 437						BK	13 532		16,17 %	
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	3 405		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	690									
26	Frais de réception, de représentation et de congrès																				
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone																				
28	Frais d'actes et de contentieux														BM	2 971		3,55 %			
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	289		0,35 %							
30	Autres frais divers de gestion																				
31	Frais financiers (14)										BN	238		0,28 %							
32	Pertes diverses (15)										BP	23		0,03 %							
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	39 350		47,04 %							

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2022 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **INFIRMIER(E)**

N° SIRET **4638 Adhérents**

DÉTÉRMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	46 811	55,95 %		
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	61	0,07 %		
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	1 178	1,41 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	4			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	48 054	57,44 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
		40	Frais d'établissement (19)					CG	2			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	471	0,56 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE	2			
		42	Moins-value à court terme					CK	22	0,03 %		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	703	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	26	CL	2 773	3,31 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	1 759	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
		44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	7	0,01 %		
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	3 274	3,91 %		
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	44 780	53,53 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR					
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ				
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU	85			
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)										
		(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
	Modèle(s)	Type (1)										
				X				20 495				
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		INFIRMIER(E) COLLABORATEUR(TRICE)																				
Nature de l'activité (1)		918 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux												
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS							
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL													
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA				AT			<input checked="" type="checkbox"/>										
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR										
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA												
R E C E T T E S	2	1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	82 625		111,36 %									
		2	À déduire Débourss payés pour le compte des clients (2)										AB	62		0,08 %								
		3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										(3)	AC	8 365		11,27 %							
		4	Montant net des recettes										AD	74 198		100,00 %								
		5	Produits financiers (4)										AE	5		0,01 %								
		6	Gains divers (5)										AF	2 526		3,40 %								
		7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	76 729		103,41 %								
	D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8	Achats (6)										BA	282		0,38 %							
		9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	83		0,11 %						
		10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	82		0,11 %						
		11			Taxe sur la valeur ajoutée										BD									
		12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale										JY	373		0,50 %						
		13			Autres impôts										BS	568		0,77 %						
		14			(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	3 563		4,80 %						
		15	Loyer et charges locatives										BF	678		0,91 %								
		16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)		BW	2 544		BG	4 136		5,57 %													
		17	Entretien et réparations		1 151		1,55 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs		BH		3 327		4,48 %									
		18	Personnel intérimaire		39		0,05 %																	
		19	Petit outillage (11)		385		0,52 %																	
		20	Chauffage, eau, gaz, électricité		42		0,06 %																	
		21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		1 448		1,95 %																	
		22	Primes d'assurances		261		0,35 %																	
		23	Frais de véhicules (12)		8 195		11,04 %						Total : Transport et déplacements		BJ		8 430		11,36 %					
			(cocher la case si évaluation forfaitaire)																					
		24	Autres frais de déplacements (voyages...)...										235		0,32 %									
		25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	8 564		BK		11 793		15,89 %								
					dont cotisations facultatives Madelin		BZ	2 676		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite								BU	553					
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès										373		0,50 %		Total : Frais divers de gestion		BM		2 149		2,90 %		
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone										803		1,08 %										
	28	Frais d'actes et de contentieux										24		0,03 %										
	29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	250		0,34 %									
	30	Autres frais divers de gestion										699		0,94 %										
	31	Frais financiers (14)										BN	154		0,21 %									
	32	Pertes diverses (15)										BP	12		0,02 %									
	33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	35 631		48,02 %									

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **INFIRMIER(E) COLLABORATEUR(TRICE)**

N° SIRET

918 Adhérents

DÉTÉRMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	41 020	55,28 %		
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	11	0,01 %		
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	745	1,00 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	2			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	41 779	56,31 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
		40	Frais d'établissement (19)					CG	1			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	388	0,52 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE	3			
		42	Moins-value à court terme					CK	12	0,02 %		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	424	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		3 057	4,12 %	
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW	2 447	dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM					
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	3 459	4,66 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	38 319	51,64 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR					
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ				
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU	257			
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
		Modèle(s)	Type (1)									
			T		X				18 320			
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		INFIRMIER(E) REMPLACANT(E)														
Nature de l'activité (1)		1121 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	2	1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	60 724		101,76 %			
		2	À déduire Débourss payés pour le compte des clients (2)										AB					
		3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	1 049		1,76 %		
		4	Montant net des recettes										AD	59 675		100,00 %		
		5	Produits financiers (4)										AE	2				
		6	Gains divers (5)										AF	1 174		1,97 %		
		7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	60 851		101,97 %		
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8 Achats (6)										BA	216		0,36 %			
		9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)						BB	115		0,19 %				
		10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)						BC	55		0,09 %				
		11			Taxe sur la valeur ajoutée						BD							
		12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale						JY	294		0,49 %				
		13			Autres impôts						BS	471		0,79 %				
		14			(9) Contribution sociale généralisée déductible						BV	2 869		4,81 %				
		15	Loyer et charges locatives										BF	322		0,54 %		
		16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)				BW	105		BG	303		0,51 %					
		17	Entretien et réparations					711		1,19 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs	BH	2 403		4,03 %			
		18	Personnel intérimaire					1										
		19	Petit outillage (11)					314		0,53 %								
		20	Chauffage, eau, gaz, électricité					28		0,05 %								
		21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)					1 143		1,92 %								
		22	Primes d'assurances					205		0,34 %								
		23	Frais de véhicules (12)					7 322		12,27 %								
			(cocher la case si évaluation forfaitaire)		...						Total : Transport et déplacements	BJ	7 616		12,76 %			
		24	Autres frais de déplacements (voyages...)...					292		0,49 %								
		25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	7 352		BK	9 495		15,91 %			
					dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 780		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						BU	363	
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès					311		0,52 %	Total : Frais divers de gestion	BM	1 658		2,78 %				
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone					621		1,04 %									
	28	Frais d'actes et de contentieux					19		0,03 %									
	29	Cotisations syndicales et professionnelles				BY	195		0,33 %									
	30	Autres frais divers de gestion					511		0,86 %									
	31	Frais financiers (14)										BN	108		0,18 %			
	32	Pertes diverses (15)										BP	9		0,02 %			
	33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	25 935		43,46 %			

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **INFIRMIER(E) REMPLACANT(E)**

N° SIRET

1121 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	34 915	58,51 %		
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	23	0,04 %		
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	859	1,44 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	1			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	35 798	59,99 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
		40	Frais d'établissement (19)					CG	1			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	300	0,50 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE				
		42	Moins-value à court terme					CK	5	0,01 %		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	203	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	18	CL	816	1,37 %
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW	466	dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM					
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	1 122	1,88 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	34 676	58,11 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR					
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ				
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU	177			
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
		Modèle(s)	Type (1)									
			T		X				17 229			
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B

2035 moyenne, en Euros, issues des déclarations n° 2035 des revenus 2022 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		INFORMATICIEN														
Nature de l'activité (1)		70 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion						Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	91 146		101,48 %			
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	237		0,26 %			
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										(3)	AC	1 094		1,22 %		
	4	Montant net des recettes										AD	89 815		100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE	5		0,01 %			
	6	Gains divers (5)										AF	921		1,03 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	90 741		101,03 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	2 329		2,59 %			
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	5 297		5,90 %			
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	1 339		1,49 %			
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	485		0,54 %			
	13			Autres impôts								BS	748		0,83 %			
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	3 783		4,21 %			
	15	Loyer et charges locatives										BF	1 714		1,91 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	13		BG	194		0,22 %
	17	Entretien et réparations												193		0,21 %		
	18	Personnel intérimaire																
	19	Petit outillage (11)												1 047		1,17 %		
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité												172		0,19 %		
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)												2 463		2,74 %		
	22	Primes d'assurances												366		0,41 %		
	23	Frais de véhicules (12)												3 364		3,75 %		
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																
24	Autres frais de déplacements (voyages...)...												1 532		1,71 %			
25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires					BT	11 194					BK	13 212		14,71 %	
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 753		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			BU	265						
26	Frais de réception, de représentation et de congrès												951		1,06 %			
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone												1 206		1,34 %			
28	Frais d'actes et de contentieux												1					
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	134		0,15 %				
30	Autres frais divers de gestion												1 101		1,23 %			
31	Frais financiers (14)										BN	151		0,17 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	53		0,06 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	41 837		46,58 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **INFORMATICIEN**

N° SIRET

70 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	48 904 54,45 %				
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	101 0,11 %				
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	4 302 4,79 %				
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD					
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	53 307 59,35 %				
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF					
		40	Frais d'établissement (19)					CG					
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 222 1,36 %				
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE					
		42	Moins-value à court terme					CK					
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	3 125 3,48 %				
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO					
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ					
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ					
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	1					
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	4 347 4,84 %					
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	48 959 54,51 %					
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR						
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	14 717					
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	1 563					
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :				CZ	3					
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU						
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiques à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
		Modèle(s)	Type (1)										
			T		X				13 209				
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		INGENIEUR CONSEIL														
Nature de l'activité (1)		50 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT							
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	2	1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)											AA	104 835	100,85 %			
		2 À déduire Débourx payés pour le compte des clients (2)											AB					
		3 Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)											AC	880	0,85 %			
		4 Montant net des recettes											AD	103 955	100,00 %			
		5 Produits financiers (4)											AE	26	0,03 %			
		6 Gains divers (5)											AF	686	0,66 %			
		7 TOTAL (ligne 4 à 6)											AG	104 666	100,68 %			
	D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8 Achats (6)											BA	1 951	1,88 %		
		9 Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)									BB	8 086	7,78 %			
		10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)									BC	2 796	2,69 %			
		11		Taxe sur la valeur ajoutée									BD					
		12		Contribution économique territoriale									JY	453	0,44 %			
		13		Autres impôts									BS	892	0,86 %			
		14		(9) Contribution sociale généralisée déductible									BV	3 309	3,18 %			
		15 Loyer et charges locatives											BF	2 707	2,60 %			
		16 Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)											BW					
		17 Entretien et réparations												701	0,67 %			
		18 Personnel intérimaire																
		19 Petit outillage (11)												923	0,89 %			
		20 Chauffage, eau, gaz, électricité												268	0,26 %			
		21 Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)												1 606	1,54 %			
		22 Primes d'assurances												2 474	2,38 %			
		23 Frais de véhicules (12)												7 037	6,77 %			
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																
		24 Autres frais de déplacements (voyages...)...												2 207	2,12 %			
		25 Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	11 835									
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 714	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	734		14 284	13,74 %				
	26 Frais de réception, de représentation et de congrès												1 134	1,09 %				
	27 Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone												3 781	3,64 %				
	28 Frais d'actes et de contentieux												41	0,04 %				
	29 Cotisations syndicales et professionnelles											BY	241	0,23 %				
	30 Autres frais divers de gestion												1 139	1,10 %				
	31 Frais financiers (14)											BN	199	0,19 %				
	32 Pertes diverses (15)											BP	64	0,06 %				
	33 TOTAL (lignes 8 à 32)											BR	56 626	54,47 %				

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2022 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **INGENIEUR CONSEIL**

N° SIRET

50 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	48 039 46,21 %			
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	5			
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	2 904 2,79 %			
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	50 948 49,01 %			
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
		40	Frais d'établissement (19)					CG				
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 605 1,54 %			
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE				
		42	Moins-value à court terme					CK				
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	131	CL	642 0,62 %	
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
		44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM				
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	2 247 2,16 %			
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	48 701 46,85 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR					
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	17 777			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	2 159			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ	1			
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU				
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
		Modèle(s)	Type (1)									
			T		X				17 207			
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B	

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		JOCKEY															
Nature de l'activité (1)		35 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux							
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS		
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL						
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujéti à la TVA					AT							
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR							
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA							
R E C E T T E S	2	1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	65 420		100,03 %				
		2 À déduire Débourx payés pour le compte des clients (2)										AB							
		3 Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	19		0,03 %				
		4 Montant net des recettes										AD	65 401		100,00 %				
		5 Produits financiers (4)										AE							
		6 Gains divers (5)										AF	320		0,49 %				
		7 TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	65 721		100,49 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8 Achats (6)										BA	160		0,24 %				
		9 Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB							
		10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	440		0,67 %				
		11		Taxe sur la valeur ajoutée								BD							
		12		Contribution économique territoriale								JY							
		13		Autres impôts								BS	3						
		14		(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	3 317		5,07 %				
		15 Loyer et charges locatives										BF	60		0,09 %				
		16 Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	9		0,01 %				
		17		Entretien et réparations		65		0,10 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs		BH		6 768		10,35 %			
		18		Personnel intérimaire		171		0,26 %											
		19		Petit outillage (11)		1 479		2,26 %											
		20		Chauffage, eau, gaz, électricité		33		0,05 %											
		21		Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		4 383		6,70 %		Total : Transport et déplacements		BJ		19 595		29,96 %			
		22		Primes d'assurances		638		0,98 %											
		23		Frais de véhicules (12)		15 727		24,05 %		Total : Frais divers de gestion		BM		4 650		7,11 %			
				(cocher la case si évaluation forfaitaire)															
		24		Autres frais de déplacements (voyages...)...		3 868		5,91 %		BT		11		BK		218		0,33 %	
				Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires													
						94													
	26		Frais de réception, de représentation et de congrès		1 986		3,04 %		Total : Frais divers de gestion		BN		28		0,04 %				
	27		Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		1 102		1,68 %												
	28		Frais d'actes et de contentieux																
	29		Cotisations syndicales et professionnelles		1 070		1,64 %												
	30		Autres frais divers de gestion		491		0,75 %												
	31		Frais financiers (14)																
	32		Pertes diverses (15)																
	33		TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	35 382		54,10 %			

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **JOCKEY**

N° SIRET

35 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	30 339 46,39 %				
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	67 0,10 %				
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	758 1,16 %				
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD					
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	31 165 47,65 %				
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF					
		40	Frais d'établissement (19)					CG					
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	303 0,46 %				
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE					
		42	Moins-value à court terme					CK					
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT					
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO					
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ					
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ					
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM						
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	303 0,46 %					
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	30 861 47,19 %					
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR						
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	77				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	63				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ					
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU	3 019				
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
		Modèle(s)	Type (1)										
			T		X				51 508				
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		JOURNALISTE - ECRIVAIN														
Nature de l'activité (1)		19 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	2	1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	64 178		102,89 %			
		2	À déduire Débourx payés pour le compte des clients (2)										AB					
		3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	1 801		2,89 %		
		4	Montant net des recettes										AD	62 377		100,00 %		
		5	Produits financiers (4)										AE					
		6	Gains divers (5)										AF	1 551		2,49 %		
		7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	63 927		102,48 %		
	D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8 Achats (6)										BA	1 034		1,66 %		
		9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	631		1,01 %		
		10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	10		0,02 %		
		11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD					
		12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	196		0,31 %		
		13	Autres impôts										BS	330		0,53 %		
		14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	2 320		3,72 %		
		15	Loyer et charges locatives										BF	849		1,36 %		
		16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	313		0,50 %		
		17	Entretien et réparations															
		18	Personnel intérimaire															
		19	Petit outillage (11)															
		20	Chauffage, eau, gaz, électricité															
		21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)															
		22	Primes d'assurances															
		23	Frais de véhicules (12)															
			(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...															
		24	Autres frais de déplacements (voyages...)...															
		25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	5 018								
					dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 007		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	133		6 159 9,87 %			
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès																
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone																
	28	Frais d'actes et de contentieux																
	29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	259		0,42 %			
	30	Autres frais divers de gestion																
	31	Frais financiers (14)										BN	148		0,24 %			
	32	Pertes diverses (15)										BP	2					
	33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	24 587		39,42 %			

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **JOURNALISTE - ECRIVAIN**

N° SIRET

19 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	39 340 63,07 %				
		35	Plus-values à court terme (16)					CB					
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	307 0,49 %				
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD					
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	39 646 63,56 %				
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF					
		40	Frais d'établissement (19)					CG					
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	547 0,88 %				
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE					
		42	Moins-value à court terme					CK	53 0,08 %				
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		CL	7 0,01 %		
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO					
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ					
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ					
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM						
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	607 0,97 %					
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	39 039 62,59 %					
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR						
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	5 058				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	763				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ					
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU	25 869				
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
		Modèle(s)	Type (1)										
			T		X				9 080				
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

2035 moyenne, en Euros, issues des déclarations n° 2035 des revenus 2022 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES															
Nature de l'activité (1)		17 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux							
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS		
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL						
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT							
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA							
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	95 701		100,00 %				
	2	À déduire Débourx payés pour le compte des clients (2)										AB							
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										(3)	AC						
	4	Montant net des recettes										AD	95 701		100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE	1						
	6	Gains divers (5)										AF	19		0,02 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	95 720		100,02 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8	Achats (6)										BA	84		0,09 %			
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)										BB					
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC					
	11			Taxe sur la valeur ajoutée										BD					
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale										JY	548		0,57 %		
	13			Autres impôts										BS	241		0,25 %		
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	6 215		6,49 %		
	15	Loyer et charges locatives										BF	1 656		1,73 %				
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	402		0,42 %				
	17	Entretien et réparations										Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs							
	18	Personnel intérimaire																	
	19	Petit outillage (11)												26		0,03 %	BH	1 236	1,29 %
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité																	
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)										1 133		1,18 %					
	22	Primes d'assurances										77		0,08 %					
	23	Frais de véhicules (12)										2 543		2,66 %	Total : Transport et déplacements		BJ	2 888	3,02 %
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																	
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...										345		0,36 %					
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires					BT	16 023					BK	20 635	21,56 %		
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	3 267		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			BU	1 345						
26	Frais de réception, de représentation et de congrès										318		0,33 %	Total : Frais divers de gestion		BM	1 448	1,51 %	
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone										472		0,49 %						
28	Frais d'actes et de contentieux																		
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	342							0,36 %
30	Autres frais divers de gestion										315		0,33 %						
31	Frais financiers (14)										BN	8		0,01 %					
32	Pertes diverses (15)										BP								
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	35 363		36,95 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES**

N° SIRET

17 Adhérents

DÉTÉRMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	60 357 <small>63,07 %</small>			
		35	Plus-values à court terme (16)					CB				
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	1 549 <small>1,62 %</small>			
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	61 905 <small>64,69 %</small>			
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
		40	Frais d'établissement (19)					CG				
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	785 <small>0,82 %</small>			
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE				
		42	Moins-value à court terme					CK				
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT				
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	594			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM					
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	1 379 <small>1,44 %</small>				
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	60 526 <small>63,24 %</small>				
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR					
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	1 069				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	74				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :				CZ					
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU					
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiques à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
		Modèle(s)	Type (1)									
			T		X				6 974			
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A	B

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MAGNETISEUR RADIESTHESISTE														
Nature de l'activité (1)		23 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR						
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	37 066 100,13 %					
	2	À déduire Débourss payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	47 0,13 %					
	4	Montant net des recettes										AD	37 019 100,00 %					
	5	Produits financiers (4)										AE	237 0,64 %					
	6	Gains divers (5)										AF	989 2,67 %					
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	38 245 103,31 %					
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8	Achats (6)										BA	238 0,64 %				
	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)										BB					
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC					
	11		Taxe sur la valeur ajoutée										BD					
	12	Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale										JY	360 0,97 %				
	13		Autres impôts										BS	1 163 3,14 %				
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	1 020 2,76 %				
	15	Loyer et charges locatives										BF	2 202 5,95 %					
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	282 0,76 %					
	17	Entretien et réparations										Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs						
	18	Personnel intérimaire																
	19	Petit outillage (11)																
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité																
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)										Total : Transport et déplacements						
	22	Primes d'assurances																
	23	Frais de véhicules (12) (cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																
24	Autres frais de déplacements (voyages...)...												1 744 4,71 %					
25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires					BT	7 536					Total : Frais divers de gestion					
		dont cotisations facultatives Madelin	BZ	1 590		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU	360										
26	Frais de réception, de représentation et de congrès										Total : Frais divers de gestion							
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone																	
28	Frais d'actes et de contentieux																	
29	Cotisations syndicales et professionnelles												BY	171 0,46 %				
30	Autres frais divers de gestion												813 2,20 %					
31	Frais financiers (14)										BN	122 0,33 %						
32	Pertes diverses (15)										BP							
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	22 514 60,82 %						

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MAGNETISEUR RADIESTHESISTE**

N° SIRET

23 Adhérents

DÉTÉRMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	15 731 42,49 %				
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	6 0,02 %				
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	441 1,19 %				
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD					
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	16 178 43,70 %				
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF					
		40	Frais d'établissement (19)					CG					
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	758 2,05 %				
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE					
		42	Moins-value à court terme					CK					
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT					
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO					
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ					
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ					
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM						
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	758 2,05 %					
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	15 420 41,65 %					
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR						
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	5 035				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	431				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ					
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU					
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
		Modèle(s)	Type (1)										
			T		X				5 020				
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MAITRE D'OEUVRE												
Nature de l'activité (1)		38 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux				
N° SIRET		si exercice en société (2)										AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA														
R E C E T T E S	2	1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	110 901	101,70 %		
		2 À déduire Débourx payés pour le compte des clients (2)										AB				
		3 Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	1 854	1,70 %		
		4 Montant net des recettes										AD	109 047	100,00%		
		5 Produits financiers (4)										AE	16	0,01 %		
		6 Gains divers (5)										AF	804	0,74 %		
		7 TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	109 867	100,75 %		
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8 Achats (6)										BA	1 127	1,03 %		
		9 Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	18 620	17,08 %		
		10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	3 316	3,04 %		
		11		Taxe sur la valeur ajoutée								BD				
		12		Contribution économique territoriale								JY	515	0,47 %		
		13		Autres impôts								BS	1 259	1,15 %		
		14		(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	4 108	3,77 %		
		15 Loyer et charges locatives										BF	4 585	4,20 %		
		16 Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	1 597	1,46 %		
		17		Entretien et réparations									826	0,76 %		
		18		Personnel intérimaire									7	0,01 %		
		19		Petit outillage (11)									690	0,63 %		
		20		Chauffage, eau, gaz, électricité									678	0,62 %		
		21		Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)									2 333	2,14 %		
		22		Primes d'assurances									8 233	7,55 %		
		23		Frais de véhicules (12)									6 961	6,38 %		
				(cocher la case si évaluation forfaitaire)		...										
	24		Autres frais de déplacements (voyages...)...									1 528	1,40 %			
	25		Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	17 404			BK	20 116 18,45 %		
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	2 387		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	325					
	26		Frais de réception, de représentation et de congrès									983	0,90 %			
	27		Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone									1 972	1,81 %			
	28		Frais d'actes et de contentieux									24	0,02 %			
	29		Cotisations syndicales et professionnelles								BY	226	0,21 %			
	30		Autres frais divers de gestion									2 955	2,71 %			
	31		Frais financiers (14)								BN	437	0,40 %			
	32		Pertes diverses (15)								BP	182	0,17 %			
	33		TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	83 280	76,37 %	

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2022 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MAITRE D'OEUVRE**

N° SIRET

38 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	26 587 <small>24,38 %</small>			
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	3			
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	11 907 <small>10,92 %</small>			
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	38 497 <small>35,30 %</small>			
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
		40	Frais d'établissement (19)					CG				
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 536 <small>1,41 %</small>			
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE				
		42	Moins-value à court terme					CK	7 <small>0,01 %</small>			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	113	CL	502 <small>0,46 %</small>	
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
		44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM				
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	2 045 <small>1,88 %</small>			
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	36 451 <small>33,43 %</small>			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR					
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	18 748			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	2 205			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ	142			
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU				
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiques à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
		Modèle(s)	Type (1)						19 216			
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B	

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MANDATAIRE JUDICIAIRE																				
Nature de l'activité (1)		10 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux												
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV		Nombre d'associés		AS						
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL											
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>											
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR										
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA												
R E C E T T E S	2	1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	282 673	100,02 %										
		2	À déduire Débourx payés pour le compte des clients (2)										AB	53	0,02 %									
		3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	3										
		4	Montant net des recettes										AD	282 617	100,00%									
		5	Produits financiers (4)										AE											
		6	Gains divers (5)										AF	925	0,33 %									
		7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	283 543	100,33 %									
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8 Achats (6)										BA	1 611	0,57 %										
		9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)						BB	27 616	9,77 %											
		10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)						BC	18 724	6,63 %											
		11			Taxe sur la valeur ajoutée						BD													
		12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale						JY	898	0,32 %											
		13			Autres impôts						BS	1 496	0,53 %											
		14			(9) Contribution sociale généralisée déductible						BV	9 323	3,30 %											
		15	Loyer et charges locatives										BF	8 826	3,12 %									
		16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW			BG	3 224	1,14 %						
		17	Entretien et réparations		3 445		1,22 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs				BH		18 353		6,49 %							
		18	Personnel intérimaire		2 773		0,98 %																	
		19	Petit outillage (11)		853		0,30 %																	
		20	Chauffage, eau, gaz, électricité		889		0,31 %																	
		21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		5 387		1,91 %																	
		22	Primes d'assurances		5 005		1,77 %		Total : Transport et déplacements				BJ		8 759		3,10 %							
		23	Frais de véhicules (12)		5 770		2,04 %																	
			(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																					
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...											2 990	1,06 %										
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	27 149				BK		29 837		10,56 %							
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	2 483		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	206												
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès											2 207	0,78 %	Total : Frais divers de gestion				BM		13 863		4,91 %	
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											6 189	2,19 %										
	28	Frais d'actes et de contentieux											2 581	0,91 %										
	29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	1 546	0,55 %										
	30	Autres frais divers de gestion											1 340	0,47 %										
	31	Frais financiers (14)										BN	77	0,03 %										
	32	Pertes diverses (15)										BP	38	0,01 %										
	33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	142 646	50,47 %										

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MANDATAIRE JUDICIAIRE**

N° SIRET

10 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	140 897 49.85 %				
		35	Plus-values à court terme (16)					CB					
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	1 714 0.61 %				
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD					
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	142 611 50.46 %				
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF					
		40	Frais d'établissement (19)					CG					
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 414 0.50 %				
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE					
		42	Moins-value à court terme					CK					
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT					
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO					
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ					
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ					
		44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM					
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	1 414 0.50 %				
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	141 197 49.96 %				
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR						
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX					
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY					
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ					
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU					
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)											
		(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
		Modèle(s)	Type (1)										
			T		X				15 751				
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MANDATAIRE JUDICIAIRE A LA PROTECTION DES MAJEURS														
Nature de l'activité (1)		62 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	95 911		100,27 %			
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	53		0,06 %			
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										(3)	AC	204		0,21 %		
	4	Montant net des recettes										AD	95 654		100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE	3					
	6	Gains divers (5)										AF	749		0,78 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	96 407		100,79 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8 Achats (6)										BA	157		0,16 %			
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)							BB	8 012		8,38 %				
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)							BC	3 585		3,75 %				
	11			Taxe sur la valeur ajoutée							BD							
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale							JY	403		0,42 %				
	13			Autres impôts							BS	968		1,01 %				
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible							BV	3 811		3,98 %				
	15	Loyer et charges locatives										BF	3 428		3,58 %			
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)		BW	8		BG	1 096		1,15 %						
	17			Entretien et réparations		1 191		1,25 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs	BH	5 594		5,85 %					
	18			Personnel intérimaire		82		0,09 %										
	19			Petit outillage (11)		678		0,71 %										
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité		348		0,36 %										
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		2 579		2,70 %										
	22			Primes d'assurances		716		0,75 %	Total : Transport et déplacements	BJ	7 176		7,50 %					
	23			Frais de véhicules (12)		6 475		6,77 %										
				(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...														
24			Autres frais de déplacements (voyages...)...		701		0,73 %											
25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires			BT	13 381		BK	15 801		16,52 %						
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 966		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite					BU	453				
26			Frais de réception, de représentation et de congrès		784		0,82 %	Total : Frais divers de gestion	BM	5 209		5,45 %						
27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		3 189		3,33 %											
28			Frais d'actes et de contentieux		1													
29			Cotisations syndicales et professionnelles		BY	382							0,40 %					
30			Autres frais divers de gestion		854		0,89 %											
31	Frais financiers (14)										BN	222		0,23 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	34		0,04 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	55 498		58,02 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MANDATAIRE JUDICIAIRE A LA PROTECTION DES MAJEURS**

N° SIRET

62 Adhérents

DÉTÉRMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	40 909 42,77 %		
		35	Plus-values à court terme (16)					CB			
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	968 1,01 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	41 877 43,78 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	943 0,99 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK	3		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	996	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	234	CL	2 686 2,81 %
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW	1 451	dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	3 632 3,80 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	38 244 39,98 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ			
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU			
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)									
		(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.									
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
								14 141			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MASSEUR-KINESITHERAPEUTE														
Nature de l'activité (1)		1565 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	84 522 105,44 %					
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	41 0,05 %					
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	4 319 5,39 %					
	4	Montant net des recettes										AD	80 162 100,00 %					
	5	Produits financiers (4)										AE	4					
	6	Gains divers (5)										AF	5 041 6,29 %					
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	85 208 106,29 %					
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	613 0,76 %					
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	822 1,03 %					
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	421 0,53 %					
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	518 0,65 %					
	13			Autres impôts								BS	716 0,89 %					
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	3 562 4,44 %					
	15	Loyer et charges locatives										BF	8 114 10,12 %					
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	530		BG	1 607 2,00 %		
	17	Entretien et réparations		3 029 3,78 %				Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs				BH		7 179 8,96 %				
	18	Personnel intérimaire		71 0,09 %														
	19	Petit outillage (11)		1 058 1,32 %														
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité		725 0,90 %														
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		1 756 2,19 %														
	22	Primes d'assurances		538 0,67 %														
	23	Frais de véhicules (12)		4 434 5,53 %														
		(cocher la case si évaluation forfaitaire)		...				Total : Transport et déplacements				BJ		4 877 6,08 %				
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...		443 0,55 %														
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT				9 287		BK		12 570 15,68 %		
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	2 985		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	298						
26	Frais de réception, de représentation et de congrès		753 0,94 %				Total : Frais divers de gestion				BM		3 598 4,49 %					
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		1 206 1,50 %															
28	Frais d'actes et de contentieux		22 0,03 %															
29	Cotisations syndicales et professionnelles		BY	461 0,58 %														
30	Autres frais divers de gestion		1 155 1,44 %															
31	Frais financiers (14)										BN	282 0,35 %						
32	Pertes diverses (15)										BP	26 0,03 %						
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	44 909 56,02 %						

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MASSEUR-KINESITHERAPEUTE**

N° SIRET

1565 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)						CA	40 298	50,27 %			
		35	Plus-values à court terme (16)						CB	55	0,07 %			
		36	Divers à réintégrer (17)						CC	1 085	1,35 %			
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)						CD	19	0,02 %			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)						CE	41 458	51,72 %			
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)						CF					
		40	Frais d'établissement (19)						CG	9	0,01 %			
		41	Dotation aux amortissements (20)						CH	1 559	1,94 %			
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)						BE	2				
		42	Moins-value à court terme						CK	19	0,02 %			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	369	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	112	CL	2 338	2,92 %		
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	1 572	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO						
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ						
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ						
	44	Déficit Société civile de moyens (18)						CM	248	0,31 %				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)						CN	4 173	5,21 %				
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)						CP	37 285	46,51 %				
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)						CR						
	5	Taxe sur la valeur ajoutée						Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX		
								Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY		
								dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :				CZ		
	6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :						AU	446			
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)												
		(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.												
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)				
	Modèle(s)	Type (1)												
								9 450						
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->													
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B			

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MASSEUR-KINESITHERAPEUTE COLLABORATEUR														
Nature de l'activité (1)		885 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA				AT	<input checked="" type="checkbox"/>						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	73 229		106,39 %			
	2	À déduire Débourx payés pour le compte des clients (2)										AB	54		0,08 %			
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										(3)	AC	4 342		6,31 %		
	4	Montant net des recettes										AD	68 833		100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE	1					
	6	Gains divers (5)										AF	1 944		2,82 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	70 777		102,82 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8 Achats (6)										BA	127		0,18 %			
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)							BB	227		0,33 %				
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)							BC	73		0,11 %				
	11			Taxe sur la valeur ajoutée							BD							
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale							JY	381		0,55 %				
	13			Autres impôts							BS	455		0,66 %				
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible							BV	3 045		4,42 %				
	15	Loyer et charges locatives										BF	1 294		1,88 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	9 156		16,34 %			
	17	Entretien et réparations																
	18	Personnel intérimaire																
	19	Petit outillage (11)																
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité																
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)																
	22	Primes d'assurances																
	23	Frais de véhicules (12)																
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																
24	Autres frais de déplacements (voyages...)...																	
25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	7 983										
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 555		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	406		BK 9 944 14,45 %					
26	Frais de réception, de représentation et de congrès																	
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone																	
28	Frais d'actes et de contentieux																	
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	418		0,61 %				
30	Autres frais divers de gestion																	
31	Frais financiers (14)										BN	126		0,18 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	35		0,05 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	37 444		54,40 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MASSEUR-KINESITHERAPEUTE COLLABORATEUR**

N° SIRET

885 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	33 333	48,43 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	12	0,02 %	
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	734	1,07 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	3		
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	34 082	49,51 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	492	0,71 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK	5	0,01 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	538	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		1 182	1,72 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	465	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	67	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	31	0,05 %		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	1 710	2,48 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	32 372	47,03 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ			
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU	98		
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)									
		(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.									
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
				X				8 383			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MASSEUR-KINESITHERAPEUTE REMPLACANT														
Nature de l'activité (1)		115 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »						AK	d'après les règles « créances-dettes »						AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA						AT	<input checked="" type="checkbox"/>				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)											AA	54 120	104,36 %			
	2	À déduire Débourx payés pour le compte des clients (2)											AB	6	0,01 %			
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)											AC	2 253	4,34 %			
	4	Montant net des recettes											AD	51 861	100,00 %			
	5	Produits financiers (4)											AE	1				
	6	Gains divers (5)											AF	884	1,70 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)											AG	52 745	101,70 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)											BA	50	0,14 %			
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)											BB					
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)											BC					
	11	Taxe sur la valeur ajoutée											BD					
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale											JY	302	0,58 %			
	13	Autres impôts											BS	520	1,00 %			
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible											BV	2 226	4,29 %			
	15	Loyer et charges locatives											BF	901	1,74 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)											BW	1 395				
	17	Entretien et réparations												782	1,51 %			
	18	Personnel intérimaire																
	19	Petit outillage (11)												385	0,74 %			
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité												28	0,05 %			
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)												871	1,68 %			
	22	Primes d'assurances												174	0,34 %			
	23	Frais de véhicules (12)												3 793	7,31 %			
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...												589	1,14 %			
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	6 246									
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 066	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	322							
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès												811	1,56 %			
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone												559	1,08 %			
	28	Frais d'actes et de contentieux												7	0,01 %			
29	Cotisations syndicales et professionnelles											BY	315	0,61 %				
30	Autres frais divers de gestion												587	1,13 %				
31	Frais financiers (14)											BN	85	0,16 %				
32	Pertes diverses (15)											BP	7	0,01 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)											BR	22 433	43,26 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MASSEUR-KINESITHERAPEUTE REMPLACANT**

N° SIRET

115 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	30 312 58,45 %		
		35	Plus-values à court terme (16)					CB			
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	372 0,72 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	30 684 59,17 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	137 0,26 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE	1		
		42	Moins-value à court terme					CK	2		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		CL	131 0,25 %
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW	131	dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	31 0,06 %			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	301 0,58 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	30 383 58,59 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ			
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU			
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.									
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
								9 750			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MEDECIN GENERALISTE														
Nature de l'activité (1)		1743 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse		CW	Non assujéti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	2	1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	164 777	109,23 %				
		2	À déduire Débourx payés pour le compte des clients (2)										AB	60	0,04 %			
		3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	13 862	9,19 %			
		4	Montant net des recettes										AD	150 855	100,00 %			
		5	Produits financiers (4)										AE	8	0,01 %			
		6	Gains divers (5)										AF	8 060	5,34 %			
		7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	158 923	105,35 %			
	D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8	Achats (6)										BA	1 039	0,69 %		
		9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)						BB	6 599	4,37 %					
		10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)						BC	3 046	2,02 %					
		11			Taxe sur la valeur ajoutée						BD							
		12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale						JY	593	0,39 %					
		13			Autres impôts						BS	1 574	1,04 %					
		14			(9) Contribution sociale généralisée déductible						BV	7 237	4,80 %					
		15	Loyer et charges locatives										BF	8 082	5,36 %			
		16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)				BW	210			BG	2 132	1,41 %					
		17	Entretien et réparations					2 312	1,53 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs								
		18	Personnel intérimaire					1 156	0,77 %									
		19	Petit outillage (11)					912	0,60 %									
		20	Chauffage, eau, gaz, électricité					611	0,41 %									
		21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)					2 818	1,87 %									
		22	Primes d'assurances					876	0,58 %									
		23	Frais de véhicules (12)					4 753	3,15 %	Total : Transport et déplacements								
			(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...															
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...					291	0,19 %			BJ	5 044	3,34 %					
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	17 475		BK		22 358	14,82 %				
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	4 161	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU					723			
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès					262	0,17 %	Total : Frais divers de gestion									
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone					3 009	1,99 %										
	28	Frais d'actes et de contentieux					26	0,02 %					BM	5 283	3,50 %			
	29	Cotisations syndicales et professionnelles				BY	755	0,50 %										
	30	Autres frais divers de gestion					1 230	0,82 %										
	31	Frais financiers (14)										BN	310	0,21 %				
	32	Pertes diverses (15)										BP	147	0,10 %				
	33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	72 130	47,81 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MEDECIN GENERALISTE**

N° SIRET

1743 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)						CA	86 793	57,53 %	
		35	Plus-values à court terme (16)						CB	56	0,04 %	
		36	Divers à réintégrer (17)						CC	1 858	1,23 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)						CD	46	0,03 %	
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)						CE	88 752	58,83 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)						CF			
		40	Frais d'établissement (19)						CG	5		
		41	Dotation aux amortissements (20)						CH	1 513	1,00 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)						BE			
		42	Moins-value à court terme						CK	39	0,03 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	1 277	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	286		16 135	10,70 %
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW	4 565	dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	5 912			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	2 576	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ	6			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)						CM	182	0,12 %		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)						CN	17 874	11,85 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)						CP	70 878	46,98 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)						CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :						CX				
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :						CY				
		dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :						CZ				
6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :						AU	436			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)											
	(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)			
Modèle(s)	Type (1)											
	T		X				10 056					
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->												
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B		

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MEDECIN GÉNÉRALISTE COLLABORATEUR														
Nature de l'activité (1)		184 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »						AK	d'après les règles « créances-dettes »						AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV	Taxe incluse		CW	Non assujéti à la TVA						AT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	116 478		111,39 %			
	2	À déduire Débourx payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										(3)	AC	11 908		11,39 %		
	4	Montant net des recettes										AD	104 570		100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE	3					
	6	Gains divers (5)										AF	6 463		6,18 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	111 036		106,18 %			
	D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8 Achats (6)										BA	492		0,47 %		
9		Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	2 019		1,93 %			
10				Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	786		0,75 %			
11				Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
12		Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	421		0,40 %			
13				Autres impôts								BS	817		0,78 %			
14				(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	4 861		4,65 %			
15		Loyer et charges locatives										BF	2 837		2,71 %			
16		Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	8 959		8,18 %			
17		Entretien et réparations											874		0,84 %			
18		Personnel intérimaire											402		0,38 %			
19		Petit outillage (11)											801		0,77 %			
20		Chauffage, eau, gaz, électricité											115		0,11 %			
21		Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											1 546		1,48 %			
22		Primes d'assurances											421		0,40 %			
23	Frais de véhicules (12)											3 232		3,09 %				
	(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																	
24	Autres frais de déplacements (voyages...)...											82		0,08 %				
25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	11 507				BK	13 528		12,94 %			
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 653		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	368							
26	Frais de réception, de représentation et de congrès											102		0,10 %				
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											1 439		1,38 %				
28	Frais d'actes et de contentieux											42		0,04 %				
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	647		0,62 %				
30	Autres frais divers de gestion											701		0,67 %				
31	Frais financiers (14)										BN	179		0,17 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	177		0,17 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	48 906		46,77 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MEDECIN GÉNÉRALISTE COLLABORATEUR**

N° SIRET

184 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	62 130	59,41 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	1		
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	483	0,46 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	28	0,03 %	
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	62 642	59,90 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	753	0,72 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK	1		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	559	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	29	CL	11 224 10,73 %
	dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »			AW	3 018	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
	dont exonération « jeunes entreprises innovantes »			CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	4 902			
	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »			CI	1 992	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	35	0,03 %		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	12 013	11,49 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	50 629	48,42 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ			
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU			
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)									
		(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.									
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiques à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
								6 864			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MEDECIN GENERALISTE REMPLACANT														
Nature de l'activité (1)		169 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »						AK	d'après les règles « créances-dettes »						AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA						AT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	76 930		101,85 %			
	2	À déduire Débourx payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										(3)	AC	1 399		1,85 %		
	4	Montant net des recettes										AD	75 531		100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE	2					
	6	Gains divers (5)										AF	1 941		2,57 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	77 474		102,57 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8 Achats (6)										BA	283		0,37 %			
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	357		0,47 %			
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	189		0,25 %			
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	286		0,38 %			
	13			Autres impôts								BS	635		0,84 %			
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	2 749		3,64 %			
	15	Loyer et charges locatives										BF	667		0,88 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	485					
	17	Entretien et réparations											300		0,40 %			
	18	Personnel intérimaire											64		0,08 %			
	19	Petit outillage (11)											536		0,71 %			
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											41		0,05 %			
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											1 351		1,79 %			
	22	Primes d'assurances											292		0,39 %			
	23	Frais de véhicules (12)											2 855		3,78 %			
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...											287		0,38 %			
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires					BT	7 272					BK	8 332	11,03 %	
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	883		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			BU	178					
26	Frais de réception, de représentation et de congrès											353		0,47 %				
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											720		0,95 %				
28	Frais d'actes et de contentieux											30		0,04 %				
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	270		0,36 %				
30	Autres frais divers de gestion											344		0,46 %				
31	Frais financiers (14)										BN	75		0,10 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	42		0,06 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	22 017		29,15 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MEDECIN GENERALISTE REMPLACANT**

N° SIRET

169 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	55 457	73,42 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	86	0,11 %	
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	282	0,37 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	55 824	73,91 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG	6	0,01 %	
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	355	0,47 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE	2		
		42	Moins-value à court terme					CK	4	0,01 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	615	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		5 130	6,79 %
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW	599	dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	787		
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	3 079	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	5 496	7,28 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	50 328	66,63 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
	5	Taxe sur la valeur ajoutée					Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :	CX			
							Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :	CY			
							dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :	CZ			
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU			
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.									
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
								9 147			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MEDECIN SPECIALISTE															
Nature de l'activité (1)		150 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux							
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS		
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL						
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA							
R E C E T T E S	2	1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	251 663		101,44 %				
		2	À déduire Débourss payés pour le compte des clients (2)										AB						
		3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	3 583		1,44 %			
		4	Montant net des recettes										AD	248 080		100,00%			
		5	Produits financiers (4)										AE	3					
		6	Gains divers (5)										AF	4 238		1,71 %			
		7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	252 320		101,71 %			
	D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8	Achats (6)										BA	9 692		3,91 %		
		9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	12 337		4,97 %			
		10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	4 864		1,96 %			
		11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
		12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	617		0,25 %			
		13			Autres impôts								BS	2 502		1,01 %			
		14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	9 001		3,63 %			
		15	Loyer et charges locatives										BF	7 973		3,21 %			
		16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)		BW	1 800					BG	10 747		4,33 %					
		17	Entretien et réparations		2 303		0,93 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs				BH		9 891		3,99 %		
		18	Personnel intérimaire		1 211		0,49 %												
		19	Petit outillage (11)		823		0,33 %												
		20	Chauffage, eau, gaz, électricité		285		0,11 %												
		21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		3 520		1,42 %												
		22	Primes d'assurances		1 749		0,71 %		Total : Transport et déplacements				BJ		5 187		2,09 %		
		23	Frais de véhicules (12)		3 951		1,59 %												
			(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																
		24	Autres frais de déplacements (voyages...)...		1 236		0,50 %												
		25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	22 191				BK		26 837		10,82 %	
					dont cotisations facultatives Madelin		BZ	3 327		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	1 319						
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès		1 059		0,43 %		Total : Frais divers de gestion				BM		19 292		7,78 %			
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		3 570		1,44 %													
	28	Frais d'actes et de contentieux		13		0,01 %													
	29	Cotisations syndicales et professionnelles		BY	725		0,29 %												
	30	Autres frais divers de gestion		13 925		5,61 %													
	31	Frais financiers (14)										BN	446		0,18 %				
	32	Pertes diverses (15)										BP	131		0,05 %				
	33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	119 521		48,18 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MEDECIN SPECIALISTE**

N° SIRET **150 Adhérents**

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)						CA	132 799	53,53 %	
		35	Plus-values à court terme (16)						CB	7		
		36	Divers à réintégrer (17)						CC	4 622	1,86 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)						CD	7		
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)						CE	137 436	55,40 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)						CF			
		40	Frais d'établissement (19)						CG	1		
		41	Dotation aux amortissements (20)						CH	2 280	0,92 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)						BE			
		42	Moins-value à court terme						CK	9		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	1 620	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	77	CL	10 016	4,04 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	5 812	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	2 345			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)						CM	176	0,07 %		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)						CN	12 482	5,03 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)						CP	124 954	50,37 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)						CR				
	5	Taxe sur la valeur ajoutée						Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX
								Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY
								dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :				CZ
	6	Contribution économique territoriale (23)						Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)										
		(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiques à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
	Modèle(s)	Type (1)										
								9 788				
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

2035 moyenne, en Euros, issues des déclarations n° 2035 des revenus 2022 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		NATUROPATHE																		
Nature de l'activité (1)		23 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux										
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS					
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »						AK	d'après les règles « créances-dettes »						AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujéti à la TVA						AT									
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR								
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA										
R E C E T T E S	2	1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	32 031		100,00 %							
		2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB									
		3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										AC			(3)						
		4	Montant net des recettes										AD	32 031		100,00 %						
		5	Produits financiers (4)										AE									
		6	Gains divers (5)										AF	64		0,20 %						
		7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	32 095		100,20 %						
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8	Achats (6)										BA	882		2,75 %						
		9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB									
		10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC									
		11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD									
		12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	269		0,84 %						
		13			Autres impôts								BS	338		1,06 %						
		14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	1 228		3,83 %						
		15	Loyer et charges locatives										BF	3 894		12,16 %						
		16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)						BW							BG	70		0,22 %			
		17	Entretien et réparations				797				2,49 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs				BH		3 338		10,42 %	
		18	Personnel intérimaire																			
		19	Petit outillage (11)				452				1,41 %											
		20	Chauffage, eau, gaz, électricité				437				1,36 %											
		21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)				1 314				4,10 %											
		22	Primes d'assurances				338				1,06 %		Total : Transport et déplacements				BJ		2 894		9,03 %	
		23	Frais de véhicules (12)				2 427				7,58 %											
			(cocher la case si évaluation forfaitaire)				...															
		24	Autres frais de déplacements (voyages...)...				468				1,46 %											
		25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	4 495				BK		5 192		16,21 %				
					dont cotisations facultatives Madelin		BZ	696		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU										
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès				1 127				3,52 %		Total : Frais divers de gestion				BM		3 207		10,01 %		
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone				992				3,10 %												
	28	Frais d'actes et de contentieux				2				0,01 %												
	29	Cotisations syndicales et professionnelles				BY	139				0,43 %											
	30	Autres frais divers de gestion				946				2,95 %												
	31	Frais financiers (14)										BN	50		0,16 %							
	32	Pertes diverses (15)										BP	40		0,12 %							
	33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	21 404		66,82 %							

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **NATUROPATHE**

N° SIRET

23 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	10 691 33,38 %		
		35	Plus-values à court terme (16)					CB			
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	1 348 4,21 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	12 038 37,58 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	575 1,80 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT			
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW	1 008	dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	1 589 4,96 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	10 449 32,62 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
	5	Taxe sur la valeur ajoutée					Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :	CX	2 242		
							Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :	CY	289		
							dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :	CZ			
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU			
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.									
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
								7 543			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MEDECIN NEUROLOGUE														
Nature de l'activité (1)		32 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse		CW	Non assujéti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	2	1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	212 000	101,36 %				
		2 À déduire Débourx payés pour le compte des clients (2)										AB						
		3 Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	2 841	1,36 %				
		4 Montant net des recettes										AD	209 159	100,00 %				
		5 Produits financiers (4)										AE	3					
		6 Gains divers (5)										AF	9 349	4,47 %				
		7 TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	218 511	104,47 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8 Achats (6)										BA	3 545	1,69 %				
		9 Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	23 909	11,43 %				
		10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	6 699	3,20 %				
		11		Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
		12		Contribution économique territoriale								JY	538	0,26 %				
		13		Autres impôts								BS	2 223	1,06 %				
		14		(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	8 741	4,18 %				
		15 Loyer et charges locatives										BF	11 973	5,72 %				
		16		Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)					BW	487	BG	3 994	1,91 %					
		17		Entretien et réparations						2 989	1,43 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs	BH	12 072	5,77 %			
		18		Personnel intérimaire						997	0,48 %							
		19		Petit outillage (11)						1 358	0,65 %							
		20		Chauffage, eau, gaz, électricité						432	0,21 %							
		21		Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)						4 114	1,97 %							
		22		Primes d'assurances						2 182	1,04 %							
		23		Frais de véhicules (12) (cocher la case si évaluation forfaitaire) ...						2 131	1,02 %							
		24		Autres frais de déplacements (voyages...)...						637	0,30 %	Total : Transport et déplacements	BJ	2 767	1,32 %			
	25		Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires			BT	24 780			BK	31 097	14,87 %				
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	4 300	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	2 016								
	26		Frais de réception, de représentation et de congrès						456	0,22 %	Total : Frais divers de gestion	BM	5 474	2,62 %				
	27		Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone						3 088	1,48 %								
	28		Frais d'actes et de contentieux						47	0,02 %								
	29		Cotisations syndicales et professionnelles					BY	774	0,37 %								
	30		Autres frais divers de gestion						1 108	0,53 %								
	31		Frais financiers (14)								BN	487	0,23 %					
	32		Pertes diverses (15)								BP	120	0,06 %					
	33		TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	113 642	54,33 %			

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MEDECIN NEUROLOGUE**

N° SIRET

32 Adhérents

DÉTÉRMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)						CA	104 869	50.14 %	
		35	Plus-values à court terme (16)						CB			
		36	Divers à réintégrer (17)						CC	10 606	5.07 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)						CD	263	0.13 %	
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)						CE	115 737	55.33 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)						CF			
		40	Frais d'établissement (19)						CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)						CH	3 794	1.81 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)						BE			
		42	Moins-value à court terme						CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	171		3 400	1.63 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	3 208			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)						CM	242	0.12 %		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)						CN	7 436	3.56 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)						CP	108 301	51.78 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)						CR				
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :						CX			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :						CY			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :						CZ			
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :						AU			
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)										
		(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
	Modèle(s)	Type (1)										
				X				4 424				
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		NOTAIRE														
Nature de l'activité (1)		62 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »						AK	d'après les règles « créances-dettes »						AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA						AT					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	630 586	107,72 %				
	2	À déduire Débourx payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										(3)	AC	45 213	7,72 %			
	4	Montant net des recettes										AD	585 373	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE	5 586	0,95 %				
	6	Gains divers (5)										AF	3 405	0,58 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	594 364	101,54 %				
	D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	151	0,03 %			
9		Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	134 148	22,92 %				
10				Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	67 849	11,59 %				
11				Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
12		Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	1 231	0,21 %				
13				Autres impôts								BS	5 952	1,02 %				
14				(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	15 076	2,58 %				
15		Loyer et charges locatives										BF	26 132	4,46 %				
16		Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW						
17		Entretien et réparations											12 176	2,08 %				
18		Personnel intérimaire											1 220	0,21 %				
19		Petit outillage (11)											1 293	0,22 %				
20		Chauffage, eau, gaz, électricité											2 094	0,36 %				
21		Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											7 562	1,29 %				
22		Primes d'assurances											10 354	1,77 %				
23		Frais de véhicules (12)											6 645	1,14 %				
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																
24		Autres frais de déplacements (voyages...)...											1 865	0,32 %				
25		Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires						BT	55 499				BK	63 063	10,77 %	
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	5 621	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	1 943							
26	Frais de réception, de représentation et de congrès											2 817	0,48 %					
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											23 724	4,05 %					
28	Frais d'actes et de contentieux											899	0,15 %					
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	15 817	2,70 %					
30	Autres frais divers de gestion											5 801	0,99 %					
31	Frais financiers (14)										BN	1 855	0,32 %					
32	Pertes diverses (15)										BP	1 640	0,28 %					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	416 282	71,11 %					

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2022 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **NOTAIRE**

N° SIRET **62 Adhérents**

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	178 082	30,42 %		
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	61	0,01 %		
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	19 488	3,33 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	197 632	33,76 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
		40	Frais d'établissement (19)					CG	12			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	7 608	1,30 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE				
		42	Moins-value à court terme					CK	15			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		11 865	2,03 %	
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW	6 932	dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM					
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	19 500	3,33 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	178 132	30,43 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR					
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	119 186			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	22 175			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ	3 537			
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU	2 946			
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
		Modèle(s)	Type (1)						13 658			
			T		X							
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B	

2035 moyenne, en Euros, issues des déclarations n° 2035 des revenus 2022 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

NOTAIRES : Nb moyen d'ACTES : **333,06** - Nb moyen de Décla. de Successions : **29,82** - Effectif CRPCEN moyen: **4,22**

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MEDECIN OPHTALMOLOGISTE														
Nature de l'activité (1)		84 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>		Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR		
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	416 639 102,62 %					
	2	À déduire Débourx payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	10 654 2,62 %					
	4	Montant net des recettes										AD	405 985 100,00 %					
	5	Produits financiers (4)										AE	3					
	6	Gains divers (5)										AF	2 918 0,72 %					
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	408 906 100,72 %					
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8	Achats (6)										BA	1 820 0,45 %				
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	35 571 8,76 %			
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	15 708 3,87 %			
	11			Taxe sur la valeur ajoutée										BD				
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale										JY	779 0,19 %			
	13			Autres impôts										BS	5 168 1,27 %			
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	17 011 4,19 %			
	15			Loyer et charges locatives										BF	17 455 4,30 %			
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)					BW	4 279		BG	35 590 8,77 %					
	17			Entretien et réparations														
	18			Personnel intérimaire														
	19			Petit outillage (11)														
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité														
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)														
	22			Primes d'assurances														
	23			Frais de véhicules (12)														
				(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...														
	24			Autres frais de déplacements (voyages...)...														
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires					BT	39 148								
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	9 248		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	3 045		BK	51 441 12,67 %			
26			Frais de réception, de représentation et de congrès															
27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone															
28			Frais d'actes et de contentieux															
29			Cotisations syndicales et professionnelles					BY	925 0,23 %									
30			Autres frais divers de gestion															
31			Frais financiers (14)									BN	605 0,15 %					
32			Pertes diverses (15)									BP	146 0,04 %					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	211 573 52,11 %						

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MEDECIN OPHTALMOLOGISTE**

N° SIRET

84 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)						CA	197 332	48,61 %	
		35	Plus-values à court terme (16)						CB	628	0,15 %	
		36	Divers à réintégrer (17)						CC	8 616	2,12 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)						CD	25	0,01 %	
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)						CE	206 601	50,89 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)						CF			
		40	Frais d'établissement (19)						CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)						CH	7 696	1,90 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)						BE			
		42	Moins-value à court terme						CK	3		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	1 297	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	1 015		11 691	2,88 %
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW	5 159	dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	3 918			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
		44	Déficit Société civile de moyens (18)						CM	949	0,23 %	
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)						CN	20 339	5,01 %	
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)						CP	186 262	45,88 %	
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)						CR				
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :						CX			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :						CY			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :						CZ			
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :						AU			
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)										
		(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
	Modèle(s)	Type (1)										
								7 438				
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MEDECIN O.R.L.															
Nature de l'activité (1)		42 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux							
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS		
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL						
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse		CW	Non assujéti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA							
R E C E T T E S	2	1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	210 363	101,23 %					
		2 À déduire Débourx payés pour le compte des clients (2)										AB							
		3 Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	2 546	1,23 %					
		4 Montant net des recettes										AD	207 817	100,00 %					
		5 Produits financiers (4)										AE	6						
		6 Gains divers (5)										AF	3 151	1,52 %					
		7 TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	210 974	101,52 %					
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8 Achats (6)										BA	1 232	0,59 %					
		9 Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	12 333	5,93 %					
		10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	7 224	3,48 %					
		11		Taxe sur la valeur ajoutée								BD							
		12		Contribution économique territoriale								JY	609	0,29 %					
		13		Autres impôts								BS	1 923	0,93 %					
		14		(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	9 067	4,36 %					
		15 Loyer et charges locatives										BF	10 100	4,86 %					
		16 Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)							BW	729	BG	7 369	3,55 %						
		17		Entretien et réparations		2 756		1,33 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs			BH		12 726		6,12 %		
		18		Personnel intérimaire		751		0,36 %											
		19		Petit outillage (11)		1 604		0,77 %											
		20		Chauffage, eau, gaz, électricité		428		0,21 %											
		21		Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		3 599		1,73 %											
		22		Primes d'assurances		3 588		1,73 %											
		23		Frais de véhicules (12)		4 259		2,05 %		Total : Transport et déplacements			BJ		4 816		2,32 %		
				(cocher la case si évaluation forfaitaire)		...													
		24		Autres frais de déplacements (voyages...)...									556	0,27 %					
		25		Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	26 512			BK		32 892		15,83 %	
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	4 808		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	1 571							
	26		Frais de réception, de représentation et de congrès		1 728		0,83 %		Total : Frais divers de gestion			BM		6 669		3,21 %			
	27		Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		3 109		1,50 %												
	28		Frais d'actes et de contentieux		12		0,01 %												
	29		Cotisations syndicales et professionnelles		BY	826		0,40 %											
	30		Autres frais divers de gestion		994		0,48 %												
	31		Frais financiers (14)						BN			485		0,23 %					
	32		Pertes diverses (15)						BP			438		0,21 %					
	33		TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	107 882	51,91 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MEDECIN O.R.L.**

N° SIRET

42 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)						CA	103 091 49,61 %	
		35	Plus-values à court terme (16)						CB		
		36	Divers à réintégrer (17)						CC	1 240 0,60 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)						CD	10	
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)						CE	104 342 50,21 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)						CF		
		40	Frais d'établissement (19)						CG		
		41	Dotation aux amortissements (20)						CH	3 970 1,91 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)						BE		
		42	Moins-value à court terme						CK	103 0,05 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	768	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	60	CL	4 203 2,02 %
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	3 310		
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)						CM	320 0,15 %		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)						CN	8 597 4,14 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)						CP	95 745 46,07 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)						CR			
5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :						CX			
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :						CY			
		dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :						CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :						AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)										
	(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
Modèle(s)	Type (1)										
			X				8 771				
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		ORTHOPHONISTE														
Nature de l'activité (1)		187 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	2	1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	53 787	103,36 %				
		2 À déduire Débourx payés pour le compte des clients (2)										AB						
		3 Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	1 750	3,36 %				
		4 Montant net des recettes										AD	52 037	100,00 %				
		5 Produits financiers (4)										AE	1					
		6 Gains divers (5)										AF	3 096	5,95 %				
		7 TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	55 132	105,95 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8 Achats (6)										BA	114	0,22 %				
		9 Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	421	0,81 %				
		10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	118	0,23 %				
		11		Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
		12 Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	425	0,82 %				
		13		Autres impôts								BS	335	0,64 %				
		14		(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	2 600	5,00 %				
		15 Loyer et charges locatives										BF	5 399	10,38 %				
		16 Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	211					
		17 Entretien et réparations											789	1,52 %				
		18 Personnel intérimaire											21	0,04 %				
		19 Petit outillage (11)											1 220	2,34 %				
		20 Chauffage, eau, gaz, électricité											299	0,57 %				
		21 Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											1 180	2,27 %				
		22 Primes d'assurances											365	0,70 %				
		23 Frais de véhicules (12) (cocher la case si évaluation forfaitaire) ...											2 709	5,21 %				
		24 Autres frais de déplacements (voyages...)...											450	0,86 %				
		25 Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	7 030				BK	9 340	17,95 %			
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	2 080	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	231							
	26 Frais de réception, de représentation et de congrès											568	1,09 %					
	27 Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											1 337	2,57 %					
	28 Frais d'actes et de contentieux											16	0,03 %					
	29 Cotisations syndicales et professionnelles										BY	213	0,41 %					
	30 Autres frais divers de gestion											555	1,07 %					
	31 Frais financiers (14)										BN	175	0,34 %					
	32 Pertes diverses (15)										BP	26	0,05 %					
	33 TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	29 134	55,99 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **ORTHOPHONISTE**

N° SIRET **187 Adhérents**

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	25 998	49,96 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	4	0,01 %	
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	1 118	2,15 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	4	0,01 %	
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	27 125	52,13 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG	2		
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	712	1,37 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE	2		
		42	Moins-value à court terme					CK	33	0,06 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	570	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		1 621	3,12 %
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW	1 000	dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	19	0,04 %		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	2 387	4,59 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	24 738	47,54 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
	5	Taxe sur la valeur ajoutée					Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX
							Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY
							dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :				CZ
	6	Contribution économique territoriale (23)					Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)									
		(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.									
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
								5 388			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B

2035 moyenne, en Euros, issues des déclarations n° 2035 des revenus 2022 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		ORTHOPTISTE														
Nature de l'activité (1)		95 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »						AK	d'après les règles « créances-dettes »						AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA						AT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	68 661		105,66 %			
	2	À déduire Débourx payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										(3)	AC	3 679		5,66 %		
	4	Montant net des recettes										AD	64 982		100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE	3					
	6	Gains divers (5)										AF	2 592		3,99 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	67 577		103,99 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8	Achats (6)										BA	309		0,48 %		
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	310		0,48 %	
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	81		0,12 %	
	11			Taxe sur la valeur ajoutée										BD				
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale										JY	449		0,69 %	
	13			Autres impôts										BS	683		1,05 %	
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	2 653		4,08 %	
	15			Loyer et charges locatives										BF	5 247		8,07 %	
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)						BW	1 934		BG	3 684		5,67 %		
	17			Entretien et réparations						1 147		1,77 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs					
	18			Personnel intérimaire						455		0,70 %						
	19			Petit outillage (11)						794		1,22 %						
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité						235		0,36 %						
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)						1 235		1,90 %						
	22			Primes d'assurances						446		0,69 %						
	23			Frais de véhicules (12)						2 943		4,53 %						
				(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...														
	24			Autres frais de déplacements (voyages...)...						410		0,63 %	Total : Transport et déplacements	BJ	3 353		5,16 %	
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires						BT	7 128		BK	9 009		13,86 %		
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 583		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	298						
	26			Frais de réception, de représentation et de congrès						478		0,74 %	Total : Frais divers de gestion					
	27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone						1 272		1,96 %						
	28			Frais d'actes et de contentieux						7		0,01 %						
29			Cotisations syndicales et professionnelles						BY	295		0,45 %						
30			Autres frais divers de gestion						575		0,88 %							
31			Frais financiers (14)									BN	293		0,45 %			
32			Pertes diverses (15)									BP	29		0,04 %			
33			TOTAL (lignes 8 à 32)									BR	33 040		50,84 %			

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **ORTHOPTISTE**

N° SIRET

95 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	34 537	53.15 %		
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	8	0.01 %		
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	535	0.82 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	7	0.01 %		
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	35 087	53.99 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
		40	Frais d'établissement (19)					CG	9	0.01 %		
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	2 180	3.35 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE				
		42	Moins-value à court terme					CK	5	0.01 %		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	108	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT			616	0.95 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	509	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM					
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	2 809	4.32 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	32 277	49.67 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR					
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ				
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU				
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)										
		(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
	Modèle(s)	Type (1)										
								6 555				
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		OSTEOPATHE														
Nature de l'activité (1)		1 223 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	63 744	107,16 %				
	2	À déduire Débourss payés pour le compte des clients (2)										AB	4	0,01 %				
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	4 257	7,16 %				
	4	Montant net des recettes										AD	59 483	100,00%				
	5	Produits financiers (4)										AE	2					
	6	Gains divers (5)										AF	2 223	3,74 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	61 708	103,74 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	340	0,57 %				
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	254	0,43 %				
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	107	0,18 %				
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	421	0,71 %				
	13			Autres impôts								BS	432	0,73 %				
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	2 466	4,15 %				
	15	Loyer et charges locatives										BF	6 545	11,00 %				
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)					BW	940	BG	1 473	2,48 %					
	17			Entretien et réparations						2 280	3,83 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs	BH	5 600	9,41 %			
	18			Personnel intérimaire						275	0,46 %							
	19			Petit outillage (11)						715	1,20 %							
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité						459	0,77 %							
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)						1 332	2,24 %							
	22			Primes d'assurances						537	0,90 %							
	23			Frais de véhicules (12)						3 841	6,46 %							
				(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...								Total : Transport et déplacements	BJ	4 366	7,34 %			
24			Autres frais de déplacements (voyages...)...						525	0,88 %								
25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires					BT	8 205			BK	10 375	17,44 %				
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 882	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	288								
26			Frais de réception, de représentation et de congrès						678	1,14 %	Total : Frais divers de gestion	BM	3 418	5,75 %				
27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone						1 271	2,14 %								
28			Frais d'actes et de contentieux						16	0,03 %								
29			Cotisations syndicales et professionnelles					BY	250	0,42 %								
30			Autres frais divers de gestion						1 203	2,02 %								
31	Frais financiers (14)										BN	220	0,37 %					
32	Pertes diverses (15)										BP	32	0,05 %					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	36 050	60,61 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **OSTEOPATHE**

N° SIRET

1 223 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)						CA	25 655	43,13 %	
		35	Plus-values à court terme (16)						CB	65	0,11 %	
		36	Divers à réintégrer (17)						CC	761	1,28 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)						CD	2		
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)						CE	26 483	44,52 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)						CF			
		40	Frais d'établissement (19)						CG	1		
		41	Dotation aux amortissements (20)						CH	943	1,59 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)						BE	1		
		42	Moins-value à court terme						CK	42	0,07 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	202	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	41		822	1,38 %
	dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »			AW	524	dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO					
	dont exonération « jeunes entreprises innovantes »			CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ					
	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »			CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ					
		44	Déficit Société civile de moyens (18)						CM	24	0,04 %	
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)						CN	1 832	3,08 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)						CP	24 656	41,45 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)						CR				
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :						CX			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :						CY			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :						CZ			
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :						AU	47		
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)										
		(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
	Modèle(s)	Type (1)										
				X				8 742				
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

2035 moyenne, en Euros, issues des déclarations n° 2035 des revenus 2022 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		OSTEOPATHE ANIMALIER															
Nature de l'activité (1)		16 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux							
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS		
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL						
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT							
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion						Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA							
R E C E T T E S	2	1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	47 807		100,06 %				
		2	À déduire Débourss payés pour le compte des clients (2)										AB						
		3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	29		0,06 %			
		4	Montant net des recettes										AD	47 778		100,00 %			
		5	Produits financiers (4)										AE	2					
		6	Gains divers (5)										AF	1 710		3,58 %			
		7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	49 490		103,58 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8	Achats (6)										BA	1 476		3,09 %			
		9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	173		0,36 %			
		10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC						
		11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD						
		12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	263		0,55 %			
		13			Autres impôts								BS	379		0,79 %			
		14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	915		1,92 %			
		15	Loyer et charges locatives										BF	1 496		3,13 %			
		16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW			BG	1		
		17	Entretien et réparations		336								0,70 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs					
		18	Personnel intérimaire																
		19	Petit outillage (11)		454								0,95 %						
		20	Chauffage, eau, gaz, électricité		298								0,62 %						
		21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		1 129								2,36 %						
		22	Primes d'assurances		812								1,70 %						
		23	Frais de véhicules (12)		10 793								22,59 %	Total : Transport et déplacements					
			(cocher la case si évaluation forfaitaire)		...														
		24	Autres frais de déplacements (voyages...)...		970								2,03 %						
		25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	5 126				BK		6 339		13,27 %	
					dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 213		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU							
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès		659								1,38 %	Total : Frais divers de gestion						
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		845								1,77 %							
	28	Frais d'actes et de contentieux																	
	29	Cotisations syndicales et professionnelles		BY	322		0,67 %												
	30	Autres frais divers de gestion		824								1,72 %							
	31	Frais financiers (14)												BN	258		0,54 %		
	32	Pertes diverses (15)												BP	14		0,03 %		
	33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	28 762		60,20 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **OSTEOPATHE ANIMALIER**

N° SIRET

16 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	20 728 43,38 %			
		35	Plus-values à court terme (16)					CB				
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	405 0,85 %			
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	21 133 44,23 %			
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
		40	Frais d'établissement (19)					CG				
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	2 214 4,63 %			
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE				
		42	Moins-value à court terme					CK				
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT				
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM					
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	2 215 4,64 %				
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	18 919 39,60 %				
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR					
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	5 660			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	986			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ				
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU	5 608			
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)										
		(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
		Modèle(s)	Type (1)									
			T		X				31 264			
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		PARAPSYCHOLOGUE														
Nature de l'activité (1)		13 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	2	1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	34 325 100,00 %					
		2	À déduire Débourss payés pour le compte des clients (2)										AB					
		3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC					
		4	Montant net des recettes										AD	34 325 100,00 %				
		5	Produits financiers (4)										AE					
		6	Gains divers (5)										AF					
		7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	34 325 100,00 %				
	D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8	Achats (6)										BA	22 0,06 %			
		9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)										BB				
		10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC				
		11		Taxe sur la valeur ajoutée										BD				
		12	Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale										JY	277 0,81 %			
		13		Autres impôts										BS	474 1,38 %			
		14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	563 1,64 %			
		15	Loyer et charges locatives										BF	2 193 6,39 %				
		16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)					BW						BG	56 0,16 %			
		17	Entretien et réparations					155 0,45 %					Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs	BH	5 905 17,20 %			
		18	Personnel intérimaire															
		19	Petit outillage (11)					231 0,67 %										
		20	Chauffage, eau, gaz, électricité					294 0,86 %										
		21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)					5 032 14,66 %										
		22	Primes d'assurances					193 0,56 %					Total : Transport et déplacements	BJ	922 2,69 %			
		23	Frais de véhicules (12)					907 2,64 %										
			(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...															
		24	Autres frais de déplacements (voyages...)...					14 0,04 %					Total : Frais divers de gestion	BM	2 022 5,89 %			
		25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires				BT	3 163								BK	4 361 12,71 %
				dont cotisations facultatives Madelin	BZ	1 145		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU	54								
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès					103 0,30 %					Total : Frais divers de gestion	BN	109 0,32 %				
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone					1 229 3,58 %											
	28	Frais d'actes et de contentieux																
	29	Cotisations syndicales et professionnelles					BY	81 0,24 %										
	30	Autres frais divers de gestion					609 1,77 %					BP						
	31	Frais financiers (14)																
	32	Pertes diverses (15)										BR	16 906 49,25 %					
	33	TOTAL (lignes 8 à 32)																

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **PARAPSYCHOLOGUE**

N° SIRET

13 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	17 420 50.75 %				
		35	Plus-values à court terme (16)					CB					
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	283 0.82 %				
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD					
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	17 702 51.57 %				
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF					
		40	Frais d'établissement (19)					CG					
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	123 0.36 %				
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE					
		42	Moins-value à court terme					CK					
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT					
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO					
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ					
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ					
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM						
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	123 0.36 %					
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	17 580 51.22 %					
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR						
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	4 037					
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	713					
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :				CZ						
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU						
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)											
		(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
		Modèle(s)	Type (1)										
			T		X				3 443				
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MEDECIN PEDIATRE														
Nature de l'activité (1)		81 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	162 096		104,46 %			
	2	À déduire Débourx payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										(3)	AC	6 920		4,46 %		
	4	Montant net des recettes										AD	155 176		100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE	3					
	6	Gains divers (5)										AF	3 553		2,29 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	158 732		102,29 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8 Achats (6)										BA	1 490		0,96 %			
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	5 388		3,47 %			
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	2 664		1,72 %			
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	649		0,42 %			
	13			Autres impôts								BS	1 479		0,95 %			
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	7 290		4,70 %			
	15	Loyer et charges locatives										BF	9 148		5,90 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	394		BG	1 899		1,22 %
	17	Entretien et réparations												2 589		1,67 %		
	18	Personnel intérimaire												1 083		0,70 %		
	19	Petit outillage (11)												920		0,59 %		
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité												627		0,40 %		
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)												2 785		1,79 %		
	22	Primes d'assurances												1 243		0,80 %		
	23	Frais de véhicules (12)												2 463		1,59 %		
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...												610		0,39 %		
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	21 504						BK	26 241	16,91 %	
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	3 803		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	934						
26	Frais de réception, de représentation et de congrès												442		0,28 %			
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone												2 586		1,67 %			
28	Frais d'actes et de contentieux												4					
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	749		0,48 %				
30	Autres frais divers de gestion												1 702		1,10 %			
31	Frais financiers (14)										BN	341		0,22 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	99		0,06 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	74 491		48,00 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	MEDECIN PEDIATRE
--------------------------------	-------------------------

N° SIRET	
----------	--

81 Adhérents

DÉTÉRMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)						CA	84 241	54,29 %	
		35	Plus-values à court terme (16)						CB	1		
		36	Divers à réintégrer (17)						CC	1 532	0,99 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)						CD	1		
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)						CE	85 775	55,28 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)						CF			
		40	Frais d'établissement (19)						CG	23	0,01 %	
		41	Dotation aux amortissements (20)						CH	1 522	0,98 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)						BE			
		42	Moins-value à court terme						CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	926	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	225		5 801	3,74 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	1 174	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	2 892			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)						CM	80	0,05 %		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)						CN	7 426	4,79 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)						CP	78 349	50,49 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)						CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :						CX				
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :						CY				
		dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :						CZ				
6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :						AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)											
	(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)			
Modèle(s)	Type (1)											
	T		X				4 985					
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->												
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B		

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		PEDICURE BOVIN														
Nature de l'activité (1)		11 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »						AK	d'après les règles « créances-dettes »						AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujéti à la TVA						AT					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	2	1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	88 844		100,08 %			
		2	À déduire Débourx payés pour le compte des clients (2)										AB					
		3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										AC	74		0,08 %		
		4	Montant net des recettes										AD	88 770		100,00 %		
		5	Produits financiers (4)										AE	2				
		6	Gains divers (5)										AF	20		0,02 %		
		7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	88 793		100,03 %		
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8	Achats (6)										BA	8 271		9,32 %		
		9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	490		0,55 %	
		10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	354		0,40 %	
		11	Impôts et taxes (8)	Taxe sur la valeur ajoutée										BD				
		12		Contribution économique territoriale										JY	427		0,48 %	
		13		Autres impôts										BS	1 623		1,83 %	
		14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	1 856		2,09 %	
		15	Loyer et charges locatives										BF	469		0,53 %		
		16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	918		1,03 %		
		17	Entretien et réparations															
		18	Personnel intérimaire															
		19	Petit outillage (11)															
		20	Chauffage, eau, gaz, électricité															
		21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)															
		22	Primes d'assurances															
		23	Frais de véhicules (12)															
			(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...															
		24	Autres frais de déplacements (voyages...)...															
		25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires						BT	8 080				BK	9 942	11,20 %	
		dont cotisations facultatives Madelin		BZ	474		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU	1 387									
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès																
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone																
	28	Frais d'actes et de contentieux																
	29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	168		0,19 %			
	30	Autres frais divers de gestion																
	31	Frais financiers (14)										BN	394		0,44 %			
	32	Pertes diverses (15)										BP	4					
	33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	51 966		58,54 %			

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **PEDICURE BOVIN**

N° SIRET

11 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	36 827 41.49 %		
		35	Plus-values à court terme (16)					CB			
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	454 0.51 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	37 281 42.00 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	3 092 3.48 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK	260 0.29 %		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	1 197	CL	4 306 4.85 %
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW	3 109	dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	7 658 8.63 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	29 623 33.37 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	18 392		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	3 603		
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ			
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU			
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)									
		(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.									
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
				X				31 917			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		PEDICURE-PODOLOGUE														
Nature de l'activité (1)		574 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT			<input checked="" type="checkbox"/>			
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	2	1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	75 614		104,70 %			
		2 À déduire Débourss payés pour le compte des clients (2)										AB	48		0,07 %			
		3 Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)												(3)	AC	3 344		4,63 %
		4 Montant net des recettes										AD	72 222		100,00 %			
		5 Produits financiers (4)										AE	2					
		6 Gains divers (5)										AF	2 494		3,45 %			
		7 TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	74 718		103,46 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8 Achats (6)										BA	4 237		5,87 %			
		9 Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	600		0,83 %			
		10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	160		0,22 %			
		11		Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
		12 Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	442		0,61 %			
		13		Autres impôts								BS	622		0,86 %			
		14		(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	2 696		3,73 %			
		15 Loyer et charges locatives										BF	6 368		8,82 %			
		16 Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	1 602		BG	2 659		3,68 %
		17 Entretien et réparations												2 173		3,01 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs	
		18 Personnel intérimaire												283		0,39 %		
		19 Petit outillage (11)												1 175		1,63 %		
		20 Chauffage, eau, gaz, électricité												522		0,72 %		
		21 Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)												1 428		1,98 %		
		22 Primes d'assurances												522		0,72 %		
		23 Frais de véhicules (12)												4 266		5,91 %		
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...															Total : Transport et déplacements	
	24 Autres frais de déplacements (voyages...)...												422		0,58 %			
	25 Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires					BT	9 590					BK	11 767	16,29 %		
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 842		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	335							
	26 Frais de réception, de représentation et de congrès												633		0,88 %	Total : Frais divers de gestion		
	27 Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone												1 476		2,04 %			
	28 Frais d'actes et de contentieux												21		0,03 %			
	29 Cotisations syndicales et professionnelles										BY	521		0,72 %				
	30 Autres frais divers de gestion												1 168		1,62 %			
	31 Frais financiers (14)										BN	374		0,52 %				
	32 Pertes diverses (15)										BP	19		0,03 %				
	33 TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	44 558		61,70 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **PEDICURE-PODOLOGUE**

N° SIRET

574 Adhérents

DÉTÉRMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)						CA	30 159	41,76 %	
		35	Plus-values à court terme (16)						CB	130	0,18 %	
		36	Divers à réintégrer (17)						CC	1 070	1,48 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)						CD	7	0,01 %	
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)						CE	31 367	43,43 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)						CF			
		40	Frais d'établissement (19)						CG	9	0,01 %	
		41	Dotation aux amortissements (20)						CH	2 220	3,07 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)						BE			
		42	Moins-value à court terme						CK	8	0,01 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	24	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	44		437	0,61 %
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW	244	dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)						CM	77	0,11 %		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)						CN	2 751	3,81 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)						CP	28 615	39,62 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)						CR				
	5	Taxe sur la valeur ajoutée						Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :			CX	
								Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :			CY	
								dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :			CZ	
	6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU	85			
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)										
		(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
	Modèle(s)	Type (1)										
								9 341				
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

2035 moyenne, en Euros, issues des déclarations n° 2035 des revenus 2022 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		PHOTOGRAPHE												
Nature de l'activité (1)		128 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux				
N° SIRET												si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA				
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)											AA	59 450	101,00 %	
	2	À déduire Débourss payés pour le compte des clients (2)											AB			
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)											AC	590	1,00 %	
	4	Montant net des recettes											AD	58 864	100,00 %	
	5	Produits financiers (4)											AE	15	0,03 %	
	6	Gains divers (5)											AF	1 056	1,79 %	
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)											AG	59 935	101,82 %	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8 Achats (6)											BA	3 032	5,15 %	
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)									BB	370	0,63 %	
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)									BC	154	0,26 %	
	11			Taxe sur la valeur ajoutée									BD			
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale									JY	23	0,04 %	
	13			Autres impôts									BS	250	0,42 %	
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible									BV	1 532	2,60 %	
	15	Loyer et charges locatives											BF	2 560	4,35 %	
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)											BW			
	17	Entretien et réparations												414	0,70 %	
	18	Personnel intérimaire												74	0,13 %	
	19	Petit outillage (11)												2 052	3,49 %	
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité												359	0,61 %	
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)												2 350	3,99 %	
	22	Primes d'assurances												436	0,74 %	
	23	Frais de véhicules (12)												2 875	4,88 %	
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...														
24	Autres frais de déplacements (voyages...)...												2 286	3,88 %		
25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires					BT	3 631					BK	4 643	7,89 %
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	873	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			BU	138					
26	Frais de réception, de représentation et de congrès												1 371	2,33 %		
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone												1 300	2,21 %		
28	Frais d'actes et de contentieux												20	0,03 %		
29	Cotisations syndicales et professionnelles											BY	153	0,26 %		
30	Autres frais divers de gestion												1 241	2,11 %		
31	Frais financiers (14)											BN	178	0,30 %		
32	Pertes diverses (15)											BP	33	0,06 %		
33	TOTAL (lignes 8 à 32)											BR	28 283	48,05 %		

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **PHOTOGRAPHE**

N° SIRET

128 Adhérents

D É T E R M I N A T I O N D U R É S U L T A T	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	31 651	53,77 %		
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	55	0,09 %		
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	337	0,57 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	35	0,06 %		
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	32 077	54,49 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
		40	Frais d'établissement (19)					CG				
		41	Dotation aux amortissements (20) dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					CH	3 269	5,55 %		
		42	Moins-value à court terme					CK	8	0,01 %		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	32	CL	89	0,15 %
	dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »			AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO					
	dont exonération « jeunes entreprises innovantes »			CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ					
	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »			CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ	1				
		44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM				
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	3 366	5,72 %		
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	28 711	48,78 %		
		47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
		5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	6 134		
Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	1 755						
dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ	5						
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU	15 235			
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
Désignation des véhicules :		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
Modèle(s)												
		T		X				12 988				
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->												
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A		B	

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MEDECIN PNEUMOLOGUE														
Nature de l'activité (1)		34 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »						AK	d'après les règles « créances-dettes »						AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA						AT	<input checked="" type="checkbox"/>				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																
R E C E T T E S	2	1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)											AA	219 792	100,74 %			
		2 À déduire Débourx payés pour le compte des clients (2)											AB					
		3 Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)											AC	1 616	0,74 %			
		4 Montant net des recettes											AD	218 176	100,00 %			
		5 Produits financiers (4)											AE	4				
		6 Gains divers (5)											AF	1 425	0,65 %			
		7 TOTAL (ligne 4 à 6)											AG	219 606	100,66 %			
	D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8 Achats (6)											BA	3 804	1,74 %		
		9 Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)									BB	14 085	6,46 %			
		10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)									BC	7 788	3,57 %			
		11		Taxe sur la valeur ajoutée									BD					
		12		Contribution économique territoriale									JY	767	0,35 %			
		13		Autres impôts									BS	2 531	1,16 %			
		14		(9) Contribution sociale généralisée déductible									BV	7 461	3,42 %			
		15 Loyer et charges locatives											BF	11 471	5,26 %			
		16 Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)							BW	2 591	BG	8 729	4,00 %					
		17 Entretien et réparations								3 756	1,72 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs						
		18 Personnel intérimaire								628	0,29 %							
		19 Petit outillage (11)								2 267	1,04 %							
		20 Chauffage, eau, gaz, électricité								928	0,43 %							
		21 Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)								3 690	1,69 %							
		22 Primes d'assurances								1 298	0,59 %							
		23 Frais de véhicules (12) (cocher la case si évaluation forfaitaire) ...								4 147	1,90 %							
		24 Autres frais de déplacements (voyages...)...								720	0,33 %	Total : Transport et déplacements	BJ	4 867	2,23 %			
	25 Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires					BT	21 641			BK	28 535	13,08 %				
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	6 270	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	624								
	26 Frais de réception, de représentation et de congrès								720	0,33 %	Total : Frais divers de gestion							
	27 Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone								4 223	1,94 %								
	28 Frais d'actes et de contentieux								9									
	29 Cotisations syndicales et professionnelles							BY	668	0,31 %								
	30 Autres frais divers de gestion								899	0,41 %								
	31 Frais financiers (14)											BN	559	0,26 %				
	32 Pertes diverses (15)											BP	21	0,01 %				
	33 TOTAL (lignes 8 à 32)											BR	109 710	50,29 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MEDECIN PNEUMOLOGUE**

N° SIRET

34 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)						CA	109 896	50,37 %	
		35	Plus-values à court terme (16)						CB			
		36	Divers à réintégrer (17)						CC	1 463	0,67 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)						CD	20	0,01 %	
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)						CE	111 379	51,05 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)						CF			
		40	Frais d'établissement (19)						CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)						CH	3 228	1,48 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)						BE			
		42	Moins-value à court terme						CK	257	0,12 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	1 471	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	362		8 001	3,67 %
	dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »			AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO					
	dont exonération « jeunes entreprises innovantes »			CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	5 178				
	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »			CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ					
	44	Déficit Société civile de moyens (18)						CM	404	0,19 %		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)						CN	11 890	5,45 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)						CP	99 489	45,60 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)						CR				
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :						CX			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :						CY			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :						CZ			
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :						AU			
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)										
		(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
	Modèle(s)	Type (1)										
								6 274				
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		PROFESSEUR DE DANSE															
Nature de l'activité (1)		30 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux							
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS		
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL						
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA							
R E C E T T E S	2	1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	53 835		102,00 %				
		2 À déduire Débourss payés pour le compte des clients (2)										AB							
		3 Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	1 056		2,00 %				
		4 Montant net des recettes										AD	52 779		100,00 %				
		5 Produits financiers (4)										AE	1						
		6 Gains divers (5)										AF	1 797		3,40 %				
		7 TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	54 577		103,41 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8 Achats (6)										BA	1 584		3,00 %				
		9 Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	1 460		2,77 %				
			10 Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)									BC	550		1,04 %				
			11 Taxe sur la valeur ajoutée										BD						
			12 Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	481		0,91 %			
				13 Autres impôts									BS	513		0,97 %			
				14 (9) Contribution sociale généralisée déductible									BV	472		0,89 %			
			15 Loyer et charges locatives										BF	8 758		16,59 %			
			16 Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)							BW			BG	119		0,23 %			
			17 Entretien et réparations		958		1,82 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs				BH		6 594		12,49 %		
			18 Personnel intérimaire		121		0,23 %												
			19 Petit outillage (11)		1 965		3,72 %												
			20 Chauffage, eau, gaz, électricité		955		1,81 %												
			21 Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		2 004		3,80 %												
			22 Primes d'assurances		591		1,12 %		Total : Transport et déplacements				BJ		4 605		8,73 %		
			23 Frais de véhicules (12)		2 928		5,55 %												
			(cocher la case si évaluation forfaitaire)		...														
			24 Autres frais de déplacements (voyages...)...		1 676		3,18 %												
			25 Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	3 177				BK		4 633		8,78 %	
					dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 237		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	219						
		26 Frais de réception, de représentation et de congrès		1 100		2,08 %		Total : Frais divers de gestion				BM		4 718		8,94 %			
		27 Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		1 499		2,84 %													
		28 Frais d'actes et de contentieux		5		0,01 %													
		29 Cotisations syndicales et professionnelles		BY	254		0,48 %												
		30 Autres frais divers de gestion		1 860		3,52 %													
		31 Frais financiers (14)										BN	390		0,74 %				
		32 Pertes diverses (15)										BP	22		0,04 %				
		33 TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	34 899		66,12 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **PROFESSEUR DE DANSE**

N° SIRET

30 Adhérents

DÉTÉRMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	19 678 37,28 %		
		35	Plus-values à court terme (16)					CB			
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	743 1,41 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	20 421 38,69 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	2 155 4,08 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		156 0,30 %	
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
		44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM			
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	2 311 4,38 %		
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	18 110 34,31 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
	5	Taxe sur la valeur ajoutée					Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :	CX			
							Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :	CY			
							dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :	CZ			
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU	3 939		
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)									
		(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.									
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
				X				8 813			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		PROFESSEUR DE GOLF														
Nature de l'activité (1)		13 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA				AT			<input checked="" type="checkbox"/>				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	52 889		102,90 %			
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	1 216		2,37 %			
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										(3)	AC	275		0,54 %		
	4	Montant net des recettes										AD	51 398		100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE						
	6	Gains divers (5)										AF	887		1,73 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	52 285		101,73 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	311		0,61 %			
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	2 692		5,24 %			
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC						
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	157		0,31 %			
	13			Autres impôts								BS	325		0,63 %			
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	2 439		4,75 %			
	15	Loyer et charges locatives										BF	1 534		2,98 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW						
	17	Entretien et réparations																
	18	Personnel intérimaire																
	19	Petit outillage (11)																
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité																
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)																
	22	Primes d'assurances																
	23	Frais de véhicules (12)																
	(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																	
24	Autres frais de déplacements (voyages...)...																	
25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	9 837										
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	2 029		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU			BK	11 866		23,09 %		
26	Frais de réception, de représentation et de congrès																	
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone																	
28	Frais d'actes et de contentieux																	
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	823		1,60 %				
30	Autres frais divers de gestion																	
31	Frais financiers (14)										BN	190		0,37 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	38		0,07 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	35 633		69,33 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **PROFESSEUR DE GOLF**

N° SIRET

13 Adhérents

DÉTÉRMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	16 652 32,40 %		
		35	Plus-values à court terme (16)					CB			
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	3 136 6,10 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	19 788 38,50 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 027 2,00 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT			
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	134 0,26 %			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	1 161 2,26 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	18 628 36,24 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ			
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU			
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)									
		(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.									
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
				X				16 020			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		PROFESSEUR DE MUSIQUE														
Nature de l'activité (1)		34 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse		CW	Non assujéti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	2	1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	38 795		101,08 %			
		2 À déduire Débourx payés pour le compte des clients (2)										AB						
		3 Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										AC	414		1,08 %			
		4 Montant net des recettes										AD	38 381		100,00 %			
		5 Produits financiers (4)										AE						
		6 Gains divers (5)										AF	201		0,52 %			
		7 TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	38 582		100,52 %			
	D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8 Achats (6)										BA	1 911		4,98 %		
		9 Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	551		1,44 %			
		10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	307		0,80 %			
		11		Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
		12		Contribution économique territoriale								JY	153		0,40 %			
		13		Autres impôts								BS	251		0,65 %			
		14		(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	1 234		3,22 %			
		15 Loyer et charges locatives										BF	4 637		12,08 %			
		16 Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW						
		17 Entretien et réparations												500		1,30 %		
		18 Personnel intérimaire																
		19 Petit outillage (11)												664		1,73 %		
		20 Chauffage, eau, gaz, électricité												638		1,66 %		
		21 Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)												1 038		2,70 %		
		22 Primes d'assurances												447		1,16 %		
		23 Frais de véhicules (12)												3 012		7,85 %		
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																
		24 Autres frais de déplacements (voyages...)...												266		0,69 %		
		25		Charges sociales personnelles (13)				dont obligatoires				BT	3 900					
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 340		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	25		BK	5 266		13,72 %	
	26 Frais de réception, de représentation et de congrès												196		0,51 %			
	27 Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone												957		2,49 %			
	28 Frais d'actes et de contentieux												4		0,01 %			
	29 Cotisations syndicales et professionnelles										BY	82		0,21 %				
	30 Autres frais divers de gestion												813		2,12 %			
	31 Frais financiers (14)												202		0,53 %			
	32 Pertes diverses (15)												32		0,08 %			
	33 TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	23 217		60,49 %				

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2022 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **PROFESSEUR DE MUSIQUE**

N° SIRET

34 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	15 365 40,03 %			
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	34 0,09 %			
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	275 0,72 %			
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	15 673 40,84 %			
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
		40	Frais d'établissement (19)					CG				
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 756 4,58 %			
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE				
		42	Moins-value à court terme					CK				
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	34 0,09 %			
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM					
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	1 790 4,66 %				
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	13 883 36,17 %				
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR					
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ				
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU	8 023			
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
		Modèle(s)	Type (1)									
			T		X				7 721			
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		PROFESSEUR DE SPORT														
Nature de l'activité (1)		113 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	2	1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	56 806		103,30 %			
		2	À déduire Débourx payés pour le compte des clients (2)										AB					
		3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										AC	1 814		3,30 %		
		4	Montant net des recettes										AD	54 992		100,00 %		
		5	Produits financiers (4)										AE	4		0,01 %		
		6	Gains divers (5)										AF	568		1,03 %		
		7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	55 563		101,04 %		
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8 Achats (6)										BA	2 699		4,91 %			
		9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)						BB	3 293		5,99 %				
		10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)						BC	962		1,75 %				
		11			Taxe sur la valeur ajoutée						BD							
		12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale						JY	204		0,37 %				
		13			Autres impôts						BS	777		1,41 %				
		14			(9) Contribution sociale généralisée déductible						BV	896		1,63 %				
		15	Loyer et charges locatives										BF	4 477		8,14 %		
		16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	916		1,67 %		
		17	Entretien et réparations															
		18	Personnel intérimaire															
		19	Petit outillage (11)															
		20	Chauffage, eau, gaz, électricité															
		21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)															
		22	Primes d'assurances															
		23	Frais de véhicules (12)															
			(cocher la case si évaluation forfaitaire)				...											
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...																
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	4 926				BK		5 886		10,70 %	
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	914		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	47						
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès																
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone																
	28	Frais d'actes et de contentieux																
	29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	306		0,56 %			
	30	Autres frais divers de gestion																
	31	Frais financiers (14)										BN	210		0,38 %			
	32	Pertes diverses (15)										BP	58		0,11 %			
	33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	35 979		65,43 %			

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **PROFESSEUR DE SPORT**

N° SIRET

113 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	19 585	35,61 %			
		35	Plus-values à court terme (16)				CB	621	1,13 %			
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	1 102	2,00 %			
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD					
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	21 308	38,75 %			
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF					
		40	Frais d'établissement (19)				CG	14	0,03 %			
		41	Dotation aux amortissements (20)				CH	4 006	7,28 %			
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)				BE					
		42	Moins-value à court terme				CK	62	0,11 %			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		173	0,31 %		
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW	dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO					
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ					
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ					
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM					
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	4 255	7,74 %			
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	17 053	31,01 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR						
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	2 736				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	730				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :				CZ	8				
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU	3 259				
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
		Modèle(s)	Type (1)									
			T		X				9 752			
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		PROFESSEUR DE YOGA																
Nature de l'activité (1)		22 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux								
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS			
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT								
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR							
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA								
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	42 371		105,26 %					
	2	À déduire Débourss payés pour le compte des clients (2)										AB								
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	2 116		5,26 %					
	4	Montant net des recettes										AD	40 255		100,00 %					
	5	Produits financiers (4)										AE	1							
	6	Gains divers (5)										AF	212		0,53 %					
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	40 468		100,53 %					
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	64		0,16 %					
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	177		0,44 %					
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC								
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD								
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	382		0,95 %					
	13			Autres impôts								BS	241		0,60 %					
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	720		1,79 %					
	15	Loyer et charges locatives										BF	5 482		13,62 %					
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)					BW	447					BG	782		1,94 %				
	17	Entretien et réparations					Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs					BH		3 557		8,84 %				
	18	Personnel intérimaire																		
	19	Petit outillage (11)																		
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité																		
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)					Total : Transport et déplacements					BJ		3 299		8,20 %				
	22	Primes d'assurances																		
	23	Frais de véhicules (12)					Total : Transport et déplacements					BJ		3 299		8,20 %				
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																		
24	Autres frais de déplacements (voyages...)...					917					2,28 %									
25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires					BT	3 186					BK		3 974		9,87 %		
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	755			dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	33								
26	Frais de réception, de représentation et de congrès					813					2,02 %		Total : Frais divers de gestion		BM		3 659		9,09 %	
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone					1 177					2,92 %									
28	Frais d'actes et de contentieux																			
29	Cotisations syndicales et professionnelles					BY	307			0,76 %										
30	Autres frais divers de gestion					1 362					3,38 %									
31	Frais financiers (14)												BN	75		0,19 %				
32	Pertes diverses (15)												BP	114		0,28 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	22 526		55,96 %						

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **PROFESSEUR DE YOGA**

N° SIRET

22 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	17 942 44,57 %			
		35	Plus-values à court terme (16)					CB				
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	940 2,34 %			
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	18 882 46,91 %			
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
		40	Frais d'établissement (19)					CG				
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 159 2,88 %			
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE				
		42	Moins-value à court terme					CK				
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT				
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM					
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	1 159 2,88 %				
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	17 723 44,03 %				
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR					
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	3 415			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	958			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ				
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU	1 065			
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)										
		(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiques à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
	Modèle(s)	Type (1)										
				X				6 648				
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		PSYCHANALYSTE														
Nature de l'activité (1)		36 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »						AK	d'après les règles « créances-dettes »						AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse		CW	Non assujéti à la TVA						AT	<input checked="" type="checkbox"/>				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)											AA	47 645	100,00 %			
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)											AB					
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)											AC					
	4	Montant net des recettes											AD	47 645	100,00 %			
	5	Produits financiers (4)											AE					
	6	Gains divers (5)											AF	242	0,51 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)											AG	47 887	100,51 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8 Achats (6)											BA	106	0,22 %			
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	664	1,39 %				
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	359	0,75 %				
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	500	1,05 %				
	13			Autres impôts								BS	754	1,58 %				
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	1 812	3,80 %				
	15	Loyer et charges locatives											BF	6 199	13,01 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)							BW	144	BG	308	0,65 %					
	17	Entretien et réparations								225	0,47 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs	BH	3 039	6,38 %			
	18	Personnel intérimaire								77	0,16 %							
	19	Petit outillage (11)								344	0,72 %							
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité								524	1,10 %							
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)								1 434	3,01 %							
	22	Primes d'assurances								433	0,91 %							
	23	Frais de véhicules (12)								2 295	4,82 %							
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...										Total : Transport et déplacements	BJ	2 986	6,27 %			
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...								692	1,45 %							
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires					BT	7 164			BK	8 555	17,96 %			
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 391	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU								
26	Frais de réception, de représentation et de congrès								713	1,50 %	Total : Frais divers de gestion	BM	3 271	6,87 %				
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone								1 411	2,96 %								
28	Frais d'actes et de contentieux								28	0,06 %								
29	Cotisations syndicales et professionnelles							BY	553	1,16 %								
30	Autres frais divers de gestion								564	1,18 %								
31	Frais financiers (14)											BN	118	0,25 %				
32	Pertes diverses (15)											BP	3	0,01 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)											BR	28 676	60,19 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **PSYCHANALYSTE**

N° SIRET

36 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	19 210 40,32 %		
		35	Plus-values à court terme (16)					CB			
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	1 191 2,50 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	20 402 42,82 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 360 2,85 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	613 1,29 %		
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	1 972 4,14 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	18 429 38,68 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
	5	Taxe sur la valeur ajoutée					Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :	CX			
							Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :	CY			
							dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :	CZ			
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU			
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.									
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiques à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
				X				6 178			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MEDECIN PSYCHIATRE														
Nature de l'activité (1)		161 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »						AK	d'après les règles « créances-dettes »						AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV	Taxe incluse		CW	Non assujéti à la TVA						AT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	145 397	101,24 %				
	2	À déduire Débourx payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	1 782	1,24 %				
	4	Montant net des recettes										AD	143 615	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE						
	6	Gains divers (5)										AF	2 390	1,66 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	146 006	101,66 %				
	D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	154	0,11 %			
9		Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	1 735	1,21 %				
10				Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	1 068	0,74 %				
11				Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
12		Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	630	0,44 %				
13				Autres impôts								BS	1 197	0,83 %				
14				(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	6 891	4,80 %				
15		Loyer et charges locatives										BF	9 265	6,45 %				
16		Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)							BW	69	BG	2 127	1,48 %					
17		Entretien et réparations			1 051			0,73 %			Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs	BH	6 097	4,25 %				
18		Personnel intérimaire			347			0,24 %										
19		Petit outillage (11)			732			0,51 %										
20		Chauffage, eau, gaz, électricité			537			0,37 %										
21		Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)			2 575			1,79 %										
22		Primes d'assurances			854			0,59 %										
23		Frais de véhicules (12)			2 619			1,82 %										
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...									Total : Transport et déplacements	BJ	3 489	2,43 %				
24		Autres frais de déplacements (voyages...)...			870			0,61 %										
25		Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires					BT	21 207			BK	25 507	17,76 %			
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	3 532	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	768							
26	Frais de réception, de représentation et de congrès			826			0,58 %			Total : Frais divers de gestion	BM	4 822	3,36 %					
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone			2 248			1,57 %											
28	Frais d'actes et de contentieux			56			0,04 %											
29	Cotisations syndicales et professionnelles			BY	666			0,46 %										
30	Autres frais divers de gestion			1 027			0,72 %											
31	Frais financiers (14)										BN	345	0,24 %					
32	Pertes diverses (15)										BP	70	0,05 %					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	63 398	44,14 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MEDECIN PSYCHIATRE**

N° SIRET **161 Adhérents**

D É T E R M I N A T I O N D U R É S U L T A T	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)						CA	82 608 <small>57,52 %</small>
	35	Plus-values à court terme (16)						CB	961 <small>0,67 %</small>	
	36	Divers à réintégrer (17)						CC	827 <small>0,58 %</small>	
	37	Bénéfice Société civile de moyen (18)						CD	924 <small>0,64 %</small>	
	38	TOTAL (ligne 34 à 37)						CE	85 320 <small>59,41 %</small>	
	39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)						CF		
	40	Frais d'établissement (19)						CG	1	
	41	Dotation aux amortissements (20)						CH	1 717 <small>1,20 %</small>	
		dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)						BE		
	42	Moins-value à court terme						CK	23 <small>0,02 %</small>	
	43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	1 500	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	157	5 069 <small>3,53 %</small>	
			dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	760	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
			dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	1 985		
			dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
44	Déficit Société civile de moyens (18)						CM			
45	TOTAL (lignes 39 à 44)						CN	6 811 <small>4,74 %</small>		
46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)						CP	78 509 <small>54,67 %</small>		
47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)						CR			
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY		
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ		
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU		
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.									
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Type (1)									
	T		X				6 163			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A	B	

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		PSYCHOLOGUE																
Nature de l'activité (1)		441 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux								
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS			
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>							
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR						
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA								
R E C E T T E S	2	1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	48 960		100,78 %					
		2 À déduire Débourx payés pour le compte des clients (2)										AB								
		3 Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										AC	379		0,78 %					
		4 Montant net des recettes										AD	48 581		100,00 %					
		5 Produits financiers (4)										AE	1							
		6 Gains divers (5)										AF	939		1,93 %					
		7 TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	49 522		101,94 %					
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8 Achats (6)										BA	105		0,22 %					
		9 Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	161		0,33 %					
		10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	85		0,17 %					
		11		Taxe sur la valeur ajoutée								BD								
		12		Contribution économique territoriale								JY	392		0,81 %					
		13		Autres impôts								BS	447		0,92 %					
		14		(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	2 278		4,69 %					
		15 Loyer et charges locatives										BF	5 706		11,75 %					
		16 Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)							BW	103		BG	235		0,48 %					
		17 Entretien et réparations			356			0,73 %			Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs		BH		3 105		6,39 %			
		18 Personnel intérimaire			97			0,20 %												
		19 Petit outillage (11)			670			1,38 %												
		20 Chauffage, eau, gaz, électricité			327			0,67 %												
		21 Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)			1 299			2,67 %												
		22 Primes d'assurances			356			0,73 %			Total : Transport et déplacements		BJ		3 307		6,81 %			
		23 Frais de véhicules (12)			2 675			5,51 %												
		(cocher la case si évaluation forfaitaire)			...															
		24 Autres frais de déplacements (voyages...)...			632			1,30 %			BT		7 395		BK		8 919		18,36 %	
		25 Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				1 394		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										
	26 Frais de réception, de représentation et de congrès			646			1,33 %			Total : Frais divers de gestion		BM		3 177		6,54 %				
	27 Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone			1 313			2,70 %													
	28 Frais d'actes et de contentieux			6			0,01 %													
	29 Cotisations syndicales et professionnelles			203			0,42 %													
	30 Autres frais divers de gestion			1 008			2,07 %			BN		135		0,28 %						
	31 Frais financiers (14)																			
	32 Pertes diverses (15)									BP		33		0,07 %						
	33 TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	28 084		57,81 %						

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **PSYCHOLOGUE**

N° SIRET

441 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	21 437	44,13 %		
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	7	0,01 %		
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	830	1,71 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	119	0,24 %		
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	22 393	46,09 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
		40	Frais d'établissement (19)					CG				
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	621	1,28 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE				
		42	Moins-value à court terme					CK				
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	22	CL	27	0,06 %
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW	1	dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	156	0,32 %			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	804	1,65 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	21 589	44,44 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR					
	5	Taxe sur la valeur ajoutée					Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :	CX				
							Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :	CY				
							dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :	CZ				
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU	116			
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
		Modèle(s)	Type (1)									
			T		X				6 961			
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B

2035 moyenne, en Euros, issues des déclarations n° 2035 des revenus 2022 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		PSYCHOMOTRICIEN(NE)														
Nature de l'activité (1)		75 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	39 908		103,13 %			
	2	À déduire Débourx payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	1 211		3,13 %			
	4	Montant net des recettes										AD	38 697		100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE	1					
	6	Gains divers (5)										AF	2 566		6,63 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	41 263		106,63 %			
	D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	86		0,22 %		
9		Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	175		0,45 %			
10				Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	62		0,16 %			
11				Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
12		Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	373		0,96 %			
13				Autres impôts								BS	556		1,44 %			
14				(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	1 442		3,73 %			
15		Loyer et charges locatives										BF	5 655		14,61 %			
16				Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)		BW	40		BG	163		0,42 %						
17				Entretien et réparations		408		1,05 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs	BH	3 294		8,51 %					
18				Personnel intérimaire		42		0,11 %										
19				Petit outillage (11)		1 089		2,81 %										
20				Chauffage, eau, gaz, électricité		308		0,80 %										
21				Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		1 093		2,82 %										
22				Primes d'assurances		354		0,91 %										
23				Frais de véhicules (12)		2 657		6,87 %										
				(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...					Total : Transport et déplacements	BJ	2 973		7,68 %					
24				Autres frais de déplacements (voyages...)...		316		0,82 %										
25		Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	5 242		BK	6 472		16,72 %				
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 166		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU		64						
26			Frais de réception, de représentation et de congrès		470		1,21 %	Total : Frais divers de gestion	BM	1 847		4,77 %						
27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		892		2,31 %											
28			Frais d'actes et de contentieux		4		0,01 %											
29			Cotisations syndicales et professionnelles		BY	120				0,31 %								
30			Autres frais divers de gestion		361		0,93 %											
31	Frais financiers (14)										BN	134		0,35 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	7		0,02 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	23 242		60,06 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **PSYCHOMOTRICIEN(NE)**

N° SIRET

75 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	18 021	46,57 %		
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	74	0,19 %		
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	658	1,70 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	1			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	18 754	48,46 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
		40	Frais d'établissement (19)					CG	4	0,01 %		
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	625	1,62 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE				
		42	Moins-value à court terme					CK				
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	70	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		572	1,48 %	
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	393	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ	1			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	5	0,01 %			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	1 206	3,12 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	17 547	45,34 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR					
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ				
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU				
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
		Modèle(s)	Type (1)						6 037			
			T		X							
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		PSYCHOTHERAPEUTE														
Nature de l'activité (1)		60 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujéti à la TVA					AT						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion						Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	35 945		100,10 %			
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	37		0,10 %			
	4	Montant net des recettes										AD	35 908		100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE						
	6	Gains divers (5)										AF	1 119		3,12 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	37 028		103,12 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	60		0,17 %			
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	105		0,29 %			
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	389		1,08 %			
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	361		1,01 %			
	13			Autres impôts								BS	250		0,70 %			
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	1 497		4,17 %			
	15	Loyer et charges locatives										BF	4 063		11,32 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	60		0,17 %			
	17	Entretien et réparations																
	18	Personnel intérimaire																
	19	Petit outillage (11)																
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité																
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)																
	22	Primes d'assurances																
	23	Frais de véhicules (12)																
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...																
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires					BT	4 840								
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	891		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			BU	137		5 868 16,34 %			
26	Frais de réception, de représentation et de congrès																	
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone																	
28	Frais d'actes et de contentieux																	
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	173		0,48 %				
30	Autres frais divers de gestion																	
31	Frais financiers (14)										BN	185		0,52 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	553		1,54 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	23 803		66,29 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **PSYCHOTHERAPEUTE**

N° SIRET

60 Adhérents

DÉTÉRMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	13 224 36,83 %				
		35	Plus-values à court terme (16)					CB					
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	686 1,91 %				
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD					
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	13 911 38,74 %				
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF					
		40	Frais d'établissement (19)					CG					
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	970 2,70 %				
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE					
		42	Moins-value à court terme					CK	1				
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT					
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO					
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ					
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ					
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM						
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	971 2,70 %					
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	12 939 36,03 %					
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR						
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	929				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	83				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ					
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU					
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
		Modèle(s)	Type (1)										
			T		X				5 714				
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MEDECIN RADIOLOGUE														
Nature de l'activité (1)		113 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	2	1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	187 359	100,90 %				
		2	À déduire Débourx payés pour le compte des clients (2)										AB					
		3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	1 678	0,90 %			
		4	Montant net des recettes										AD	185 681	100,00 %			
		5	Produits financiers (4)										AE	231	0,12 %			
		6	Gains divers (5)										AF	13 990	7,53 %			
		7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	199 902	107,66 %			
	D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8	Achats (6)										BA	1 300	0,70 %		
		9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	7 508	4,04 %			
		10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	5 196	2,80 %			
		11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD					
		12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	542	0,29 %			
		13			Autres impôts								BS	1 962	1,06 %			
		14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	8 332	4,49 %			
		15	Loyer et charges locatives										BF	4 659	2,51 %			
		16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)					BW	6			BG	10 107	5,44 %				
		17	Entretien et réparations										BH	7 103	3,83 %			
		18	Personnel intérimaire															
		19	Petit outillage (11)															
		20	Chauffage, eau, gaz, électricité															
		21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)															
		22	Primes d'assurances															
		23	Frais de véhicules (12)															
			(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...										BJ	3 218	1,73 %			
		24	Autres frais de déplacements (voyages...)...															
		25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	18 132			BK	23 568	12,69 %			
					dont cotisations facultatives Madelin		BZ	4 198	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	1 239						
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès										BM	4 915	2,65 %				
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone																
	28	Frais d'actes et de contentieux																
	29	Cotisations syndicales et professionnelles					BY	644										
	30	Autres frais divers de gestion																
	31	Frais financiers (14)										BN	155	0,08 %				
	32	Pertes diverses (15)										BP	25	0,01 %				
	33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	78 590	42,33 %				

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2022 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MEDECIN RADIOLOGUE**

N° SIRET

113 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	121 311	65.33 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB			
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	1 210	0.65 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	121	0.07 %	
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	122 641	66.05 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	2 021	1.09 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK	14	0.01 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		3 660	1.97 %
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW	233	dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	2 736		
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	353	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
		44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM			
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	5 695	3.07 %	
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	116 946	62.98 %	
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	24		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ			
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU			
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)									
		(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.									
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
								6 477			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		REALISATEUR / COMPOSITEUR																					
Nature de l'activité (1)		17 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux													
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS								
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »						AK	d'après les règles « créances-dettes »						AL										
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujéti à la TVA						AT												
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR											
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA													
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	71 041		100,12 %										
	2	À déduire Débourx payés pour le compte des clients (2)										AB													
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										(3)	AC	86		0,12 %									
	4	Montant net des recettes										AD	70 955		100,00 %										
	5	Produits financiers (4)										AE	1												
	6	Gains divers (5)										AF	185		0,26 %										
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	71 142		100,26 %										
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8	Achats (6)										BA	1 972		2,78 %									
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	429		0,60 %								
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC													
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD													
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale										JY	157		0,23 %								
	13	Autres impôts										BS													
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	3 195		4,50 %										
	15	Loyer et charges locatives										BF	3 089		4,35 %										
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	1 643		2,32 %										
	17	Entretien et réparations		499		0,70 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs					BH		4 359		6,14 %								
	18	Personnel intérimaire		40		0,06 %																			
	19	Petit outillage (11)		1 339		1,89 %																			
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité		117		0,16 %																			
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)										2 045		2,88 %		Total : Transport et déplacements		BJ		5 014		7,07 %			
	22	Primes d'assurances										320		0,45 %											
	23	Frais de véhicules (12)										2 892		4,08 %											
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																							
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...										2 122		2,99 %											
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT		10 681				BK		11 267		15,88 %							
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	586		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				BU												
26	Frais de réception, de représentation et de congrès										2 107		2,97 %		Total : Frais divers de gestion					BM		4 507		6,35 %	
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone										1 184		1,67 %												
28	Frais d'actes et de contentieux										20		0,03 %												
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	142		0,20 %											
30	Autres frais divers de gestion										1 054		1,49 %												
31	Frais financiers (14)										81		0,11 %		BN										
32	Pertes diverses (15)										1				BP										
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										35 715		50,33 %		BR										

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **REALISATEUR / COMPOSITEUR**

N° SIRET

17 Adhérents

DÉTÉRMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	35 426 49,93 %				
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	221 0,31 %				
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	375 0,53 %				
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD					
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	36 022 50,77 %				
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF					
		40	Frais d'établissement (19)					CG					
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	2 773 3,91 %				
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE					
		42	Moins-value à court terme					CK	253 0,36 %				
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	106 0,15 %				
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO					
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ					
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ					
		44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM					
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	3 132 4,41 %				
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	32 890 46,35 %				
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR						
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	10 590				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	1 374				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ					
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU	5 249				
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
		Modèle(s)	Type (1)										
			T		X				7 749				
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		REFLEXOLOGUE														
Nature de l'activité (1)		10 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion						Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	2	1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	29 295		100,00 %			
		2	À déduire Débourss payés pour le compte des clients (2)										AB					
		3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										AC			(3)		
		4	Montant net des recettes										AD	29 295		100,00 %		
		5	Produits financiers (4)										AE					
		6	Gains divers (5)										AF	2 220		7,58 %		
		7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	31 515		107,58 %		
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8	Achats (6)										BA	305		1,04 %		
		9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	460		1,57 %	
		10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC				
		11		Taxe sur la valeur ajoutée										BD				
		12	Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale										JY	330		1,13 %	
		13		Autres impôts										BS	380		1,30 %	
		14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	1 334		4,55 %	
		15	Loyer et charges locatives										BF	4 204		14,35 %		
		16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	124		0,42 %		
		17	Entretien et réparations															
		18	Personnel intérimaire															
		19	Petit outillage (11)															
		20	Chauffage, eau, gaz, électricité															
		21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)															
		22	Primes d'assurances															
		23	Frais de véhicules (12)															
			(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...															
		24	Autres frais de déplacements (voyages...)...															
		25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires					BT	3 899								
				dont cotisations facultatives Madelin	BZ	881		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU						BK	4 781		16,32 %
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès																
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone																
	28	Frais d'actes et de contentieux																
	29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	121		0,41 %			
	30	Autres frais divers de gestion																
	31	Frais financiers (14)										BN	96		0,33 %			
	32	Pertes diverses (15)										BP	4		0,01 %			
	33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	21 430		73,15 %			

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **REFLEXOLOGUE**

N° SIRET

10 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	10 085 <small>34,43 %</small>				
		35	Plus-values à court terme (16)					CB					
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	1 038 <small>3,54 %</small>				
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD					
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	11 123 <small>37,97 %</small>				
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF					
		40	Frais d'établissement (19)					CG					
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 598 <small>5,45 %</small>				
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE					
		42	Moins-value à court terme					CK					
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT					
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO					
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ					
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ					
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM						
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	1 598 <small>5,45 %</small>					
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	9 525 <small>32,51 %</small>					
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR						
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	2 723				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	408				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ					
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU					
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
		Modèle(s)	Type (1)										
			T		X				5 809				
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MEDECIN RHUMATOLOGUE														
Nature de l'activité (1)		38 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »						AK	d'après les règles « créances-dettes »						AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA						AT	<input checked="" type="checkbox"/>				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)											AA	158 543	103,56 %			
	2	À déduire Débourss payés pour le compte des clients (2)											AB					
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)											AC	5 450	3,56 %			
	4	Montant net des recettes											AD	153 093	100,00 %			
	5	Produits financiers (4)											AE					
	6	Gains divers (5)											AF	6 456	4,22 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)											AG	159 550	104,22 %			
	D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)											BA	2 142	1,40 %		
9		Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	7 718	5,04 %				
10				Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	4 550	2,97 %				
11				Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
12		Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	733	0,48 %				
13				Autres impôts								BS	1 241	0,81 %				
14				(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	6 661	4,35 %				
15		Loyer et charges locatives											BF	10 547	6,89 %			
16		Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)							BW	2 268	BG	6 743	4,40 %					
17		Entretien et réparations								3 322	2,17 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs						
18		Personnel intérimaire								651	0,43 %							
19		Petit outillage (11)								1 038	0,68 %							
20		Chauffage, eau, gaz, électricité								878	0,57 %							
21		Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)								3 984	2,60 %							
22		Primes d'assurances								1 349	0,88 %							
23		Frais de véhicules (12)								2 445	1,60 %							
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																
24		Autres frais de déplacements (voyages...)...								246	0,16 %	Total : Transport et déplacements	BJ	2 691	1,76 %			
25		Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires					BT	21 086			BK	26 308	17,18 %			
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	4 056	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	1 166							
26	Frais de réception, de représentation et de congrès								257	0,17 %	Total : Frais divers de gestion							
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone								2 421	1,58 %								
28	Frais d'actes et de contentieux								20	0,01 %								
29	Cotisations syndicales et professionnelles							BY	737	0,48 %								
30	Autres frais divers de gestion								611	0,40 %								
31	Frais financiers (14)											BN	435	0,28 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	67	0,04 %					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)											BR	85 107	55,59 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MEDECIN RHUMATOLOGUE**

N° SIRET

38 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)						CA	74 442	48,63 %	
		35	Plus-values à court terme (16)						CB	25	0,02 %	
		36	Divers à réintégrer (17)						CC	2 628	1,72 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)						CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)						CE	77 095	50,36 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)						CF			
		40	Frais d'établissement (19)						CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)						CH	2 171	1,42 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)						BE			
		42	Moins-value à court terme						CK	1 432	0,94 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	19		5 386	3,52 %
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	3 477			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)						CM	2 065	1,35 %		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)						CN	11 054	7,22 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)						CP	66 041	43,14 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)						CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :						CX			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :						CY			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :						CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :						AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)											
	(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
Désignation des véhicules :		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
Modèle(s)												
		T		X				5 328				
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->												
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A		B	

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		SAGE FEMME														
Nature de l'activité (1)		324 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	72 993	104,59 %				
	2	À déduire Débourx payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										(3)	AC	3 206	4,59 %			
	4	Montant net des recettes										AD	69 787	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE	16	0,02 %				
	6	Gains divers (5)										AF	3 446	4,94 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	73 249	104,96 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8 Achats (6)										BA	1 033	1,48 %				
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	588	0,84 %				
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	189	0,27 %				
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	30	0,04 %				
	13			Autres impôts								BS	515	0,74 %				
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	2 919	4,18 %				
	15	Loyer et charges locatives										BF	6 229	8,93 %				
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	1 671					
	17	Entretien et réparations											1 957	2,80 %				
	18	Personnel intérimaire											159	0,23 %				
	19	Petit outillage (11)											978	1,40 %				
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											373	0,53 %				
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											1 593	2,28 %				
	22	Primes d'assurances											839	1,20 %				
	23	Frais de véhicules (12)											3 722	5,33 %				
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																
24	Autres frais de déplacements (voyages...)...											416	0,60 %					
25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires					BT	7 732			BK	10 198	14,61 %				
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	2 130	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	336								
26	Frais de réception, de représentation et de congrès											648	0,93 %					
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											1 686	2,42 %					
28	Frais d'actes et de contentieux											18	0,03 %					
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	406	0,58 %					
30	Autres frais divers de gestion											951	1,36 %					
31	Frais financiers (14)										BN	226	0,32 %					
32	Pertes diverses (15)										BP	19	0,03 %					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	39 387	56,44 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **SAGE FEMME**

N° SIRET

324 Adhérents

DÉTÉRMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	33 862	48,52 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	25	0,04 %	
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	889	1,27 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	1		
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	34 777	49,83 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG	6	0,01 %	
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 187	1,70 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK	7	0,01 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	528	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		1 274	1,83 %
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW	616	dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	19	0,03 %		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	2 494	3,57 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	32 283	46,26 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
	5	Taxe sur la valeur ajoutée					Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :	CX			
							Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :	CY			
							dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :	CZ			
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU	17 815		
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.									
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
								7 965			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B

2035 moyenne, en Euros, issues des déclarations n° 2035 des revenus 2022 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		SCULPTEUR												
Nature de l'activité (1)		24 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux				
N° SIRET		si exercice en société (2)										AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA														
R E C E T T E S	2	1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	140 314	103,89 %		
		2 À déduire Débourx payés pour le compte des clients (2)										AB				
		3 Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	5 258	3,89 %		
		4 Montant net des recettes										AD	135 056	100,00 %		
		5 Produits financiers (4)										AE	17	0,01 %		
		6 Gains divers (5)										AF	586	0,43 %		
		7 TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	135 660	100,45 %		
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8 Achats (6)										BA	41 108	30,44 %		
		9 Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	23	0,02 %		
		10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC				
		11		Taxe sur la valeur ajoutée								BD				
		12		Contribution économique territoriale								JY				
		13		Autres impôts (8)								BS	416	0,31 %		
		14		(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	605	0,45 %		
		15		Loyer et charges locatives								BF	5 956	4,41 %		
		16		Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)					BW		BG	585	0,43 %			
		17		Entretien et réparations						619	0,46 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs				
		18		Personnel intérimaire						8 813	6,53 %					
		19		Petit outillage (11)						2 313	1,71 %					
		20		Chauffage, eau, gaz, électricité						1 048	0,78 %					
		21		Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)						6 837	5,06 %					
		22		Primes d'assurances						852	0,63 %					
		23		Frais de véhicules (12) (cocher la case si évaluation forfaitaire) ...						4 382	3,24 %					
		24		Autres frais de déplacements (voyages...)...						5 873	4,35 %	Total : Transport et déplacements	BJ	10 255	7,59 %	
		25		Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires			BT	4 271			BK	5 127	3,80 %	
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	856	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			BU					
		26		Frais de réception, de représentation et de congrès						1 964	1,45 %	Total : Frais divers de gestion				
	27		Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone						1 156	0,86 %						
	28		Frais d'actes et de contentieux						1							
	29		Cotisations syndicales et professionnelles					BY	133	0,10 %						
	30		Autres frais divers de gestion						9 328	6,91 %						
	31		Frais financiers (14)								BN	79	0,06 %			
	32		Pertes diverses (15)								BP	27	0,02 %			
	33		TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	97 247	72,00 %	

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **SCULPTEUR**

N° SIRET

24 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	38 413 28,44 %				
		35	Plus-values à court terme (16)					CB					
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	344 0,25 %				
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD					
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	38 756 28,70 %				
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF					
		40	Frais d'établissement (19)					CG					
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 607 1,19 %				
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE					
		42	Moins-value à court terme					CK					
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	4				
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO					
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ					
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ					
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM						
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	1 612 1,19 %					
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	37 145 27,50 %					
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR						
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	4 890				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	9 455				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ					
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU	13 402				
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
		Modèle(s)	Type (1)										
			T		X				12 650				
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		SOPHROLOGUE														
Nature de l'activité (1)		44 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »						AK	d'après les règles « créances-dettes »						AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA						AT					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	30 131		100,18 %			
	2	À déduire Débourss payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										(3)	AC	53		0,18 %		
	4	Montant net des recettes										AD	30 078		100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE						
	6	Gains divers (5)										AF	744		2,47 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	30 823		102,48 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8 Achats (6)										BA	184		0,61 %			
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	29		0,10 %			
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	44		0,15 %			
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	262		0,87 %			
	13			Autres impôts								BS	410		1,36 %			
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	730		2,43 %			
	15	Loyer et charges locatives										BF	4 558		15,15 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	15		0,05 %			
	17	Entretien et réparations																
	18	Personnel intérimaire																
	19	Petit outillage (11)																
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité																
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)																
	22	Primes d'assurances																
	23	Frais de véhicules (12)																
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																
24	Autres frais de déplacements (voyages...)...																	
25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires						BT	3 942								
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	516		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	136		4 594 15,27 %					
26	Frais de réception, de représentation et de congrès																	
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone																	
28	Frais d'actes et de contentieux																	
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	216		0,72 %				
30	Autres frais divers de gestion																	
31	Frais financiers (14)										BN	95		0,32 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	175		0,58 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	20 658		68,68 %				

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2022 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **SOPHROLOGUE**

N° SIRET

44 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	10 164 33.79 %				
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	20 0.07 %				
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	615 2.04 %				
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD					
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	10 799 35.90 %				
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF					
		40	Frais d'établissement (19)					CG	6 0.02 %				
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	343 1.14 %				
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE					
		42	Moins-value à court terme					CK					
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	20 0.07 %				
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO					
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ					
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ					
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM						
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	368 1.22 %					
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	10 430 34.68 %					
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR						
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	1 260				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	135				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ					
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU					
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
		Modèle(s)	Type (1)										
			T		X				6 118				
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		STYLISTE - DESIGNER														
Nature de l'activité (1)		37 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion						Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	2	1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	69 631		100,39 %			
		2 À déduire Débourx payés pour le compte des clients (2)										AB						
		3 Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	270		0,39 %			
		4 Montant net des recettes										AD	69 361		100,00 %			
		5 Produits financiers (4)										AE	1					
		6 Gains divers (5)										AF	661		0,95 %			
		7 TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	70 024		100,96 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8 Achats (6)										BA	3 615		5,21 %			
		9 Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	1 881		2,71 %			
			10 Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)									BC	167		0,24 %			
			11 Taxe sur la valeur ajoutée										BD					
			12 Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	208		0,30 %		
				13 Autres impôts									BS	850		1,23 %		
				14 (9) Contribution sociale généralisée déductible									BV	2 823		4,07 %		
			15 Loyer et charges locatives										BF	2 878		4,15 %		
			16 Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)								BW	430		0,62 %				
			17 Entretien et réparations		310						0,45 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs	BH	3 808		5,49 %	
			18 Personnel intérimaire															
			19 Petit outillage (11)		1 167						1,68 %							
			20 Chauffage, eau, gaz, électricité		241						0,35 %							
			21 Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		1 777						2,56 %							
			22 Primes d'assurances		311						0,45 %							
			23 Frais de véhicules (12)		2 241						3,23 %		Total : Transport et déplacements	BJ	4 539		6,54 %	
			(cocher la case si évaluation forfaitaire)		...													
			24 Autres frais de déplacements (voyages...)...		2 298						3,31 %							
			25 Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	7 807				BK	9 030		13,02 %	
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 125		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	97							
		26 Frais de réception, de représentation et de congrès		1 002						1,44 %		Total : Frais divers de gestion	BM	3 728		5,37 %		
		27 Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		1 631						2,35 %								
		28 Frais d'actes et de contentieux		17						0,02 %								
		29 Cotisations syndicales et professionnelles		BY	94		0,14 %											
		30 Autres frais divers de gestion		984						1,42 %								
		31 Frais financiers (14)								BN	208		0,30 %					
		32 Pertes diverses (15)								BP	61		0,09 %					
		33 TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	34 225		49,34 %			

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **STYLISTE - DESIGNER**

N° SIRET

37 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	35 798	51.61 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	10	0.01 %	
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	995	1.43 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	36 804	53.06 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 094	1.58 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT			
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ	97		
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	97	0.14 %		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	1 191	1.72 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	35 612	51.34 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	7 357		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	1 515		
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ			
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU	4 057		
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)									
		(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.									
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
								11 817			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		TATOUEUR														
Nature de l'activité (1)		33 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujéti à la TVA					AT						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion						Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	2	1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	52 574		100,00 %			
		2 À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
		3 Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC						
		4 Montant net des recettes										AD	52 574		100,00 %			
		5 Produits financiers (4)										AE	1					
		6 Gains divers (5)										AF	1 952		3,71 %			
		7 TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	54 527		103,71 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8 Achats (6)										BA	4 487		8,53 %			
		9 Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	1 132		2,15 %			
		10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	309		0,59 %			
		11		Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
		12 Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	345		0,66 %			
		13		Autres impôts								BS	578		1,10 %			
		14		(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	1 621		3,08 %			
		15		Loyer et charges locatives								BF	6 850		13,03 %			
		16		Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)								BW	438		0,83 %			
		17		Entretien et réparations														
		18		Personnel intérimaire														
		19		Petit outillage (11)														
		20		Chauffage, eau, gaz, électricité														
		21		Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)														
		22		Primes d'assurances														
		23		Frais de véhicules (12) (cocher la case si évaluation forfaitaire) ...														
		24		Autres frais de déplacements (voyages...)...														
	25		Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	7 616								
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 537		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	82		BK	9 234		17,56 %		
	26		Frais de réception, de représentation et de congrès															
	27		Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone															
	28		Frais d'actes et de contentieux															
	29		Cotisations syndicales et professionnelles								BY	159		0,30 %				
	30		Autres frais divers de gestion															
	31		Frais financiers (14)								BN	209		0,40 %				
	32		Pertes diverses (15)								BP	8		0,02 %				
	33		TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	35 909		68,30 %		

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2022 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **TATOUEUR**

N° SIRET

33 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	18 618 35,41 %				
		35	Plus-values à court terme (16)				CB					
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	912 1,73 %				
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD					
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	19 529 37,15 %				
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF					
		40	Frais d'établissement (19)				CG					
		41	Dotation aux amortissements (20)				CH	1 113 2,12 %				
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)				BE					
		42	Moins-value à court terme				CK	6 0,01 %				
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	28 0,05 %				
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW	dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO					
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ					
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ					
	44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM						
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	1 147 2,18 %					
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	18 382 34,96 %					
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR						
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	8 348				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	1 950				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :				CZ					
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU					
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
		Modèle(s)	Type (1)									
			T		X				6 773			
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A	B

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		THERAPEUTE																							
Nature de l'activité (1)		58 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux															
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS										
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »						AK	d'après les règles « créances-dettes »						AL												
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA						AT														
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR													
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA															
R E C E T T E S	2	1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	36 664		100,71 %												
		2	À déduire Débourss payés pour le compte des clients (2)										AB	23		0,06 %											
		3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										(3)	AC	235		0,65 %										
		4	Montant net des recettes										AD	36 406		100,00%											
		5	Produits financiers (4)										AE														
		6	Gains divers (5)										AF	440		1,21 %											
		7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	36 846		101,21 %											
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8	Achats (6)										BA	463		1,27 %											
		9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)										BB												
		10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	7		0,02 %									
		11			Taxe sur la valeur ajoutée										BD												
		12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale										JY	291		0,80 %									
		13			Autres impôts										BS	270		0,74 %									
		14			(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	1 573		4,32 %									
		15	Loyer et charges locatives										BF	3 869		10,63 %											
		16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	534		1,47 %											
		17	Entretien et réparations		758		2,08 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs						BH		3 554		9,76 %								
		18	Personnel intérimaire		43		0,12 %																				
		19	Petit outillage (11)		873		2,40 %																				
		20	Chauffage, eau, gaz, électricité		232		0,64 %																				
		21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		1 250		3,43 %																				
		22	Primes d'assurances		397		1,09 %		Total : Transport et déplacements						BJ		4 134		11,36 %								
		23	Frais de véhicules (12)		3 198		8,78 %																				
			(cocher la case si évaluation forfaitaire)		...																						
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...										936		2,57 %													
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	5 221				BK		6 249		17,16 %										
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	964		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	63															
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès										854		2,35 %		Total : Frais divers de gestion						BM		3 148		8,65 %	
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone										1 067		2,93 %													
	28	Frais d'actes et de contentieux										36		0,10 %													
	29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	163		0,45 %												
	30	Autres frais divers de gestion										1 028		2,82 %													
	31	Frais financiers (14)										BN	153		0,42 %												
	32	Pertes diverses (15)										BP	18		0,05 %												
	33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	24 262		66,64 %												

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **THERAPEUTE**

N° SIRET

58 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	12 584	34,57 %				
		35	Plus-values à court terme (16)				CB	2	0,01 %				
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	499	1,37 %				
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD						
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	13 084	35,94 %				
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF						
		40	Frais d'établissement (19)				CG	28	0,08 %				
		41	Dotation aux amortissements (20)				CH	730	2,01 %				
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)				BE						
		42	Moins-value à court terme				CK						
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT						
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW	dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO						
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ						
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ						
	44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM							
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	759	2,08 %					
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	12 326	33,86 %					
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR							
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	2 978					
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	432					
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :				CZ	8					
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU						
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
		Modèle(s)	Type (1)										
			T		X				6 707				
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		TRADUCTEUR INTERPRETE														
Nature de l'activité (1)		87 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	55 652		105,33 %			
	2	À déduire Débourx payés pour le compte des clients (2)										AB	8		0,02 %			
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	2 808		5,31 %			
	4	Montant net des recettes										AD	52 836		100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE	4		0,01 %			
	6	Gains divers (5)										AF	414		0,78 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	53 252		100,79 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8 Achats (6)										BA	3 407		6,45 %			
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	1 954		3,70 %			
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	686		1,30 %			
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	358		0,68 %			
	13			Autres impôts								BS	500		0,95 %			
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	2 060		3,90 %			
	15	Loyer et charges locatives										BF	1 903		3,60 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	414		0,78 %			
	17	Entretien et réparations																
	18	Personnel intérimaire																
	19	Petit outillage (11)																
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité																
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)																
	22	Primes d'assurances																
	23	Frais de véhicules (12)																
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...																
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires					BT	7 178								
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 384		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			BU	561		BK 9 124 17,27 %			
26	Frais de réception, de représentation et de congrès																	
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone																	
28	Frais d'actes et de contentieux																	
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	249		0,47 %				
30	Autres frais divers de gestion																	
31	Frais financiers (14)										BN	108		0,20 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	19		0,04 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	28 282		53,53 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **TRADUCTEUR INTERPRETE**

N° SIRET

87 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	24 970 47.26 %			
		35	Plus-values à court terme (16)					CB				
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	802 1.52 %			
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	12 0.02 %			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	25 784 48.80 %			
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
		40	Frais d'établissement (19)					CG				
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	447 0.85 %			
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE				
		42	Moins-value à court terme					CK	3 0.01 %			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	110	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	110 0.21 %			
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
		44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM				
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	560 1.06 %			
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	25 225 47.74 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR					
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	5 788			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	1 278			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ	149			
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU				
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiques à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
		Modèle(s)	Type (1)									
			T		X				4 756			
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A	B

2035 moyenne, en Euros, issues des déclarations n° 2035 des revenus 2022 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		VÉTÉRIINAIRE														
Nature de l'activité (1)		138 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »						AK	d'après les règles « créances-dettes »						AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA						AT					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)											AA	312 409	102,20 %			
	2	À déduire Débourx payés pour le compte des clients (2)											AB	32	0,01 %			
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)											AC	6 684	2,19 %			
	4	Montant net des recettes											AD	305 693	100,00 %			
	5	Produits financiers (4)											AE	310	0,10 %			
	6	Gains divers (5)											AF	2 080	0,68 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)											AG	308 083	100,78 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)											BA	92 767	30,35 %			
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)									BB	35 082	11,48 %			
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)									BC	19 311	6,32 %			
	11			Taxe sur la valeur ajoutée									BD					
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale									JY	713	0,23 %			
	13			Autres impôts									BS	1 236	0,40 %			
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible									BV	5 271	1,72 %			
	15	Loyer et charges locatives											BF	12 362	4,04 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)							BW	12	BG	2 602	0,85 %					
	17	Entretien et réparations								3 428	1,12 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs						
	18	Personnel intérimaire								1 735	0,57 %							
	19	Petit outillage (11)								2 419	0,79 %			BH	15 132	4,95 %		
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité								1 679	0,55 %							
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)								4 287	1,40 %							
	22	Primes d'assurances								1 583	0,52 %							
	23	Frais de véhicules (12)								6 931	2,27 %							
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...											BJ	7 911	2,59 %			
24	Autres frais de déplacements (voyages...)...								980	0,32 %	Total : Transport et déplacements							
25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires					BT	18 839			BK	23 036	7,54 %				
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	3 835	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	361								
26	Frais de réception, de représentation et de congrès								855	0,28 %	Total : Frais divers de gestion							
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone								3 011	0,98 %								
28	Frais d'actes et de contentieux								43	0,01 %			BM	8 432	2,76 %			
29	Cotisations syndicales et professionnelles							BY	1 070	0,35 %								
30	Autres frais divers de gestion								3 452	1,13 %								
31	Frais financiers (14)											BN	772	0,25 %				
32	Pertes diverses (15)											BP	210	0,07 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)											BR	224 839	73,55 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **VÉTÉRINAIRE**

N° SIRET

138 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	83 244	27,23 %			
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	269	0,09 %			
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	2 254	0,74 %			
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD					
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	85 768	28,06 %			
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF					
		40	Frais d'établissement (19)					CG					
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	5 195	1,70 %			
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE					
		42	Moins-value à court terme					CK	65	0,02 %			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéficiaire « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	459	CL	5 497	1,80 %	
				dont exonération sur le bénéficiaire « entreprise nouvelle »	AW	5 005	dont exonération sur le bénéficiaire « jeunes artistes »	CO					
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ					
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ					
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM						
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	10 757	3,52 %				
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	75 010	24,54 %				
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR						
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	57 907				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	26 422				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ	957				
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU	1 374				
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
		Modèle(s)	Type (1)						16 409				
			T		X								
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

2035 moyenne, en Euros, issues des déclarations n° 2035 des revenus 2022 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		VÉTÉRIINAIRE COLLABORATEUR														
Nature de l'activité (1)		63 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR						
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	85 433	100,47 %				
	2	À déduire Débourss payés pour le compte des clients (2)										AB	4					
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	395	0,46 %				
	4	Montant net des recettes										AD	85 034	100,00%				
	5	Produits financiers (4)										AE	3					
	6	Gains divers (5)										AF	1 065	1,25 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	86 103	101,26 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	606	0,71 %				
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	510	0,60 %				
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	82	0,10 %				
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	353	0,42 %				
	13			Autres impôts								BS	849	1,00 %				
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	4 954	5,83 %				
	15	Loyer et charges locatives										BF	177	0,21 %				
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	44	0,05 %				
	17	Entretien et réparations											356	0,42 %				
	18	Personnel intérimaire																
	19	Petit outillage (11)											341	0,40 %				
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											111	0,13 %				
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											1 055	1,24 %				
	22	Primes d'assurances											406	0,48 %				
	23	Frais de véhicules (12) (cocher la case si évaluation forfaitaire) ...											5 379	6,33 %				
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...											487	0,57 %				
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	16 852				BK	21 304	25,05 %			
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	2 978	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	1 475							
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès											420	0,49 %				
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											581	0,68 %					
28	Frais d'actes et de contentieux											1						
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	528	0,62 %					
30	Autres frais divers de gestion											608	0,72 %					
31	Frais financiers (14)										BN	54	0,06 %					
32	Pertes diverses (15)										BP	21	0,02 %					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	39 228	46,13 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **VETERINAIRE COLLABORATEUR**

N° SIRET

63 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	46 874 55,12 %				
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	38 0,04 %				
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	1 355 1,59 %				
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD					
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	48 267 56,76 %				
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF					
		40	Frais d'établissement (19)					CG					
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	638 0,75 %				
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE					
		42	Moins-value à court terme					CK					
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	672 0,79 %				
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO					
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ					
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ					
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM						
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	1 310 1,54 %					
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	46 957 55,22 %					
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR						
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	16 129					
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	875					
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :				CZ	79					
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU						
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
		Modèle(s)	Type (1)										
			T		X				12 970				
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	



Nos adresses

Rennes

8 place du Colombier
BP 40415
35004 RENNES Cedex

Vannes

1 rue Anita Conti
56000 VANNES

Paris

15 avenue Trudaine
75009 PARIS